

UNIVERSITÉ DE LIÈGE  
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES  
DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ



---

**ÉDITION, TRADUCTION ET COMMENTAIRE DU *DE LAUDE*  
*SCRIPTORUM* DE JEAN TRITHÈME**

---

PROMOTEURS : ÉTIENNE FAMERIE ET RENAUD ADAM

LECTRICE : NADINE HENRARD

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES PRÉSENTÉ PAR BENECCHI ISALINE

En vue de l'obtention du grade de master en langues et lettres anciennes et modernes à finalité  
didactique

Année académique 2023-2024



UNIVERSITÉ DE LIÈGE  
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES  
DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ



---

**ÉDITION, TRADUCTION ET COMMENTAIRE DU *DE LAUDE*  
*SCRIPTORUM* DE JEAN TRITHÈME**

---

PROMOTEURS : ÉTIENNE FAMERIE ET RENAUD ADAM

LECTRICE : NADINE HENRARD

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES PRÉSENTÉ PAR BENECCHI ISALINE

En vue de l'obtention du grade de master en langues et lettres anciennes et modernes à finalité  
didactique

Année académique 2023-2024

## Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Monsieur Famerie pour le soutien précieux, la prévenance et la grande implication dont il a fait preuve envers de notre jeune filière ces cinq dernières années ainsi que dans ce travail. Je suis honorée de conclure ce parcours sous sa direction et je lui souhaite nombre de joies dans ce nouveau chapitre de sa vie. Je tiens également à remercier Monsieur Adam pour ses conseils avisés et sa disponibilité. J'exprime aussi ma reconnaissance à Madame Henrard pour l'attention qu'elle portera à ces pages, pour la richesse de ses cours sur le Moyen Âge, ainsi que pour l'humanité dont elle a fait preuve, particulièrement durant la période du Covid-19. Cette qualité, que je ne manquerai pas de retenir sera, je l'espère, la pierre angulaire de ma future carrière d'enseignante.

Qu'il me soit également permis de remercier celles et ceux qui furent mes complices et mes soutiens tout au long de ce parcours académique : Alix, Vicky, vous avez dissipé les ombres de l'incertitude et du découragement ; Raphaëlle, Carlo, je ne sais tout simplement pas comment j'aurais fait sans vous ; Julien, Marie et Hugo merci pour vos relectures, mais surtout merci d'avoir été les guides et les amis des étudiantes novices que nous étions ; Elisa et Justine, merci pour vos encouragements, ils ont été appréciés à leur juste valeur.

Enfin, merci à ceux qui me sont le plus proches, ils se reconnaîtront. Vous avez rendu chaque défi plus surmontable, votre présence m'est essentielle.

# Table des matières

Table des matières .....	II
Introduction .....	IV
I. Trithème .....	IV
II. Sur le <i>De laude scriptorum</i> .....	XI
Édition et traduction .....	1
Notes .....	44
Le <i>Philobiblon</i> de Richard de Bury et le <i>De laude scriptorum</i> de Jean Gerson, modèles ou inspirations ? .....	XV
I. Présentation des œuvres et de leur auteur .....	XV
II. Comparaison des trois œuvres : .....	XVII
III. Analyse .....	XXV
Conclusion .....	XXVII
Bibliographie .....	XXIX
Index .....	XXXVI

## Conventions :

Les abréviations utilisées pour les revues sont celles de l'*Année philologique*. Les auteurs anciens sont cités selon les listes fournies dans le *Dictionnaire Gaffiot latin-français*, le *Dictionnaire latin-français des auteurs du Moyen-Âge* ou l'*Oxford Classical Dictionary*. Outre ces derniers, les dictionnaires et encyclopédies utilisés sont le *Lexicon des Mittlealter*, le *Brill's New Pauly*, le *Nuovo dizionario patristico e di antichità cristiane*, ainsi que le *Dictionnaire de la Bible* d'A.-M. Gerard.

# Introduction

En 1492, alors que l'imprimerie à caractères mobiles de Gutenberg révolutionne l'industrie littéraire, Jean Trithème, abbé de l'abbaye bénédictine de Sponheim, achève la rédaction de son *De laude scriptorum*. Au travers de seize chapitres, l'abbé semble offrir un aperçu de ce que fut la réception de l'imprimerie dans le milieu monastique. Plus qu'un éloge des scribes, ce traité se révèle être une louange de la copie manuscrite ; fait particulièrement surprenant lorsque l'on constate que, moins de deux ans plus tard, Trithème fait lui-même imprimer son texte à Mayence. En effet, rédiger une ode à la copie manuscrite et l'imprimer relève presque de l'oxymore. C'est ce paradoxe qui, dans un premier temps, a suscité notre intérêt. De brèves recherches nous ont ensuite permis de constater qu'il n'existait de ce traité ni une édition récente ni une traduction française. De cette absence naît l'idée de fournir un travail de fin d'études qui consiste en une édition critique, une traduction et un commentaire du *De laude scriptorum*. Il est cependant rapidement apparu qu'un commentaire ligne à ligne de ce traité était une tâche trop conséquente pour la recherche qui nous occupe. Ainsi, le titre de cette dernière est devenu : « Édition, traduction et commentaire du *De laude scriptorum* ».

## I. Trithème

Le 1<sup>er</sup> février 1462, alors que le Moyen Âge touche à sa fin<sup>1</sup>, Johannes Heidenberg voit le jour peu avant minuit<sup>2</sup>. Ce fils de vigneron perdit son père à l'âge d'un an. Sa mère se remaria après sept ans de veuvage et de cette union naissent plusieurs enfants dont un seul survit, Jakob. Tout au long de sa vie, Trithème entretient des liens harmonieux avec son demi-frère, contrastant avec la relation conflictuelle qui l'attache à son beau-père<sup>3</sup>. Plus tard, c'est d'ailleurs l'éducation brutale et cruelle reçue de cet homme qui poussera le jeune garçon à se renommer Johannes Trithemius, nom adopté en référence à son village natal, Trittenheim, situé sur la rive gauche de la Moselle<sup>4</sup>. Cette dernière information doit être envisagée avec prudence, étant donné que la latinisation des noms est une pratique humaniste répandue.

---

<sup>1</sup> BATTIS-BONGIE (1977), p. 7.

<sup>2</sup> ARNOLD (1971), p. 4. Cf. *Ann. Hirs.* II, S. 450 ; *Chr. Sponh.* S. 374.

<sup>3</sup> KUPER (1996), p. 26.

<sup>4</sup> ARNOLD (1974), p. 1.

Dès le début de sa vie, l'érudition apparaît comme un élément crucial dans le parcours de Trithème. Encore analphabète à quinze ans parce que son beau-père réprime son désir d'apprendre<sup>5</sup>, il prend ses premières leçons auprès d'un villageois instruit, dans le secret de la nuit. Il lui faudra moins d'une semaine pour apprendre l'alphabet ainsi que quelques prières et un mois pour être capable de lire des livres rédigés en allemand. Face à tant de talent et de désir de connaissances, il est encouragé par le curé de Trittheniem à poursuivre son apprentissage contre la volonté de ses proches. Avec le soutien de son oncle paternel qui se chargea de l'administration de son héritage<sup>6</sup>, il finira par fuir le joug de son beau-père afin de poursuivre ses études<sup>7</sup>.

Il existe très peu de certitudes quant aux années que le jeune garçon passe à s'instruire dans l'ancienne ville romaine de Trèves, aux Pays-Bas<sup>8</sup> et à Heidelberg, centre de la pensée humaniste allemande. De fait, la matricule de l'université de Trèves correspondant à cette période est perdue et aucune mention relative à *Trithemius* n'apparaît dans les registres des universités de Cologne ou d'Heidelberg. Ces éléments poussent K. Arnold à émettre des doutes quant à sa qualité d'étudiant au sein d'une université<sup>9</sup>. Néanmoins, M. Kuper affirme que c'est lors de ce premier passage à Heidelberg, que « Trithème est initié à l'hébreu par un juif baptisé dont le nom est perdu »<sup>10</sup>. Quoi qu'il en soit, d'après Arnold, il semble que « ses études universitaires n'aient jamais été formellement achevées »<sup>11</sup>.

Il est à l'aube de ses vingt ans lorsque, rentrant à Tritthenheim avec un ami, après avoir visité le monastère bénédictin de Sponheim, une tempête de neige les oblige à rebrousser chemin et à s'y abriter<sup>12</sup>. Même s'il admettra plus tard qu'il ne pensait pas y passer le reste de sa vie<sup>13</sup>, il indiquera dans le *Chronicon Sponheimense* avoir averti son ami, que s'il retournait dans le monastère, il y resterait. Sa prévision était particulièrement juste puisqu'il « troquait ses

---

<sup>5</sup> BATTES-BONGIE (1977), p. 7-8.

<sup>6</sup> ARNOLD (1971), p. 8 ; BONAVENTURA THOMMEN, (1935), p. 6.

<sup>7</sup> KUPER (1996), p. 24-25 ; ARNOLD (1971), p. 8.

<sup>8</sup> De la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les Pays-Bas, notamment grâce aux universités de Louvain et de Leiden étaient un centre intellectuel et humaniste reconnu, influencé par le courant de la *Devotio Moderna*. cf. MARGOLIN (2007).

<sup>9</sup> ARNOLD (1971), p. 9.

<sup>10</sup> KUPER (1996), p. 26.

<sup>11</sup> ARNOLD (1974), p. 2.

<sup>12</sup> ARNOLD (1974), p. 1-2.

<sup>13</sup> ARNOLD (1971), p. 11-12 ; BATTES-BONGIE (1977), p. 8.

habits du monde contre une robe de moine »<sup>14</sup> une semaine plus tard, prononçait ses vœux le 21 novembre 1482 et recevait la charge d'abbé le 29 juillet 1483, soit dix-huit mois après sa première visite<sup>15</sup>. Son jeune âge lors de son élection paraît assez surprenant, K. Arnold affirme que : « Cela peut être interprété comme une reconnaissance de ses talents et de son zèle juvénile par les abbés co-électeurs, mais ne témoigne pas d'un bon esprit au sein du monastère, où les moines étaient sûrs de pouvoir facilement manipuler le jeune homme inexpérimenté et âgé de tout juste 21 ans, dépourvu de diplôme universitaire, de l'ordination sacerdotale et de l'expérience d'un office monastique »<sup>16</sup>.

Peu importe son jeune âge, la dévotion vouée par Trithème à son monastère est indéniable. En effet, l'établissement dont il prend la tête est endetté, en ruines et sans meuble. Tant de préoccupations auxquelles l'abbé aura à cœur de remédier. Son entreprise sera couronnée de succès puisque, à partir de 1485, le monastère de Sponheim est enregistré à différents chapitres<sup>17</sup> de la congrégation de Bursfeld, témoignant d'une situation économique acceptable<sup>18</sup>. Afin de redresser l'économie du monastère, il restaure et consigne par écrit les biens et les droits de celui-ci. Ainsi, il met à jour les impôts<sup>19</sup> partiellement ou entièrement oubliés par les habitants et les cultivateurs des terres de Sponheim<sup>20</sup>. Les coffres renfloués, il commande aussi l'exécution de nombreux travaux visant à rénover le monastère en décrépitude<sup>21</sup>. Souffrant des difficultés qu'il avait lui-même éprouvées pour s'instruire, il fait également de l'éducation intellectuelle de ses moines<sup>22</sup> l'une de ses priorités. De fait, il commence par pousser son demi-frère, Jakob, au désir d'apprendre et, lors du séjour de ce

---

<sup>14</sup> ARNOLD (1971), p. 12.

<sup>15</sup> ARNOLD (1971), p. 12 ; ARNOLD (1974), p. 2 ; BATTIS-BONGIE (1977), p. 8.

<sup>16</sup> ARNOLD (1971), p. 15.

<sup>17</sup> HEUTGER (1969), p. 28 : « La congrégation de Bursfeld est un rassemblement de monastères bénédictins initié en 1446 auxquels les fondateurs voulaient imposer un ordre de vie et une liturgie uniformes » ; p. 29 : « Le chapitre général, qui se tenait normalement chaque année, représentait la représentation et la plus haute autorité de la congrégation. Le plus grand nombre d'abbés possible devait participer au chapitre général. Il n'y avait que des règlements spéciaux pour les abbés qui travaillaient très loin. Quiconque échouait devait nommer un procureur et présenter des excuses motivées ».

<sup>18</sup> ARNOLD (1971), p. 16 ; HEUTGER (1969), p. 29 : « Indépendamment de ce plein pouvoir législatif, qui comprenait un pouvoir administratif et coercitif [celui du chapitre annuel], les monastères individuels de Bursfeld conservaient leur autonomie, ce qui était particulièrement évident dans l'élection des abbés et la gestion des biens. Mais si un monastère rencontrait des difficultés financières ou juridiques, il pouvait compter sur l'aide du Chapitre général ».

<sup>19</sup> Redevances (en argent ou en vivres) des paysans, vigneron et agriculteurs au monastère pour le droit d'occuper ses terres. Cf. HOCQUET (2020), p. 299-312.

<sup>20</sup> ARNOLD (1971), p. 16-17.

<sup>21</sup> ARNOLD (1974), p. 2 ; ARNOLD (1971), p. 18-19.

<sup>22</sup> KUPER (1996), p. 25 ; ARNOLD (1971), p. 8 ; cf. *Chr. Sponh.*, 197.

dernier à Sponheim, il lui offre lui-même certains enseignements<sup>23</sup>. Il s'assure ensuite de rendre toutes les ressources nécessaires à l'apprentissage disponibles non seulement pour ses moines, mais aussi pour des laïcs voisins et des érudits humanistes avides de s'instruire<sup>24</sup>. Son abbaye est ainsi devenue une véritable académie où la maîtrise du latin, du grec et de l'hébreu, objectif de tous les humanistes, ainsi que toutes les formes d'érudition étaient largement valorisés<sup>25</sup>. K. Arnold précise que « à l'époque de Trithème, le monastère accueillait en ses murs presque tous les grands érudits de l'humanisme nordique qui restaient parfois plusieurs mois, un an pour certains »<sup>26</sup> ; il affirme aussi que « ses propres moines étaient les moins impressionnés par ses efforts »<sup>27</sup>. La dernière et plus grande contribution de Trithème au développement de son monastère est sans nul doute l'expansion de sa bibliothèque. En collectionneur passionné, lorsqu'à l'occasion de ses voyages il découvre des manuscrits ou des éditions rares qu'il ne possède pas encore, il ne manque pas d'en noter le contenu ou de les copier si possible. Il n'est pas rare non plus qu'il tente de les acheter ou de les obtenir par échange<sup>28</sup>. K. Arnold va même jusqu'à suspecter que, pour y parvenir, il ait pu abuser de la naïveté ou de l'ignorance des autres moines<sup>29</sup>. Lors de sa démission de Sponheim, la bibliothèque initialement composée de quarante-huit livres en comptait environ deux mille. Cet accroissement avait évidemment un coût et il apparaît avec clarté que les sommes dépensées pour acquérir ces œuvres, incluant des textes rédigés en différentes langues et sur des thèmes parfois profanes, étaient considérables par rapport aux faibles revenus de son monastère<sup>30</sup>.

Fort de la renommée de sa bibliothèque, le monastère de Sponheim reçoit beaucoup de visiteurs<sup>31</sup>. Parmi ceux-ci se trouvent nombre d'érudits appartenant au réseau de Trithème. Ses visites à Heidelberg lui ont effectivement permis de faire la connaissance de plusieurs grands noms de l'humanisme allemand et d'intégrer la *Sodalitas Litteraria Rhenana*, « Société Rhénane des Érudits »<sup>32</sup>, fondée par Johannes Dalberg, humaniste chancelier de l'université et

---

<sup>23</sup> KUPER (1996), p. 23.

<sup>24</sup> AUGUSTIN (2009), p. 5.

<sup>25</sup> ARNOLD (1974), p. 2-3 ; AUGUSTIN (2009), p. 5.

<sup>26</sup> ARNOLD (1971), p. 18-19.

<sup>27</sup> ARNOLD (1974), p. 3.

<sup>28</sup> ARNOLD (1974), p. 4-5.

<sup>29</sup> ARNOLD (1974), p. 4.

<sup>30</sup> ARNOLD (1974), p. 4 ; ARNOLD (1971), p. 58-62.

<sup>31</sup> ARNOLD (1974), p. 5.

<sup>32</sup> Rassemblement d'humanistes allemands partageant les mêmes idées autour de Johannes Dalberg ; cf. ARNOLD (1971), p. 81.

évêque de Worms<sup>33</sup>. C'est sans doute au détour de certaines de ces réunions que l'abbé de Sponheim rencontre Conrad Celte et Johannes Reuchlin, grands humanistes allemands. Ces deux hommes jouent un rôle déterminant dans la vie de l'abbé puisque le premier lui enseigna le grec, travail poursuivi par le second en plus de lui apprendre l'hébreu<sup>34</sup>.

La congrégation de Bursfeld a constitué un autre domaine d'engagement majeur pour l'abbé. De fait, alors que l'abbaye de Sponheim faisait partie de celle-ci depuis 1470, il semblerait que le prédécesseur de Trithème n'ait assisté personnellement qu'à quatre chapitres généraux. Quant à ce dernier, il assiste pour la première fois au chapitre général d'Erfurt en 1483. Il réitère l'expérience à de nombreuses reprises puisqu'en plus d'occuper plusieurs fois les fonctions de secrétaire et de co-président, il prononce douze discours d'ouverture<sup>35</sup>. Il est également chargé par la congrégation de Bursfeld et par le chapitre provincial de Mayence-Bamberg<sup>36</sup> de visiter les autres monastères affiliés afin de mettre en place la réforme et d'en vérifier le respect<sup>37</sup>. C'est en grande partie à cette occasion qu'il met la main sur des ouvrages qu'il ramène avec lui à Sponheim<sup>38</sup>. Toutes ces missions semblent être les témoins de la confiance accordée à ce jeune abbé qui n'avait pas encore trente ans.

Ses voyages pour la congrégation de Bursfeld et les dépenses importantes qu'occasionnait son amour pour les livres ont mis en péril la position de Trithème au sein de son propre monastère. En effet, le caractère onéreux de l'accroissement de sa bibliothèque, le coût de sa chaleureuse hospitalité, son ton moralisateur quant à l'application de la réforme et sa valorisation de l'instruction finissent par déranger ses moines. Lorsque ce conflit se révèle, il est trop tard pour trouver un compromis et l'abbé passe alors un an et demi à aller de monastère en monastère dans une vaine tentative d'apaisement<sup>39</sup>. K. Arnold explique cette situation par la probable latence de cette tension que les absences répétées de Trithème l'ont empêché de percevoir. Incapable de résoudre cette crise, il démissionne de sa charge de chef du monastère en août 1506<sup>40</sup>.

---

<sup>33</sup> KUPER (1996), p. 28 ; ARNOLD (1974), p. 5 ; ARNOLD (1971), p. 81-85.

<sup>34</sup> KUPER (1996), p. 27 ; ARNOLD (1974), p. 5 ; ARNOLD (1971), p. 76.

<sup>35</sup> ARNOLD (1974), p. 2 ; ARNOLD (1971), p. 22-26.

<sup>36</sup> Chapitre réunissant les monastères de la province de Mayence-Bamberg appartenant à la congrégation de Bursfeld.

<sup>37</sup> ARNOLD (1974), p. 2 ; ARNOLD (1971), p. 26-28.

<sup>38</sup> ARNOLD (1974), p. 4-5.

<sup>39</sup> ARNOLD (1971), p. 204-208.

<sup>40</sup> ARNOLD (1974), p. 8 ; ARNOLD (1971), p. 201-202.

La lettre officielle de renonciation qu'il envoie au prieur<sup>41</sup> de Sponheim en 1506 témoigne de l'amertume avec laquelle il arrive au monastère de Saint-Jacques à Würzburg : « Je renonce donc aujourd'hui, au nom de Dieu, à l'abbaye de Sponheim de Saint Martin, en raison de votre arbitraire incorrigible et des nombreuses offenses que vous m'avez infligées, et je la remets à votre bon plaisir, me contentant pour ma part de celle de Saint Jacques le Majeur dans la banlieue de Würzburg »<sup>42</sup>. C'est pourtant en dépit de plusieurs offres de personnalités influentes<sup>43</sup> et de la faible renommée de ce monastère qu'il choisit de rester moine, privilégiant ainsi à nouveau la vie monastique à la vie mondaine<sup>44</sup>.

Trithème s'éteindra à Saint-Jacques le 13 décembre 1516<sup>45</sup>. Nombre de ses œuvres sont conservées, parmi celles-ci : le *De laude scriptorum*, une exhortation adressée aux moines à poursuivre la copie malgré l'apparition de l'imprimerie<sup>46</sup> ; le *De scriptoribus ecclesiasticis*, un catalogue des auteurs chrétiens, d'Alexandre de Cappadoce à lui-même<sup>47</sup>, qui contribua grandement à sa renommée auprès de ses contemporains<sup>48</sup> ; la *Steganographia* et la *Poligraphia*, des travaux de cryptographie dont le second est officieusement la suite du premier, ceux-ci lui donnèrent auprès de ses contemporains la réputation d'être magicien, sorcier et nécromancien<sup>49</sup> ; le *Chronicon Sponheimense*, une œuvre historiographique sur la ville de Sponheim, précieux témoignage sur sa vie puisque il y ajoute une section sur son propre mandat d'abbé<sup>50</sup> ; les *Annales Hirsauenses*, chroniques relatant non seulement l'histoire du monastère d'Hirsau mais ayant aussi une portée plus universelle sur l'Allemagne et le reste de l'Europe<sup>51</sup> ; N. L. Brann met en avant la méthode et les aspirations humanistes de Trithème lors de leurs rédactions<sup>52</sup>. Tous ces ouvrages sont rédigés en latin, seule langue dans laquelle Trithème écrit,

---

<sup>41</sup> T.L.F.I., « prieur », <https://www.cnrtl.fr/definition/prieur> : « [Dans l'ordre de St Benoît] Supérieur(e) d'un couvent d'hommes ou de femmes détaché(e) d'une abbaye ; moine ou moniale venant immédiatement après l'abbé ou l'abbesse ».

<sup>42</sup> KUPER (1996), p. 98 ; d'après SCHNEEGANS (1882), 120.

<sup>43</sup> ARNOLD (1971), p. 204-208.

<sup>44</sup> KUPER (1996), p. 97 ; ARNOLD (1971), p. 208-209.

<sup>45</sup> AUGUSTIN (2009), p. 4 ; ARNOLD (1974), p. 1 ; ARNOLD (1971), p. 23.

<sup>46</sup> ARNOLD (1974), p. 4.

<sup>47</sup> BESTERMAN (1935), p. 7-8.

<sup>48</sup> ARNOLD (1974), p. 7.

<sup>49</sup> ARNOLD (1974), p. 11.

<sup>50</sup> ARNOLD (1974), p. 9.

<sup>51</sup> MOLINIER (1904), p. 57.

<sup>52</sup> BRANN (1981), p. 306-319.

y compris dans sa correspondance<sup>53</sup>. Pendant longtemps, la postérité retiendra surtout de cet abbé de Sponheim les falsifications historiques par lesquelles il chercha à embellir et glorifier notamment l'histoire des villes de Sponheim et d'Hirsau. Il paraît pourtant important de préciser qu'il n'était ni le seul ni le premier à recourir à de telles pratiques<sup>54</sup>. De plus, ces éléments n'effacent en rien l'apport de cet homme en tant qu'abbé, réformateur monastique, bibliophile, collectionneur et humaniste<sup>55</sup>. En effet, comme le dit K. Arnold, « Un homme ne peut être jugé qu'en fonction des tendances de son époque. Il est facile d'être sage après coup lorsque nous connaissons le cours de l'Histoire et de condamner ceux qui ont supporté le poids de la défense des idées »<sup>56</sup>.

---

<sup>53</sup> ARNOLD (1974), p. 5.

<sup>54</sup> ARNOLD (1974), p.11.

<sup>55</sup> ARNOLD (1974), p. 11-12.

<sup>56</sup> ARNOLD (1974), p. 11.

## II. Sur le *De laude scriptorum*

Lorsque Trithème rédige son *De laude scriptorum* en 1492, l'Europe est en pleine ébullition. En effet, l'émergence du courant humaniste, la diffusion de l'imprimerie à caractères mobiles ainsi que l'expansion de mouvements réformateurs tels que celui de la congrégation de Bursfeld sont autant d'éléments qui annoncent le passage vers une ère nouvelle<sup>57</sup>. C'est dans ce contexte qu'à la fin de septembre 1492, à son retour du chapitre général de la congrégation de Bursfeld, tenu à Erfurt du 26 au 28 août<sup>58</sup>, Grelach de Breitbach, abbé du monastère de Deutz, sollicite l'abbé de Sponheim — reconnu pour ses qualités d'érudit, d'orateur et pour son engagement au sein de la congrégation — afin qu'il rédige un traité destiné à ses moines, les exhortant à poursuivre leur travail de copistes. K. Arnold postule d'ailleurs que Gerlach de Breitbach aurait personnellement suggéré à Trithème de faire référence dans son traité à Rupert de Deutz (*ca.* 1017-1129), théologien et ancien abbé du même monastère, afin d'appuyer son propos<sup>59</sup>.

Dès son retour à Sponheim, l'abbé se consacre à la rédaction de l'œuvre commandée par son ami. Ainsi naît l'*Éloge des scribes*, composée de 16 chapitres abordant la copie de texte, ses bienfaits pour les moines ainsi que son amour des livres. Trithème fait copier ce traité avec deux autres œuvres<sup>60</sup> à Sponheim et le préface d'une lettre pour l'abbé Gerlach de Breitbach datée du 8 octobre 1492. Il envoie ensuite le tout à Deutz. En plus de cette version du texte, il existe des révisions manuscrites et imprimées contemporaines. La révision de textes était une des habitudes de l'abbé de Sponheim. Sans compter que leur impression lui fournissait une raison supplémentaire de s'y adonner. Pour ce faire, Trithème pouvait s'appuyer sur l'imprimerie de Peter von Friedberg bien qu'elle soit établie à Mayence. En effet, sur les cinquante-trois éditions produites par von Friedberg, pas moins de dix-neuf étaient signées par Trithème<sup>61</sup>. K. Arnold suppose aussi que ce dernier prenait une part active dans la préparation et la production de ses œuvres puisque celles-ci respectent en tous points les manuscrits

---

<sup>57</sup> Pour plus d'informations, consulter CLARK (2011), p. 255-341.

<sup>58</sup> ARNOLD (1974), p. 14.

<sup>59</sup> ARNOLD (1974), p. 14.

<sup>60</sup> *De viris illustribus ordinis sancti Benedicti et Oratio in laudem et commendationem Ruperti quondam abbatis Tuitiensis*.

<sup>61</sup> U.S.T.C., [Mainz, Pieter von Friedberg](#).

préparés au sein du monastère sous sa supervision<sup>62</sup>.

Du *De laude scriptorum*, des historiens tels que F. Geldner<sup>63</sup> et plus particulièrement M. Giesecke<sup>64</sup> ont affirmé qu'il s'agissait d'une critique adressée à l'imprimerie. Cependant, comme l'affirme M. Embach<sup>65</sup>, cette analyse est bien trop simpliste au regard du caractère humaniste de Trithème ainsi que de ses déclarations ultérieures où il se montre très enthousiaste en ce qui concerne l'invention de Gutenberg. Comme P. Lehmann<sup>66</sup> et H. Widmann<sup>67</sup>, K. Arnold propose une analyse de l'œuvre plus nuancée puisqu'il n'a pas manqué de démontrer qu'outre son aspect ascétique, la copie était pour Trithème un bon moyen d'acquérir de nouveaux ouvrages<sup>68</sup>. Enfin, la contribution de N. L. Brann semble être la plus pertinente. Dans sa monographie sur Trithème, il estime que ces arguments étaient principalement destinés au cercle bénédictin et n'avaient pas de portée générale<sup>69</sup>. De fait, dans un cadre marqué par le relâchement des mœurs monastiques et la montée en puissance de l'imprimerie, il n'est pas étonnant que la copie manuscrite perde peu à peu son intérêt aux yeux des clercs et que l'abbé de Sponheim cherche à leur présenter tous les avantages qu'offre cette pratique, acte pieux selon la règle de saint Benoît<sup>70</sup>.

Plusieurs savants ont étudié ce traité, proposant ainsi diverses éditions et traductions de celui-ci. En 1973, K. Arnold publie une édition critique et une traduction en allemand<sup>71</sup>. Cette même édition a été traduite en 1974<sup>72</sup> avec une traduction anglaise de R. Behrendt. En 1977, M.S. Batts édite ce texte avec une traduction anglaise d'E. B. Bongie<sup>73</sup>. En 1997, A. Bernardelli fournit une traduction italienne<sup>74</sup> et, en 2015, B. Martínez Zepeda fait de même avec une traduction espagnole<sup>75</sup>.

---

<sup>62</sup> ARNOLD (1974), p. 15.

<sup>63</sup> GELDNER (1978), p. 26.

<sup>64</sup> GIESECKE (1998), p. 182-184.

<sup>65</sup> EMBACH (2000), p. 137-138

<sup>66</sup> LEHMANN (1961), p. 4.

<sup>67</sup> WIDMANN (1973), p. 29.

<sup>68</sup> ARNOLD (1971), p. 62-64.

<sup>69</sup> BRANN (1981), p. 174.

<sup>70</sup> DUBOIS, « Bénédictins » *encyclopédia universalis* [en ligne], <https://www.universalis.fr/encyclopedie/benedictins/>.

<sup>71</sup> ARNOLD (1973).

<sup>72</sup> ARNOLD (1974).

<sup>73</sup> BATTIS & BONGIE (1977).

<sup>74</sup> BENRARDELLI (1997).

<sup>75</sup> MARTÍNEZ ZEPEDA (2015).

De ce texte, sont conservés quatre manuscrits : le *Ink.* 50/8<sup>76</sup>, Universitätsbibliothek, Kiel (A1), 1R-17V, 1492 ; le *cod. lat.* 410<sup>77</sup>, Staatsbibliothek der Stiftung Preussischer Kulturbesitz, Berlin (A2), f. 177R-190V, 1492 ; le *M. p. th. f.* 64<sup>b78</sup>, Universitätsbibliothek de Würzburg (B), f. 29V-37V, début XVI<sup>e</sup> s. ; le *Cod. II* 70<sup>79</sup>, Stadtarchiv Mainz (C), f. 79R-97R, 1501 et deux éditions imprimées : D1, imprimée à Mayence par Pieter von Friedberg en 1494 et D2 imprimé à Mayence en 1605 dans l'ouvrage de Johannes Busaeus<sup>80</sup>. Dans le cadre de cette édition, nous avons choisi de suivre l'apparat critique proposé par K. Arnold en raison de sa pertinence.

Il apparaît ainsi que A1 correspond au manuscrit copié à Sponheim pour l'abbé Gerlach de Breitbach sous la supervision de Trithème. En effet, les marges et les espaces interlinéaires présentent des corrections qui semblent être rédigées de sa main. Également issu de Sponheim, le manuscrit A2 contient des corrections provenant de cette même main. La dépendance de A2 à A1 est prouvée par l'incorporation des améliorations proposées dans le premier manuscrit. Étant donné l'absence de version autographe de ce texte et la date de 1492 indiquée dans la lettre de dédicace adressée par Trithème à Gerlach de Breitbach au début de son traité, K. Arnold suggère que le manuscrit A1 pourrait être l'original (x) du *De laude scriptorum*.

Indépendamment des manuscrits susmentionnés, D1, imprimé par Pieter von Friedberg à Mayence en 1494, à l'aide d'un modèle que nous appellerons (y), ne présente que de légères variations avec les manuscrits A1 et A2. Cela permet à K. Arnold de présumer de l'étroite collaboration entre l'imprimeur et Trithème. Cette hypothèse concorde avec l'implication qu'il met lorsqu'il supervise l'impression de ses travaux. Durant ses années à Würzburg, Trithème fait personnellement réaliser un recueil de présentation de ses œuvres, parmi lesquelles se trouve le *De laude scriptorum*. Là encore se trouvent des corrections attribuées à Trithème. Comme il le recommande lui-même<sup>81</sup>, il fait réaliser le *M. p. th. f.* 64<sup>b</sup> (B) à partir de l'impression D1. L'édition D2 « ne différant de cette dernière que par des petites erreurs typographiques »<sup>82</sup>, il ne fait aucun doute que comme B, il dépend de D1. Enfin, bien que le

---

<sup>76</sup> Inkunabel 50/8.

<sup>77</sup> Codex latinus 410.

<sup>78</sup> Manuskript pergament theologisch in folio.

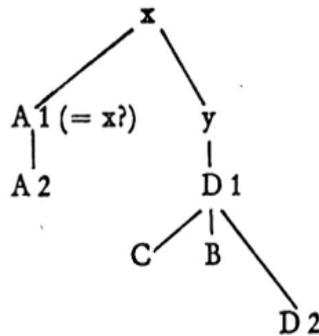
<sup>79</sup> Codex II 70.

<sup>80</sup> BUSAEUS (1605).

<sup>81</sup> « Qu'ils ne se disculpent pas d'écrire à cause de l'imprimerie ».

<sup>82</sup> ARNOLD (1974), p. 16.

manuscrit C s'éloigne plus largement de la version proposée par D1, il ne semble pas en être indépendant. De fait, ces divergences proviendraient plutôt des libertés prises par le scribe lors de la copie. Le stemma codicum dressé par K. Arnold dans son édition illustre les différents liens entre les manuscrits et impressions du *De laude scriptorum*<sup>83</sup>.



Afin d'éditer ce texte, nous avons eu accès au manuscrit B ainsi qu'aux éditions D1 et D2. B et D2 étant dépendants de D1, c'est sur ce dernier que nous nous appuyons principalement. Dans l'impossibilité de consulter les manuscrits A1, A2 et C, nous nous référons à l'édition et à l'apparat critique négatif proposés par Arnold. C'est donc sur base de ces témoins que nous nous sommes efforcée de fournir un apparat critique positif.

Différents outils ont été employés en vue d'établir cette traduction commentée. Tout d'abord, lorsque, Trithème modifie des citations latines de la Bible pour appuyer son propos, nous avons tâché d'en retrouver les versions originales. Pour ce faire, nous avons utilisé la *Vulgate*, canon notamment imprimé dans les presses de Gutenberg. Les traductions de ces extraits proviennent de l'édition francophone de l'*AELF* (Association Épiscopale Liturgique pour les pays Francophones), organe officiel de l'Église catholique qui « a pour but d'élaborer, coordonner et promouvoir toutes études et activités intéressant la liturgie de l'Église catholique, et plus particulièrement l'élaboration de textes liturgiques destinés aux pays francophones »<sup>84</sup>. Pour fournir les citations originales de la Règle de saint Benoît que Trithème modifie aussi, nous employons l'édition anglaise proposée en 2011 par Bruce Venarde et la traduction française d'après le texte de Philibert Schmitz, directeur de la *Revue Bénédictine* jusqu'en 1958, révisé en 2023<sup>85</sup>. Les sources des auteurs anciens ainsi que les dictionnaires et encyclopédies exploités sont indiqués dans la bibliographie.

<sup>83</sup> ARNOLD (1974), p. 16.

<sup>84</sup> *AELF* (en ligne).

<sup>85</sup> *RBen* 74, (1964)

# Édition et traduction

Incipit epistola Iohannis Tritemii abbatis Spanhemensis ad dominum Gerlacum abbatem Tuiciensis cenobii

Venerabili et amantissimo patri domino Gerlaco de Breitbach abbati Tuiciensi ordinis sancti Benedicti, frater Iohannes de Trittenham, vocatus abbas in Spanhem  
5 eiusdem ordinis, salutem et caritatem.

Cum nuper de annali capitulo Erffordie celebrato simul revertentes de maiestate diuinarum Scripturarum varia inuicem tractaremus, et per earum splendorem nostram religionem quondam gloriosam fuisse diceremus, petisti a me cum multa caritatis instantia ut tibi aliquid scriberem, quo tuos ad amorem scribendi subditos facilius  
10 prouocares. Putabas enim id multis profuturum et nostris precipue commendandum. Tuis itaque precibus humiliter prebens assensum, promisi, quod ingenii mei vires excedere non ignorauit, de adiutorio Altissimi et fraterna caritate sumens fiduciam, quibus in hac vita continue cupimus armari.

Vnde mox, ut michi de occupationibus meis paululum licuit respirare, mentem  
15 fidei, manum apposui carthis, et hunc quem cernis modicum tractatulum de laude scriptorum tuis orationibus adiutus ordinaui. In quo, si minus aliquid feci quam debui, curis meis diuersis noueris imputandum, quibus plerumque intantum occupor, ut vix michi liceat interceptis vicibus ad optata studia remeare. Suscipiat igitur caritas tua, pater venerande, librum quem petiuit, legat, examinet et, si iudicauerit dignum, ad  
20 aliorum quoque fratrum noticiam venire patiatur. Potest enim fieri ut eius lectione fratres ad amorem Scripture incitentur.

**1-2** *om.* A<sup>1</sup>; De laude scriptorum pulcherrimus tractatus domini Iohannis Tritemii abbatis Spanhemensis ordinis sancti Benedicti de obseruantia Bursfeldensi ad Gerlacum abbatem Tuiciensem. Epistola eiusdem ad Gerlacum abbatem Tuiciensis cenobii C

**3** Breitbach : Breytbach C

**4** Iohannes : Ioannes B

Trittenham : Trittenham C

Spanhem : Spanheim C

**6** Erffordie : Erfordie C

**8** caritatis : charitatis B

**10** nostris precipue : precipue fratribus A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

**14** michi : mihi B (*idem* suivants)

**20** venire patiatur : peruenire paciatur A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>C

**21** ad amorem Scripture incitentur : in amore scribendi roborentur A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

Commence la lettre Jean Trithème, de l'abbé de Sponheim, au seigneur Gerlach, abbé du monastère de Deutz.

Au vénérable et au très aimant Père Gerlach de Breitbach, abbé de Deutz, de l'ordre de Saint-Benoît, frère Jean de Trithème, abbé du même ordre à Sponheim, donne son salut et son amour.

Alors qu'en revenant récemment du chapitre annuel tenu à Erfurt [1], que nous discussions ensemble de la grandeur féconde des Saintes Écritures [2], et que nous disions que, grâce à leur éclat, notre religion fut autrefois glorieuse, tu m'as demandé, animé par un profond sentiment de bienveillance, que je t'adresse un écrit pour encourager plus facilement tes frères à l'amour de l'écriture. Tu pensais en effet que cela serait utile à nombre d'entre eux et devrait surtout être recommandé aux nôtres. Ainsi, cédant humblement à tes prières, ai-je promis, ce que je savais dépasser mes capacités, par la confiance que je porte dans le secours du Très-Haut [3] et dans l'amour fraternel, dont nous souhaitons sans cesse le soutien dans cette vie.

De là bientôt, quand mes occupations me permirent d'avoir un peu de répit, j'ai fait confiance à mon esprit, j'ai posé ma main sur les feuilles, et, aidé par tes prières, j'ai composé le modeste traité que tu vois sur l'éloge des scribes. Si je n'y ai pas fait ce que j'ai dû, il faut le mettre sur le compte de mes diverses tâches que tu connais, qui m'occupent généralement tant que j'ai à peine le loisir de retourner aux études souhaitées à cause des vicissitudes du destin. Puisse donc ta bienveillance accueillir, ô vénérable père, le livre qu'elle a réclamé, qu'elle le lise, qu'elle l'examine et, si elle le juge digne, qu'elle lui permette d'être aussi porté à la connaissance d'autres frères. Il pourrait en effet arriver que les frères soient poussés à l'amour de l'Écriture par sa lecture.

Tu autem cepta via progredere, Scripturis sanctis ardentem incumbere tuosque fratres ut idem faciant modis omnibus exhortare. Intueantur sanctum illum et venerabilem virum Rupertum vestri Tuiciensis cenobii quondam abbatem, qui vel solus ad exemplum studendi eis potest sufficere. Qui cum singulari desiderio diuinas Scripturas tum legendo tum orando percurreret, per visionem Spiritu Sancto docente tantum in eis meruit proficere, ut similem in exponendis Scripturarum archanis suo tempore non haberet.

Quod si ad eius mensuram non possumus studendo pertingere, nunquid a studiis sanctis propterea debemus cessare? Nunquid excellentia ceterorum nos ab accessu sacre lectionis arcebit? Absit. Si non possumus Augustinum imitari siue Gregorium, eos saltem imitemur quorum doctrinam nouimus ab aliis emanasse. *Vnusquisque autem proprium donum habet ex Deo : alius sic, alius vero sic.* Hoc tantum caueamus, ne in agro dominico sine fructu bonorum studiorum steriles simus. Vale nostri memor.

Anno Domini M.cccc.xcii.

**23** Intueantur : Intueamur C

**31** siue : vel C

**35** Domini M.cccc.xcii : 1492 B, Domini 1492, 4. Nonas Octobris A<sup>1</sup>, Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo quarto Nonas Octobris A<sup>2</sup>

Toi cependant, avance sur le chemin entrepris, consacre-toi ardemment aux Saintes Écritures et encourage tes frères à faire de même quoiqu'il en coûte. Qu'ils considèrent attentivement ce saint et vénérable homme, Rupert, autrefois abbé de votre monastère de Deutz, qui à lui seul pourrait leur servir de modèle d'étude. Lui, il parcourait avec un désir singulier les Saintes Écritures tant par la lecture que par la prière, guidé par une vision envoyée par l'Esprit Saint, il a réussi à tant progresser dans leur compréhension, qu'il n'avait en son temps pas d'égal dans l'explication des secrets des Écritures.

Et si nous ne pouvons atteindre son degré de connaissance par l'étude, devons-nous pour autant renoncer aux études saintes ? L'excellence des autres nous détournera-t-elle de l'approche de la lecture sacrée ? Loin de là. Si nous ne pouvons pas imiter Augustin ou Grégoire, imitons au moins ceux dont nous savons que l'enseignement [4] a émané d'autres. *Mais chacun a reçu de Dieu un don qui lui est personnel : l'un celui-ci, l'autre celui-là* [5]. Prenons seulement garde à ne pas être stériles dans le champ du Seigneur sans le fruit des bonnes études. Au revoir, souviens-toi de nous. Année du Seigneur 1492.

Sequuntur capitula presentis operis de laude scriptorum

	Exordium libri tractat de laude scriptorum	Primum
	Commendatio utilitatis sacre Scripture	II
	De veterum diligentia et amore ad libros	III
5	Quantam diligentiam fecerint in scribendo	IIII
	Quam conueniens sit monachis scribere	V
	Quam bonum et utile sit eis si scribant	VI
	Ne propter impressuram se a scribendo excusent	VII
	De orthographia et modo scribendi	VIII
10	De his qui haud sciunt scribere, quid faciant	IX
	Quales materias monachi debeant scribere	X
	Vtrum diebus festis liceat scribere	XI
	De differentia scriptorum et opusculorum nominibus	XII
	De instituendis scriptoribus et ocio vitando	XIII
15	Vtrum commendabilis sit librorum multitudo	XIIII
	De custodia et mundicia librorum habenda	XV
	Exhortatio ad studium et amorem Scripturarum	XVI

Expliciunt capitula huius libri de laude scriptorum.

**1** Sequuntur — scriptorum : Incipit tabula presentis voluminis de laude scriptorum domini Iohannis abbatis ad dominum G[erlacum] abbatem Tuiciensem A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>, Capitula libri C

**10** haud : haut B

**17** amorem Scripturarum : scribendum A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

**18** *om.* A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>B

Suivent les chapitres du présent travail sur l'éloge des scribes.

Le début du livre traite de l'éloge des scribes	chapitre premier
Recommandation sur l'intérêt de l'Écriture sainte	chapitre II
De l'attention des anciens et de leur amour pour les livres	chapitre III
Quelle attention ils ont porté à l'écriture	chapitre IV
Combien il convient d'écrire pour les moines	chapitre V
Combien il est bon et utile pour eux d'écrire	chapitre VI
Qu'ils ne se disculpent pas d'écrire à cause de l'imprimerie	chapitre VII
Sur l'orthographe et la façon d'écrire	chapitre VIII
Ce que doivent faire ceux qui ne savent pas écrire	chapitre IX
Sur quels sujets les moines doivent écrire	chapitre X
Est-il permis d'écrire durant les jours de fête	chapitre XI
Sur la différence des écrits et des noms des ouvrages	chapitre XII
Sur la formation des scribes et la parade à l'oisiveté	chapitre XIII
Si un grand nombre de livres est recommandable	chapitre XIII
Sur la conservation et l'entretien des livres	chapitre XV
Exhortation à l'étude et à l'amour des Écritures	chapitre XVI

Se terminent les chapitres de ce livre sur l'éloge des scribes.

Incipit liber domini Iohannis Tritemii abbatis in Spanhem de laude scriptorum ad dominum Gerlacum Tuiciensem abbatem.

De laude scriptorum facturi sermonem, illius inuocamus auxilium qui synceris scriptoribus eterne vite claritatem promisit in premium. Nempe *qui ad iusticiam erudiunt plurimos, fulgebunt sicut stelle in perpetuas eternitates*. Quod non solum de illis intelligendum esse qui de sua vena cudunt noua, sed etiam de his qui vetera transcribunt, in sequentibus Domino largiente monstrabimus.

Nam quantumcunque utilis sit doctoris traditio, absque ministerio scriptoris ad noticiam posterorum nequaquam deducitur. Quicquid enim boni agimus, quicquid fructuose docemus, in obliuionem cito rapitur, nisi scriptorum studio litteris commendetur. Scriptores ergo virtutem dant verbis, memoriam rebus, vigorem temporibus. Hos si de Ecclesia tollas, vacillat fides, caritas friget, spes decedit, ius perit, confunditur lex, in obliuionem transit Euangelium. Denique si scriptura defecerit, dispergetur populus, deuotio extinguetur, pax catholice unitatis confusa turbabitur. Sed absque scriptoribus non potest scriptura diu salua consistere, que et casu frangitur et vetustate corrumpitur.

Impressura enim res papirea est et breui tempore tota consumitur. Scriptor autem membranis commendans litteras, et se et ea que scribit in tempus longinquum extendit. Vnde ipse Ecclesiam ditat, fidem conseruat, hereses destruit, vicia repellit, mores instruit et dat incrementa virtutibus. Scriptor deuotus, qualem describere intendimus, Deum laudat, angelos letificat, iustos homines confortat, peccatores emendat, humiles commendat, bonos conseruat, superbos debellat, condemnat pertinaces. Scriptor pietate insignis Dei prece est, quia voluntatem eius et presentibus annunciat et futuris,

**1-2** De laude scriptorum pulcherrimus tractatus domini Iohannis Tritemii abbatis Spanhemensis ad Gerlacum abbatem Tuiciensem. Incipit feliciter C

**2** Capitulum primum *add.* B

**3** synceris : sinceris A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>BC

**6** his : hiis C

**8** traditio : tradicio A<sup>1</sup>C

**14** deuotio : deuocio A<sup>1</sup>C

**17** breui tempore tota consumitur : cito madefacta colliditur A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

**18** membranis : pergameno A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

**22** condemnat pertinaces : pertinaces condemnat C

Commence le livre du maître Jean Trithème abbé de Sponheim sur l'éloge des scribes adressé au seigneur Gerlach, abbé de Deutz.

Alors que nous nous apprêtons à entamer notre discours sur l'éloge des scribes, nous invoquons l'aide de celui qui a promis aux scribes honnêtes l'éclat de la vie éternelle en récompense. En effet, *ceux qui sont des maîtres de justice pour la multitude brilleront comme les étoiles pour toujours et à jamais* [1]. Et nous montrerons dans les parties suivantes, si Dieu le veut, qu'il faut non seulement interpréter ce propos en relation avec ceux qui créent des nouveautés de leur propre inspiration, mais aussi avec ceux qui copient des anciennes.

En effet, si utile que soit l'enseignement du savant, sans le travail du scribe, il n'est jamais porté à la connaissance de la postérité. De fait, tout ce que nous faisons de bon, tout ce que nous enseignons de fécond, est rapidement traîné dans l'oubli, s'il n'est pas mis par écrit grâce au travail appliqué des scribes. C'est pourquoi les scribes donnent la vertu aux mots, la mémoire aux choses, la force aux temps. Si tu les supprimes de l'Église, la foi vacille, la charité s'engourdit, l'espoir s'estombe, le droit meurt, la loi est brouillée et l'Évangile tombe dans l'oubli. Enfin, en l'absence de la copie, le peuple sera dispersé, la dévotion s'éteindra, la paix confuse de l'unité catholique sera troublée. Sans les scribes, l'écriture ne peut rester sauve longtemps, elle qui est brisée par les aléas et détériorée par l'âge.

En effet, l'imprimé est un objet de papier et est tout entier détruit en peu de temps. Le scribe, écrivant sur parchemin, se développe ainsi que ce qu'il écrit pour une longue période. De là, il enrichit lui-même l'Église, il préserve la foi, abat l'hérésie, repousse les vices, forme les mœurs et accroît les vertus. Le scribe zélé [2], tel que nous entendons le décrire, loue Dieu, réjouit les anges, renforce les hommes justes, corrige les pécheurs, encourage les humbles, préserve les bons, soumet les orgueilleux, condamne les obstinés. Le scribe remarquable par sa piété est le messenger de Dieu, parce qu'il annonce sa volonté aux générations présentes et à venir,

promittens bonis vitam eternam, penitentibus veniam, negligentibus penam,  
25 contemnentibus damnationem. Quid hac arte salubrius, quid commendabilius pietate,  
quam Deus diligit, angeli colunt, celi ciues uniuersi venerantur ? Hec est enim que  
fidelibus arma fabricat contra hereticos, que superbos deiicit, demones spoliat sua  
fortitudine et normam viuendi ponit Christianis. Hec est que inscios docet,  
pusillanimes corroborat, deuotos colit, amore complexatur pacificos. Quid est quod  
30 digne in laudem scriptoris a me possit dici ?

Quicquid dixerō laudibus eius inferius est, quia prius in me angustus artabitur  
spiritus, quam tanto condigna honori desit materia. Contigit michi, fateor, quod  
imperitis oratoribus plerumque solet accidere, qui rerum de quibus loqui ceperant  
maiestate conterriti, nec loqui possunt quod sentiunt nec propter verecundiam tacere  
35 presumunt. Sicque fit ut, dum ordinem et regulas dicendi transire metuunt, a proposito  
utilitatis cadunt. Nam sicut spiritus prophetie aliquando etiam prophetas ad tempus  
utiliter deserit, ita oratoribus quoque non semper adest usitata facundia. Quanto ergo  
facilius michi tremor incutitur, qui nec rhetor sum nec idoneus exornare latam sermone  
materiam. Heret lingua palato iam arida, spiritus premit sicca precordia, tremet  
40 intinctus iterum calamus, in solo viget pectore desiderium et amor scriptoris. Cum ergo  
defecerim, nemo materiam, sed verba nouerit defuisse loquenti. Faciam tamen Christo  
iuuante quod potero, cum sola charitas nostri sit causa laboris, que omnia posse rite  
predicatur.

**25** contemnentibus damnationem : condempnentibus damnacionem C

**27** deiicit : deicit A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>C

**30** possit dici : dici possit C

**31** angustus *om.* B

**34** sentiunt : senciunt A<sup>1</sup>C

**36** prophetie : prophecie C

**42** charitas : caritas A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>C

promettant la vie éternelle aux bons, le pardon aux pénitents, le châtement aux négligents, la damnation aux méprisants. Qu'y a-t-il de plus salutaire que cet art, de plus recommandable que la piété, que Dieu aime, que les anges honorent, que l'ensemble des habitants du Ciel vénèrent ? C'est en effet celle-ci qui façonne les armes pour ses fidèles contre les hérétiques, qui rejette les orgueilleux, qui prive les démons de leur force et qui établit pour les chrétiens une règle de vie. C'est elle qui enseigne aux ignorants, renforce les audacieux, honore les hommes pieux, embrasse de son amour les pacifiques.

Que pourrais-je dire d'assez digne pour faire l'éloge du scribe ? Tout ce que je dirai est inférieur à ses mérites, parce que mon inspiration limitée sera étouffée en moi avant que mon exposé ne soit à la hauteur d'un tel honneur. Il m'est arrivé, je l'avoue, ce qui arrive d'ordinaire aux orateurs inexpérimentés, qui, effrayés par la grandeur des sujets dont ils ont commencé à parler, ne peuvent ni exprimer ce qu'ils pensent ni oser se taire par modestie. Ainsi il se fait que, tant qu'ils ont peur de passer outre l'ordre et les règles de la parole, ils manquent à leur dessein d'utilité. En effet, comme l'inspiration prophétique abandonne parfois même les prophètes au moment utile, de même l'éloquence requise n'est pas non plus toujours présente pour les orateurs. Par conséquent, cela m'inspire d'autant plus facilement de la terreur, moi qui ne suis ni rhéteur, ni capable d'embellir un vaste sujet par mon discours. Ma langue desséchée est déjà soudée à mon palais, mon esprit presse déjà ma poitrine sèche, ma plume trempée à nouveau tremble, le désir et l'amour du scribe fleurissent dans mon cœur. C'est pourquoi, si je viens à échouer, que personne ne conçoive que c'est la matière qui a manqué à l'orateur davantage que les mots. Je ferai cependant mon possible avec l'aide du Christ, puisque seule la Charité est la raison de notre travail, elle dont on proclame à raison la toute-puissance [3].

Verum, antequam laudes et utilitatem scriptorum ulterius prosequamur, libet in commendationem sacre Scripture laxare paulisper calamum, ut fratres, qui ad scribendi studium prouocandi sunt, prius in amorem sacre scientie prouocentur. Nisi enim pateat utilitas operis, animum non flectet suasio laboris.

Scriptura itaque sacra, fratres charissimi, nobis ad multa utilis est, que quasi nauicula in hoc mari magno amatores suos sine periculo transducit ad littus, dum mentes a terrenis ad celestia eleuat, dum tribulationes mitigat, dum labores leuigat, dum vicia extirpans virtutes plantat. Ipsa enim charitatem accendit, auget fidem, deuotionem excitat, nutrit veritatem. Qui hanc amauerit beatus est, si tamen in semitis eius usque ad mortem permanserit. *Melior est acquisitio eius negotiatione auri et argenti primi et purissimi fructus eius. Preciosior est cunctis opibus scientia Scripturarum, et omnia que in hac vita desiderantur ab hominibus huic non valent comparari. Longitudo dierum in dextera eius, et in sinistra illius diuicie et gloria. Vie illius vie pulchre, et omnes semite eius pacifice. Lignum vite est his qui apprehenderint eam et qui tenuerint eam beati.*

Ipsa enim cor hominis purificat, intellectum sui amatoris illuminat, affectum dulciter accendens inebriat. *Hanc amaui et exquisiui a iuuentute mea, in sponsam elegi eam et amator factus sum forme illius. Generositatem illius glorificat contubernium habens Dei, sed et omnium Dominus dilexit illam. Doctrix enim est discipline Dei et electrix operum illius. Speciosior est sole et super omnem dispositionem stellarum luci comparata inuenitur prior, quia lumen eius a tenebris nunquam extinguitur. Qui amat scientiam Scripturarum stabilietur in pace habitaculum eius.*

1 Cap. II : Capitulum secundum B

15 pulchre : pulcre B

Avant d'aller plus loin dans l'éloge et l'utilité des scribes, il est permis que notre plume s'étende un peu sur la recommandation des Saintes Écritures, de sorte que les frères, qui doivent être amenés à l'étude de l'écriture, soient d'abord amenés à l'amour des connaissances saintes. En effet, si l'utilité de l'œuvre n'est pas manifeste, l'incitation au travail ne changera pas l'esprit.

C'est pourquoi l'Écriture sainte, mes très chers frères, nous est utile à bien des égards, telle une petite barque dans cette grande mer qui conduit sans danger ceux qui l'aiment jusqu'au rivage, tandis qu'elle élève les esprits depuis la terre vers les cieux, qu'elle apaise les tourments, qu'elle allège les épreuves, et que, détruisant les vices, elle cultive les vertus. En effet, elle stimule elle-même la charité, accroît la foi, pousse à la dévotion, nourrit la vérité. Celui qui aime l'Écriture sainte est heureux, pour peu qu'il reste dans ses voies jusqu'à sa mort. *C'est une bonne affaire, meilleure qu'une affaire d'argent, plus rentable que l'or. La connaissance des Écritures est plus précieuse que les perles, rien de ce qui est aimé par les hommes dans cette vie ne l'égale : dans sa main droite, longueur de jours, dans sa main gauche, richesse et gloire. Ses chemins sont chemins de délices, tous ses sentiers, des lieux de paix. Pour qui la tient, elle est arbre de vie ; qui la saisit est un homme heureux* [1].

En effet, elle purifie le cœur des hommes, elle illumine l'intelligence de celui qui l'aime, enflammant doucement sa passion, elle l'enivre. *C'est elle que j'ai aimée et recherchée depuis ma jeunesse, je l'ai choisie comme épouse, je suis devenu l'amant de sa beauté. Elle manifeste la gloire de sa propre naissance puisqu'elle partage la vie de Dieu, et que le maître de l'univers lui a donné son amour. Elle est initiée aux mystères de la science de Dieu, c'est elle qui décide de ses œuvres* [2]. *Elle est plus belle que le soleil, elle surpasse toutes les constellations ; si on la compare à la lumière du jour, on la trouve bien supérieure* [3] parce que sa lumière n'est jamais éteinte par les ténèbres [4]. Celui qui aime la connaissance des Écritures sera conforté dans la paix de sa demeure.

25 *Non enim habet amaritudinem conuersatio eius nec tedium conuictus illius, sed leticiam et gaudium. O quam mirabilis et dulcis inest Scripturis ordo dictorum, ubi desiderium amantis semper excrescit, ubi sacietas nunquam parit fastidium, ubi esuries delectabilis iustorum, ubi nimietas non arguitur, sed importunitas crebra magis laudatur ! In hac noticia rerum salutarium discitur, in hac rite credentibus vita eterna promittitur.*

30 *Scripture etenim preterita sine falsitate describunt, presentia aliter quam videntur ostendunt, futura quasi ex certitudine coram denunciant. Vbique in eis veritas regnat, ubique virtus diuina irradiat, ubique ad animarum salutem necessaria panduntur legentibus.*

35 *Quid enim utilitatis et suauitatis non continetur in litteris sanctis, si pura intencione legantur ? Ibi est quod fortis comedat, ibi quod paruulus sugat. Ibi veritatem facti historia denunciat, ibi allegoria fidem roborat, ibi mores tropologia format, ibi ad celestem patriam anagoia mentem leuat. Tota virtutibus plena est, si deuota et pura intentione legatur. Nichil ibi ociose positum est, nichil sine causa misterii conditum : omnia misteriis et pietate plena sunt. Nam has litteras ratio humana non repperit, sed*  
40 *hominibus olim sanctis virtus celestis infudit. Quas tunc bene datur intelligi, quando eas vera et utilia predicare mens deuota crediderit. Carnalis autem homo, quancunque inflatur scientia, sacras Scripturas non potest intelligere, quia vera scientia Scripturarum humilitas deuota est mentium.*

45 *Amator scientie sacre veraciter studiosus quietem cordis facile consequitur, quia, dum doctrine Scripturarum intentus est, minus de vanitate mundi pulsatur. Veraciter enim dixit ille beatus : « Ama scientiam Scripturarum et carnis vicia non amabis. » O si a talibus studiis mens humana non tepesceret, quam felix status interioris hominis vigeret ! Si ocii tempus non haberet mens inquieta mortalium, non pateret tam facilis aditus sordibus viciorum. O si claustrales nostri nunc Scripturarum studiis veraciter ut*  
50 *olim insisterent, quam utiles et sibi et Ecclesie catholice existerent !*

36 denunciat : nunciat C

37 anagoia : anagogia A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>, anagoya C

39 repperit : reperit C

40 intelligi A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>BD<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : intellegi Arnold

48 mortalium : hominum mortalium C

En outre, *sa compagnie est sans amertume ; partager sa vie ne cause pas de peine, seulement plaisir et joie* [5]. Oh *quel admirable et doux arrangement des mots* est présent dans les *Écritures*, où le *désir* de l'amant s'accroît toujours, où la *satiété* ne donne jamais naissance au dégoût, où la *faim* des justes est délectable, où l'*excès* n'est pas reproché, mais l'*abondante rigueur* est plutôt louée. Dans celle-ci, la *connaissance de ce qui mène au salut* est apprise, dans celle-ci la *vie éternelle* est promise avec raison *aux croyants*.

Et de fait, les *Écritures retracent les évènements passés sans fausseté, montrent les moments présents autrement que ce qu'ils semblent, annoncent ouvertement le futur* comme une certitude. *Partout la vérité règne en celles-ci, partout la divine vertu irradie, partout* on déploie pour les lecteurs ce qui est nécessaire pour le salut des âmes.

*En effet, quel intérêt et quelle douceur* n'est pas contenue dans les *lettres saintes*, si elles sont lues *avec une intention pure* [6] ? Là se trouve ce que le fort dévore, ici ce que le tout petit suce. Là l'histoire dénonce la vérité du fait, ici l'allégorie affermit la foi, là la tropologie construit les mœurs, là l'anagogie élève l'esprit vers le royaume des cieux [7]. L'Écriture sainte est tout entière emplie de vertus, si elle est lue avec une intention pieuse et pure. Rien n'y est placé sans but, rien n'y est caché sans raison : tout est empli de mystères et de piété. En effet, ce n'est pas la raison humaine qui a trouvé ces lettres, mais la vertu céleste s'est un jour répandue parmi les hommes saints. Et celles-ci sont bien comprises seulement quand un esprit pieux a foi en elle pour prêcher la vérité et l'utile. Mais l'homme de chair, si grande soit la connaissance par laquelle il est inspiré, ne peut pas comprendre les *Saintes Écritures*, parce que la véritable connaissance des *Écritures* se trouve dans l'humilité pieuse des esprits.

Celui qui aime la connaissance sainte, le véritablement passionné, poursuit facilement le repos du cœur, parce que, tant qu'il se consacre aux prescrits des *Écritures*, il est moins ému de la vanité du monde. En effet, l'homme béni a dit avec véracité : « *Aime la connaissance des Écritures et tu n'aimeras pas les vices de la chair* » [8]. Ah si l'esprit humain ne s'engourdissait pas par de telles études, à quel point l'heureux état de l'intérieur de l'homme serait fort ! Si l'esprit inquiet des mortels

Scientia enim Scripturarum est que humiles utiliter ponit in sublimi, pauperes ditat, despectos glorificat, deuotos iuuat, prelatos ornat, a seculo monachos segregat, viciis purgat, virtutum gradibus exaltat. Ipsa est enim que fidem format, caritatem ordinat, spem erigit, iustitiam colit, temperantiam instruit, prudentiam dirigit ad regulam pietatis. Sacra Scriptura fons est sapientie, semita iusticie, forma discipline, apotheca salutis, magistra veritatis.

Hanc si amaueris, veraciter inuenies, et si in conuictu eius permanseris, cor tuum ineffabili gaudio delectabit, ita ut omnes huius mundi honores et diuicias in illius comparatione velut puluerem contempnas exiguum. Docebit enim te aduersa mundi cuncta vincere, oblectamenta voluptatum spernere, pulchra huius vite ut feda estimare. Si hanc sponsam dilectam habueris, nunquam perniciose tristis eris, sed semper iocundus, semper hilaris, semper in amore Dei proficiens. Insuper exaltabit te coram Deo et hominibus, erisque in ore omnium admirabilis et maiores tui venerabuntur te. Non erit qui contradicat sermonibus tuis, habebis amicos reges et principes, et de remotis terre mittent eulogia tibi. Eris sine ambitu gloriosus et sine timore reuerendus. Ineffabile donum consequeris ab ea et venerabilis eris coram omnibus hominibus. Liberabit te a vinculo carnis huius corrupte, et ducet ante thronum Altissimi regis, ubi stola iocunde immortalitatis vestieris. Fortis est mater hec et valde honorifica, qua precedente castra inimicorum transibis securus. Habet enim Dei cognitionem amicam.

Quisquis igitur es, qui anime tue salutem diligis, ab hac magistra non discedas, eius precepta noli negligere, ut ad amorem Dei valeas peruenire. Ad cuius continuandam amicitiam copia sanctorum voluminum tibi necessaria est. Sine libris enim ad eius familiaritatem non venies.

53 est enim D<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : enim est *Arnold*

n'avait pas de temps de repos, l'accès aux souillures des vices ne s'offrirait pas si facilement. Ah si, dès à présent, nos claustraux s'investissaient véritablement dans les études des Écritures comme autrefois, à quel point ils feraient œuvre utile pour eux et pour l'Église catholique !

En effet, la connaissance des Écritures élève avec justesse les humbles vers les cieux, enrichit les pauvres, glorifie les misérables, aide les pieux, honore les prélats, éloigne les moines du monde profane, repousse les vices, élève au rang des vertus. Cette connaissance-même forme la foi, ordonne la charité, redresse l'espoir, cultive la justice, enseigne la tempérance, dirige la prudence vers la règle de la piété. L'Écriture sainte est source de sagesse, sentier de justice, cadre de l'enseignement, cellier du salut, maîtresse de vérité.

Si tu l'aimes, tu la trouveras vraiment, et si tu embrasses celle-ci, elle délectera ton cœur d'une joie ineffable, si bien que, par comparaison avec elle, tu considéreras tous les honneurs et les richesses de ce bas monde comme de la vulgaire poussière. Elle t'enseignera en effet à vaincre toutes les adversités du monde, à éloigner les distractions des plaisirs, à estimer les beautés de cette vie comme des choses laides. En compagnie de cette épouse chérie, tu ne souffriras jamais d'une dangereuse tristesse, mais toujours agréable, toujours joyeux, avançant toujours dans l'amour de Dieu. En outre, l'Écriture t'élèvera devant Dieu et les hommes et tu seras admirable aux yeux de tous et tes aînés te vénéreront. Il n'y aura personne pour contredire tes paroles, tu auras comme amis les rois et les princes, et ils t'enverront des louanges depuis les recoins éloignés de la terre. Tu seras glorieux sans être ambitieux et tu seras révérend sans être craint. Tu obtiendras un don ineffable de l'Écriture sainte et tu seras vénérable aux yeux de tous les hommes. Elle te libérera du lien de cette chair corrompue, et elle te conduira devant le trône du Très-Haut roi, où tu revêtiras les voiles de l'agréable immortalité. C'est une mère courageuse et très honorable, qui te fera traverser en sécurité les quartiers des ennemis, car elle chérit la connaissance de Dieu.

Qui donc que tu sois, toi qui chéris le salut de ton âme, ne t'éloignes pas de cette maîtresse, ne néglige pas ses préceptes, pour être en mesure de parvenir à l'amour de Dieu. L'abondance des saints volumes t'est nécessaire pour maintenir son amitié, car sans les livres, tu n'obtiendras pas son intimité.

Iam nunc igitur exemplo veterum etiam gentilium ad amorem librorum te, quantum licet, excitare conabor. Plus enim aliquando exempla proficiunt quam verba, quia, dum et alios quod iubemur prius fecisse conspicimus, minus de laboris duricia formidamus.

5 Quod autem singulare proponitur, a suscipiente grauius iudicatur. Gaudet infirmitas humana consortio plurimorum et minus terret a multis crebrius usitatum.

Si ergo perpendimus quantam veteres in colligendis libris habuerint diligentiam, studia nostra velut puerorum ludus nichil apparebunt. Nullis illi pepercerunt expensis, nullos formidarunt labores, quibus librorum multitudinem potuissent acquirere. Vnde  
10 non solum suarum gentium volumina coebebant, sed et quarumcunque nationum exterarum dicta vel facta in suam linguam transferentes, ad bibliothecas publicas condere satagebant.

E quibus apud *Grecos bibliothecam Phisistratus primus instituit, quam ab Atheniensibus auctam Xerxes incensis Athenis euexit in Persas, longoque post tempore*  
15 *Seleucus Nichanor denuo retulit in Greciam. Hinc studium regibus urbibusque ceteris natum est comparandi libros diuersarum gentium, et per interpretes in aliam linguam vertendi.* Postea rex *Alexander cognomento magnus*, quamuis bellicis continue ageretur incursibus, mirum in modum constituendis *omnium librorum bibliothecis animum* dedit. Quid dicam de *Ptolomeo Philadelpho, omnis litterature sagacissimo*  
20 *viro, qui, cum studio bibliothecae Phisistratum emularetur, non gentium tantum scripturas, sed etiam diuinas litteras maximis expensis interpretatas in bibliothecam suam incredibili feruore intulit. Nam septuaginta milia librorum eius tempore Alexandrie inuenta sunt.* Plato princeps philosophorum tantum fertur habuisse amorem ad libros, ut Philolai Pythagorici tres libros decem milibus denariis mercatus sit.  
25 Aristoteles etiam non minoris glorie apud philosophos paucos libros Speusippi philosophi post eius mortem talentis atticis tribus comparauit, que faciunt nummos septuaginta duo milia.

8 illi : enim C

pepercerunt BD<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : perpercerunt Arnold

26 atticis D<sup>2</sup> : acticis BCD<sup>1</sup>

Maintenant donc, par l'exemple des anciens, même s'ils étaient païens, je vais essayer, autant qu'il est permis, de te pousser à l'amour des livres. De fait, parfois les exemples sont plus utiles que les mots, parce que, quand nous observons que les autres ont fait d'abord ce que nous sommes encouragés à faire, nous redoutons moins la rigueur du travail. Ce qui est présenté comme unique est jugé plus lourd par celui qui l'entreprend. La faiblesse humaine se réjouit de la compagnie nombreuse et craint moins ce qui a déjà été plus fréquemment réalisé par un grand nombre.

Alors si nous considérons avec quel soin les anciens ont rassemblé des livres, nos études sembleront n'être rien de moins qu'un jeu d'enfants. Ils n'ont épargné aucune dépense, n'ont craint aucun travail, pour pouvoir acquérir un grand nombre de livres. De là, ils rassemblaient non seulement les rouleaux de leurs patries, mais traduisant aussi dans leurs langues les dires et les faits de tous les peuples, ils se donnaient du mal pour constituer des bibliothèques publiques.

Parmi ceux-ci, *chez les Grecs, Pisistrate fonda le premier une bibliothèque, qui fut enrichie par les Athéniens et que Xerxès transporta en Perse après avoir brûlé Athènes, et qu'après un long moment, Seleucos Nicanor [1] rapporta ensuite en Grèce. De là naquit chez les rois et dans d'autres villes la passion d'acquérir des livres de peuples divers, et de les traduire dans une autre langue grâce à des interprètes. Ensuite, le roi Alexandre, surnommé le Grand, bien qu'il fit continuellement la guerre, s'attacha de manière étonnante à fonder des bibliothèques contenant tous les genres de livres. Que dirai-je de Ptolémée Philadelphe, homme très versé dans toute la littérature, qui, alors qu'il rivalisait avec Pisistrate par son intérêt de la bibliothèque, avec une ferveur incroyable, ajouta à sa bibliothèque non seulement les écrits de tant de peuples [2], mais aussi les lettres divines traduites à très grands frais [3]. On trouvait en son temps à Alexandrie 70.000 livres [4]. On raconte que Platon, le premier des philosophes, eut tant d'amour pour les livres, qu'il acheta trois livres du Pythagoricien Philolaos pour 10.000 deniers. Même Aristote, d'une égale réputation auprès des philosophes, acheta quelques livres du philosophe Speusippe à sa mort pour trois talents attiques [5], soit 72.000 nummi [6].*

Sed omissis gentilibus amatoribus librorum, quorum ingens est numerus, ad nostros transeamus. Ambrosius, discipulus et amicus magni Origenis, incredibili studio  
30 feruens ad libros, Origenem quotidie ad scribendum hortabatur, immo impellebat, ita ut eum compulsorem operis in quadam epistola amice appellaret. Beatus martyr Pamphilus, Eusebii Cesariensis presbiter, tanto libros amabat desiderio, ut maiorem partem librorum Origenis sua manu describens, maximam multitudinem librorum apud Cesaream cooperante Eusebio congregauerit. Sanctus etiam presbiter  
35 Hieronymus ab urbe secedens, cum omnia mundana contemneret, solam bibliothecam quam sibi condiderat se fatetur non potuisse deserere. *Augustinus* catholice doctor Ecclesie precipuus, cum mori debuisset, quasi pro singulari testamento *fratribus* commisit, ut *bibliothecam ecclesiasticam* diligenter *custodirent*.

Longum est, si velimus amatores librorum precipuos quos nouimus nominatim  
40 describere, qui ab inicio christiane fidei usque ad nostram etatem diuersis temporibus claruerunt. Dant amanti sacro testimonium infinita pene volumina que suis bibliothecis illi tradiderunt. Videmus in multis cenobiis maxime nostri ordinis preclara et antiquissima exemplaria, que mira subtilitate conscripta diligentiam veterum demonstrant. Erat olim abbatibus et monachis nostri ordinis ad libros incredibile  
45 studium, quippe qui nouerant ordinis decorem et infirmarum animarum in eis haberi remedium.

Libri enim sunt qui nobis future felicitatis desiderium faciunt, presentis exilii miserias minuunt, vicia pellunt, virtutes inserunt, constantiam in tribulatione tribuunt, fructum indulti temporis producunt. Quid enim nisi terrena sapere possemus, si non  
50 haberemus consolationem Scripturarum? Denique a mentibus hominum fides catholica cito deficeret, si non haberentur instrumenta Scripturarum. Nichil ergo melius quam diuinis Scripturis cum desiderio amoris incumbere, quibus instruimur quomodo in via Dei sollicite debeamus ambulare.

29 Origenis D<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : Origenis *Arnold*  
30 Origenem D<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : Originem *Arnold*  
immo : ymmo C  
31 martyr : martir A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>B  
35 bibliothecam : bibliotecam *Arnold*  
36 catholice D<sup>2</sup> : cacholice D<sup>1</sup>  
42 cenobiis : cenobii B  
43 subtilitate : suptilitate B  
48 vicia D<sup>1</sup> : vitia D<sup>2</sup> *Arnold*  
50 hominum : hominibus C  
51 cito : *om. Arnold*

Mais, laissons de côté le grand nombre de païens amateurs de livres pour en venir aux nôtres. Ambroise [7], disciple et ami du grand Origène, brûlant d'un attachement incroyable pour les livres, exhortait chaque jour Origène à écrire et le poussait même au point que, dans une lettre, il l'appelait amicalement l'instigateur de son travail [8]. Le bienheureux [9] martyr Pamphile [10], presbytre d'Eusèbe de Césarée [11], aimait les livres avec un tel désir que, copiant la plus grande partie des livres d'Origène de sa main, il rassembla un très grand nombre de livres à Césarée, avec l'aide d'Eusèbe. Même saint Jérôme quittant la Ville, alors qu'il méprisait toutes les choses du monde, avouait qu'il n'avait pas pu abandonner la seule bibliothèque qu'il avait fondée pour lui. *Augustin*, éminent savant de l'Église catholique, alors qu'il devait mourir, comme unique testament, demanda à ses frères qu'ils gardent avec soin la bibliothèque de l'église [12].

Il serait trop long de vouloir citer par leur nom les principaux amateurs de livres que nous connaissons, eux qui depuis le début de la foi chrétienne jusqu'à notre époque se sont illustrés à divers moments. Le nombre presque infini de volumes qu'ils ont transmis par leurs bibliothèques témoigne de leur amour sacré. Nous voyons dans de nombreux monastères, surtout de notre ordre, des exemplaires remarquables et très anciens, qui, rédigés avec une finesse étonnante, démontrent l'application des anciens. Autrefois, chez les abbés et les moines de notre ordre, l'affection pour les livres était incroyable, puisqu'ils les reconnaissaient comme la gloire de l'ordre et qui contenaient le remède des âmes blessées.

Ce sont en effet les livres qui suscitent chez nous le désir du bonheur futur, amoindrissent les malheurs de l'exil présent, chassent les vices, sèment les vertus, accordent la constance dans l'épreuve, mettent au jour le fruit du temps qui fut accordé. De fait, si ce n'est les choses terrestres, que pouvons-nous connaître, si nous n'avons pas la consolation des Écritures ? Finalement, la foi catholique ferait rapidement défaut aux esprits des hommes, s'ils n'avaient pas les outils des Écritures. Il n'y a donc rien de mieux que de se consacrer aux Saintes Écritures avec l'exigence de l'amour, elles qui nous enseignent comment nous devons marcher sur la voie de Dieu.

Cum autem Scripture legi non possint, nisi scribantur prius, utile et necessarium est,  
55 ut monachi ad scribendum eas in cenobiis diligentissime exerceantur. Inter omnia enim  
exercicia manualia nullum adeo conuenit monachis, sicut scribendis voluminibus  
sacris studium impendere.

Mais puisque les Écritures ne pourraient être lues, si elles n'étaient copiées au préalable, il est utile et nécessaire que les moines s'exercent avec beaucoup de zèle à les copier dans les monastères. En effet, parmi tous les exercices manuels, aucun ne convient autant aux moines que de consacrer leur effort à la copie des volumes saints.

Denique, si historias transacti temporis diligenter inspiciamus, quantam curam veteres et sancti patres scribendis libris etiam propriis eorum manibus impenderint, et inuenimus et mirabimur. Sciebant enim geminam huius artis utilitatem, quod sibi  
 5 multipliciter ad corpus et animam proficeret et posteris ad vite honestatem deseruiret. Sanctus Pamphilus martir, ut paulo ante iam diximus, intantum huius artis amator fuit, ut maximam partem librorum Origenis propria manu descripserit. Si vir tantus et idoneus martyr Christi officium scriptoris tam feruenti desiderio subire non rennuit, quid nos vermiculi dicturi sumus, qui in monasterio sine cura temporalium rerum  
 10 degentes nec veterum exemplo nec prelatorum precepto manum dignamur apponere Scripturis ? Martyr iste sanctus in testimonium desidie et pigricie nostre in iudicio stabit contra nos, qui negligimus in pace imitari quod ille magno desiderio in persecutione operatus est.

De sancto Ambrosio Mediolanensi episcopo legimus quod omnes a se editos libros  
 15 descripserit propria manu, de quibus ego (ne paucos estimares) ultra centenos iam repperi. Quis nostrum audeat gloriari quod centum libros ab aliis editos in ocio monasterii descripserit, cum hic beatissimus pontifex in cura ecclesiastica positus et in multis occupatus plures etiam rescripserit quos ipse ante composuit ? Amor Scripturarum cultores suos esse non sinit ociosos. Sed quia hunc in nobis habere  
 20 negligimus, ocio inerti torpemus, ita ut que facilima sunt studiosis nobis ad operandum difficilia reddantur.

O quam felix esset ordo noster, fratres, si exemplis veterum studio incumberemus Scripturarum ! Intueamur antiquos nostri ordinis abbates et monachos, nostre religionis columnas : Cassiodorum, Bedam, Alcuinum, Rabanum, Reginonem, Petrum  
 25 Damiani et ceteros, quanta diligentia libros veterum descripserunt, quibus nullus labor durus, nulle expense graues videbantur, quibus augere potuissent bibliothecarum suarum ornatum. De hac industria Cassiodorus et Petrus Damiani singulares atque preclaros tractatus ediderunt.

**6** martir D<sup>1</sup> : martyr D<sup>2</sup>

**8** idoneus martyr D<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : ydoneus martir BC

rennuit D<sup>1</sup> *Arnold* : renuit D<sup>2</sup>

**11** Martyr : Martir A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>BC

Ensuite, si nous examinons attentivement l'histoire du passé, nous trouverons et admirerons quel soin les anciens et Saints-Pères ont consacré à copier des livres, même de leur propre main. Ils connaissaient en effet la double utilité de cet art, à savoir qu'il profiterait de plusieurs manières à leur corps et à leur âme, et qu'il servirait fidèlement la postérité pour l'honnêteté de la vie. Saint Pamphile, le martyr, dont nous avons déjà parlé avant, était un tel amateur de cet art qu'il a copié de sa propre main une très grande partie des livres d'Origène. Si un tel homme, méritant martyr du Christ, accepta avec un si ardent désir d'endurer le travail du scribe, que dirons-nous, nous petits vers, qui passons notre temps dans un monastère sans soucis des affaires temporelles et ne daignons pas apposer nos mains sur les Écritures ni par l'exemple des Anciens ni par la prescription des prélats ? Ce saint martyr, témoin de notre paresse et de notre oisiveté, se tiendra contre nous dans un procès, nous qui négligeons d'imiter dans la paix ce que lui pratiqua dans la persécution avec un grand désir.

À propos du saint évêque Ambroise de Milan, nous lisons qu'il a copié de sa propre main tous les livres qu'il a écrits ; moi-même, pour ne pas que vous les estimiez à un petit nombre, j'en ai déjà retrouvé plus de cent. Qui parmi nous oserait se glorifier d'avoir copié cent livres écrits par d'autres dans la paix d'un monastère, alors que ce bienheureux pontife, appliqué au soin de l'Église et occupé par de nombreuses tâches, en copia même un plus grand nombre, qu'il avait lui-même composé auparavant ? L'amour des Écritures ne permet pas que ses partisans soient oisifs. Et puisque nous négligeons de le garder en nous, nous sommes engourdis par une molle paresse, au point que ce qui est très facile pour ceux qui font preuve d'application est devenu difficile à réaliser pour nous.

Ô combien notre ordre serait heureux, mes frères, si nous nous appliquions à l'étude des Écritures selon les exemples des anciens ! Observons les anciens abbés et moines de notre ordre, les piliers de notre religion : Cassiodore, Bède [1], Alcuin [2], Raban [3], Régino [4], Pierre Damien et d'autres, avec quel soin ils copièrent les livres des anciens. Aucun travail ne leur semblait difficile, aucune dépense ne leur semblait lourde, afin de pouvoir accroître la splendeur de leurs bibliothèques [5]. Sur cette assiduité, Cassiodore et Pierre Damien publièrent des traités illustres [6].

Sed nec Rupertum vestrum Tuiciensem, o fratres, negligenter transire debemus,  
30 cuius profunditatem ingenii tot voluminum congeries fulgida decoravit. Ipse enim,  
cum esset vir deuotus et Dei Scripturarumque ardentissimus amator, per visionem  
diuinitus illuminari meruit, ita ut in exponendis Scripturis suo tempore Alemania  
similem non haberet. Composuit multa egregia volumina, que propriis manibus  
Ambrosii exemplo descripsit, aliisque describenda hilariter communicauit. Inter quos  
35 Cuno abbas Sigebergensis cenobii, Ratisponensis postea episcopus, vir in diuinis  
Scripturis studiosus, omnes pene tractatus, quos Rupertus vester cuderat, tam per se  
quam per fratres suos fecit excopari ; unde maior pars voluminum Ruperti in  
Sigebergensi cenobio habetur. Sed et ipse Rupertus diuersarum artium libros colligens  
apud Tuicium bibliothecam ornatissimam instituit quam temporum malicia, ut  
40 cernitur, iamdudum dissipauit.

In multis quoque monasteriis nostri ordinis diligentia veterum in scribendis  
voluminibus adhuc hodie conspicitur, ubi unius manu viginti vel triginta volumina  
sepe ornatissime scripta ostenduntur. Denique in vita sancti Martini Thuronensis narrat  
Sulpicius, quod in eius cenobio preter scriptorum nullum exercebatur artificium.

45 Ex quo plane colligitur, quod etiam antiqui sanctissimi patres hanc felicem artem  
omnibus exercitiis manualibus in cenobiis pretulerunt. Nemo igitur vestrum, fratres,  
refugiat, quod sanctos patres tanta fecisse diligentia non ignorat. Sicut illi nobis  
scribendo profuerunt, ita et nos posteris monimenta salutis preparemus. Nam si olim  
veteres non scripsissent, quid nos modo legeremus ? Enimuero nisi breuitati statuissem  
50 consulere, de veterum diligentia scriptorum adhuc multa possem declamare. Sed  
quoniam scientibus historias loquor, ceptum volo abbreviare sermonem.

45 antiqui sanctissimi : antiquissimi C

Mais, mes frères, nous ne devons pas négligemment passer outre votre Rupert de Deutz dont le si éclatant nombre d'ouvrages rehaussa la profondeur de l'intelligence. Lui-même en effet, alors qu'il était un homme pieux et un très ardent fidèle de Dieu et des Écritures, a mérité d'être illuminé par une vision divine, au point que l'Allemagne n'avait pas de semblable en son temps dans l'exégèse des Écritures. Il composa nombre d'excellents volumes, qu'il copia de ses propres mains à l'exemple d'Ambroise, et il adressa avec joie aux autres ceux qu'il fallait copier. Parmi ceux-ci, l'abbé Cunon de Siegburg [7], ensuite évêque de Ratisbonne, homme appliqué à l'étude des Saintes Écritures, fit en sorte que presque tous les traités écrits par votre Rupert soient copiés tant par lui que par ses frères ; c'est pourquoi la plus grande partie des volumes de Rupert est conservée dans le monastère de Siegburg. Mais Rupert lui-même, rassemblant des livres sur divers sujets, institua une bibliothèque très bien pourvue près de Deutz. Les affres du temps, comme on le voit, l'ont depuis longtemps dispersée.

Aussi, l'application des anciens dans la copie des volumes est visible jusqu'à aujourd'hui dans de nombreux monastères de notre ordre, où l'on peut voir vingt ou trente volumes d'une seule main souvent écrits de manière très élégante. Enfin, dans la vie de saint Martin de Tours [8], Sulpice raconte que dans le monastère de celui-ci nul métier n'était exercé sinon celui des scribes [9].

De cela, on relève clairement que même les anciens très Saints-Pères mirent cet art fécond devant tous les exercices manuels dans les monastères. Alors, qu'aucun d'entre vous, mes frères, ne l'évite, maintenant qu'il sait que les Saints-Pères l'ont pratiqué avec un tel zèle. Tout comme eux nous ont été salutaires par la copie, nous préparerons des garants du salut pour la postérité. En effet, si autrefois les anciens n'avaient pas copié, que lirions-nous maintenant ? Si je n'avais pas décidé de veiller à la brièveté, je pourrais dire encore de nombreuses choses au sujet de l'application des anciens scribes. Mais puisque je parle à des gens connaissant l'Histoire, je veux abréger mon discours.

Quod quasi proprium et conueniens monachorum artificium sit libros veterum  
describere Cap. V

Intendamus, fratres, quid Paulus ad propositum nostrum dicat apostolus, quid  
sanctus Benedictus legifer quoque noster proclamet in regula. Ipsi enim duces nostri  
5 sunt, quorum nos decet obedire mandatis. Primus sic ait : « Qui non laborat, nec  
manducet. » Secundus autem dicit : « Tunc veri monachi sunt, cum de laboribus  
manuum suarum viuunt. »

Ergo si manducare prohibetur, qui laborare non vult, monachi ociosi aut non  
manducant aut preceptorum apostoli se transgressores agnoscant. Si autem, nisi  
10 manducant, non possunt viuere, laborandum eis est, ut laborantes et manducantes  
valeant etiam bene viuere. Nam viuere et non bene viuere est iam mori incipere. Male  
autem viuunt, qui aliter quam debet viuunt. Debemus autem omnes ad regulam viuere  
preceptorum Dei et Ecclesie catholice. Qui ergo viuunt ociose, non viuunt ad traditionem  
Ecclesie, et idcirco male viuunt. Male autem vite terminus pessimi status initium est,  
15 nisi ante finem vite penitentia assumatur. Item si veri monachi sunt, qui de laboribus  
manuum suarum viuunt, sequitur ut veri monachi non sint, qui ociose viuentes laborare  
contemnunt. Qui autem in cenobio verus monachus non est, quid obsecro est ? Non  
est, qui verus non est. Prorsus monachus non est, qui verus non est, quia omne quod  
veritati contrarium est non est ut esse debet. Quod autem non est ut esse debet, summe  
20 veritati contradicit, que omnibus rebus debitum ordinem essendi constituit. Et ergo  
veraciter non est.

Laborandum itaque nobis est, fratres, ne offendamus apostolum ociose  
manducantes, ne desinamus esse, quod ut essemus, monasterii claustra subiuiimus.  
Nullus autem in cenobiis labor est, qui magis nos deceat, magis expediat nostrique  
25 professioni plus appropinquet quam officium scribendi. Nam diuinis mancipati officiis  
fodere non valemus, duros grauesque agrorum labores ferre non possumus, quia, si  
foris in operibus rusticis per diem nos fatigari contingeret, diuinum a choro seruicium  
periret. Sed cum Dei famulatus omnibus sit preponendus laboribus, valde  
inconueniens esset ut interioribus omissis exterioribus se monachi immergerent.

17 verus D<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : versus *Arnold*

25 Nam : Nam si C

Du fait que la copie des livres des anciens est un métier presque propre et conforme  
aux moines chapitre V

Prêtons attention, mes frères, à ce que l'apôtre Paul dit à notre dessein, à ce que saint Benoit, notre législateur, proclame aussi dans sa Règle. Ce sont en effet nos chefs eux-mêmes, aux demandes de qui il convient que nous obéissions. Le premier dit ainsi : « *Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus* » [1]. Tandis que le second dit : « *Alors ce sont de vrais moines, lorsqu'ils vivent des travaux de leurs mains* » [2].

S'il est donc interdit de manger à celui qui ne veut pas travailler, que les moines oisifs soit ne mangent pas soit qu'ils se reconnaissent comme des transgresseurs des préceptes de l'apôtre. Cependant, s'ils ne mangent pas, ils ne peuvent pas vivre, il faut qu'ils travaillent pour qu'ils puissent bien vivre en travaillant et en mangeant. En effet, vivre et ne pas bien vivre, c'est déjà commencer à mourir. Il vit mal celui qui ne vit pas comme il doit. Nous devons tous vivre selon la règle des préceptes de Dieu et de l'Église catholique. Donc celui qui vit dans la paresse ne vit pas selon la tradition de l'Église, et donc il vit mal. Cependant, la fin d'une vie mauvaise est le début d'une situation pire, si la pénitence n'est pas acquise avant la fin de la vie. De même, si les vrais moines sont ceux qui vivent des travaux de leur propre main, il s'ensuit que ne sont pas de vrais moines, ceux qui, vivant oisivement, méprisent le travail. Cependant, celui qui n'est pas un vrai moine dans un monastère, qu'est-il, je le demande ? Il n'est pas moine, celui qui n'est pas vrai. Il n'est pas du tout un moine, celui qui n'est pas vrai, puisque tout ce qui est contraire à la vérité n'est pas comme il doit être. Ce qui n'est pas comme il doit être fait obstacle à la plus haute vérité, qui a assigné sa raison d'être à toutes choses. Et donc, il ne vit pas dans la vérité.

C'est pourquoi il nous faut travailler, mes frères, pour ne pas offenser l'apôtre en mangeant avec oisiveté, pour ne pas cesser d'être ce que nous sommes devenus lorsque nous nous sommes soumis aux cloîtres du monastère. Il n'y a cependant aucun travail dans les monastères, qui ne nous convienne plus, qui ne soit plus avantageux, qui ne s'approche plus de notre profession que le travail de copie. En effet, chargés des offices divins, nous ne pouvons pas creuser, nous ne pouvons pas assumer les travaux difficiles et lourds des champs, parce que, s'il arrivait que nous nous fatiguions

30 Labor autem scribendi non impedit horas diuino mancipatas officio, quia, dum cursus horarum per interualla temporum distinguitur, spacium unicuique conueniens deputatur. Legimus de sancto Beda venerabili monacho, quod licet multa volumina scripserit, tamen a diuino seruicio se raro propter studium consueuerit absentare, sed interuallo horarum contentus, libros quos edidit pene innumerabiles scripsit.

35 Nichilominus, si abbas utile iudicauerit et fuerit necessarium, scriptor bonus a communibus seruiciis nonnunquam poterit supportari. Sed in hac libertate debite circumstantie sunt necessario pensande. Non enim omni spiritui credendum est. Officium monachi est tam sua quam aliena deplangere facinora, Dominique cum timore prestolari aduentum, orationi et contemplationi frequenter insistere, mundum  
40 fugere, in solitudine sedere. Sed quem hac nostra etate monachum dabis michi unum ex milibus, qui in monte contemplationis iugiter commoretur ? Cum ergo ad orandum simus desides, ad contemplandum rudes, ne per inania desideriorum effluamus, nullis hunc defectum laboribus melius poterimus compensare, quam si scribendis voluminibus ad multorum edificationem studium impendamus.

45 Si quis autem est qui orationi et contemplationi vacantibus horis rite et constanter possit insistere, ab onere scriptorum erit excusandus. Sed huius rei examinatio in abbatis vel alterius viri experti discretionem posita sit. Non enim cito credendum est instinctibus iuuenum. Sepe namque, dum se ad montem contemplationis iam peruenisse existimant, periculosis erroribus appropinquant. Igitur, o abba vel prior, si  
50 monachum adolescentem actiuis nondum moribus bene institutum, sed adhuc suis passionibus seruientem videris, etiam si mira dixerit, noli credere, noli permittere, sed arreptis pedibus eius ad terram subiectionis proiice, ut discat non alta sapere in superbia et elacione cordis, sed humilibus consentire.

42 rudes : graues et rudes C

46 possit : potest C

47 sit : est C

dehors dans les travaux ruraux pendant la journée, le service divin réalisé par le chœur périrait. Mais puisque la servitude de Dieu est à préférer à tous les travaux, il serait fort inconvenant pour les moines de laisser les travaux intérieurs pour s'immerger dans les travaux extérieurs.

Mais le travail de copie n'empiète pas sur les heures destinées à l'office divin, parce que, tant que les heures sont divisées en intervalles, un espace approprié à chacun est assigné. Nous lisons à propos du saint moine Bède le Vénérable que bien qu'il ait écrit de nombreux volumes, il eut cependant l'habitude de ne s'absenter que rarement de l'office divin à cause de l'étude, mais se contentant du temps libre, il écrivit les presque innombrables livres qu'il a publiés [3].

Néanmoins, si l'abbé le juge utile et nécessaire, un scribe honnête peut parfois être exempté des services communs. Mais, dans cette liberté, la nécessité doit juger des circonstances pressantes. En effet, il ne faut pas faire confiance à tout sentiment. Le devoir du moine est de déplorer tant ses crimes que ceux des autres, d'attendre avec crainte la venue du Seigneur, d'être souvent présent à la prière et à la contemplation, de fuir le monde et de demeurer dans la solitude. Mais, à notre époque, quel moine me donneras-tu, un sur mille, qui s'attarde sans arrêt sur la montagne de la contemplation ? Alors, puisque nous négligeons la prière, ignorons la contemplation, pour ne pas nous évanouir dans les vanités des désirs, nous ne pourrions mieux compenser cette défaillance par aucun travail, que si, en copiant des volumes, nous consacrons notre application à la publication d'un grand nombre d'ouvrages.

Si un moine peut se consacrer favorablement et continuellement à la prière et à la contemplation durant ses heures libres, il faudra l'excuser de la charge des scribes. Mais le jugement de cette affaire est placé à la discrétion de l'abbé ou d'un autre homme expérimenté. En effet, il ne faut pas facilement faire confiance aux instincts des jeunes. Car, souvent, s'ils estiment qu'ils sont déjà parvenus à la montagne de la contemplation, ils approchent de dangereuses erreurs. Donc, abbé ou prieur [4], si tu vois qu'un jeune moine n'est pas encore bien formé aux règles en vigueur, mais est encore esclave de ses passions, même s'il dit des choses remarquables, ne lui en donne pas crédit, ne lui lâche pas la bride, mais saisis ses pieds et jette-le à terre en soumi-

In his non dicimus quod eum qui potest bene facere debeas prohibere, sed ut tales  
55 si nosti doceas ordinem proficiendi, ne, *si bestia tetigerit montem lapidibus*, obruta  
pereat : Qui autem carnem suam crucifixit cum viciis et concupiscentiis, qui  
passionibus suis dominari nouit, qui sub obedientia conuersari humiliter didicit, etiam  
si iuuenis sit, idoneus est ad montem Dei ascendere. Eum autem, qui adhuc passionibus  
animalibus subiacet, qui adhuc infirmus et debilis est, ab mentis accessu pedem  
60 coherceat, et sanctis exercitiis actiue vite operam impendat. Hi tales itaque ad  
scribendi officium deputandi sunt, ne suis libertatibus perniciose dimissi in baratrum  
se erroris precipitent. *Nemo enim repente fit summus*, sed certis distinctionum gradibus  
homo in altum proficit. Ab actiua vita incipiendum est ut contemplatiuam rite  
peruenias. In nulla autem re monachus actiue perfectioni plus appropinquare sufficit,  
65 quam si ex caritate diuinis Scripturas rescribendo inuigilet. Nam unde elemosynam  
dabit, qui nichil habet ? Scriptor autem deuotus opera misericordie abundantius  
implere dinoscitur, cuius labor maioris meriti comprobatur. Hinc quidam sic cecinit :  
« *Predicat atque studet scriptor, largitur et orat, affligitur, sal dat, fontemque  
lucemque futuris, Ecclesiam ditat, armat, custodit, honorat.* » Quis labor isto utilior,  
70 qui tot prerogatiuis honoratur ? Denique, si quis de hac materia melius informari desi-  
derat, librum cancellarii Parisiensis de laude scriptorum legat. Ibi enim iam dictas  
utilitates scribendi copiose videbit expositas, et in laudem boni scriptoris plura  
congesta sintagmata. Nullus ergo labor manibus exercetur, qui nostro magis conueniat  
proposito quam officium scribendi.

75 Hoc antiquitus considerantes monachi cum incredibili desiderio libros  
describebant, scientes hanc artem omnipotenti Deo singulariter esse dilectam. Vult  
enim nos Deus suam voluntatem scire et facere et mandata sollicite custodire. Sed  
voluntas eius ad nostram scientiam nequaquam pertingeret, nisi hanc scriptoris  
industria litteris commendasset. Nuncii ergo voluntatis Dei scriptores sunt, qui hanc  
80 nobis per litteras tradiderunt.

61 dimissi : permissi C

63 rite : vite B

60 fontemque BD<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : fontem *Arnold*

68 plura *om.* B

77 voluntatem D<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : volutatem *Arnold*

ssion pour qu'il apprenne à ne pas apprécier la profonde arrogance et l'excès du cœur, mais à s'accorder aux pensées humbles.

Nous ne plaidons pas ces choses parce que tu dois écarter celui qui peut bien faire, mais pour que, dans le cas où tu reconnais des gens tels, tu leur enseignes comment avancer, afin que, *si un animal touche la montagne de pierres* [5], il ne meure pas enseveli. Cependant, celui qui a crucifié sa propre chaire avec des vices et des convoitises, celui qui a su dominer ses passions, celui qui a appris à vivre avec humilité dans l'obéissance, même s'il est jeune, il est apte à gravir la montagne de Dieu. Mais, celui qui est encore soumis aux passions animales, qui est encore faible et impuissant, qu'il maintienne son pied loin de la voie de l'esprit, et qu'il consacre le travail de sa vie active à des exercices saints. C'est pourquoi de tels moines doivent être assignés au travail de copie, pour ne pas que, funestement abandonnés à leurs libertés, ils se précipitent dans l'abîme de l'erreur. En effet, *personne n'est soudain très élevé* [6], mais l'homme s'élève par des étapes précises pour se distinguer. Il faut débiter de la vie active pour atteindre correctement la vie contemplative. Et nulle part, le moine n'arrive à plus s'approcher de la perfection active que s'il veille par affection sur les Saintes Écritures en les copiant. En effet, d'où donnera-t-il l'aumône, celui qui n'a rien ? Le scribe zélé se distingue en remplissant fort abondamment les œuvres de la miséricorde, lui dont le travail est reconnu d'un mérite plus grand encore. Là, quelqu'un dit ainsi : « *Le scribe prêche et étudie, il donne et prie, il est affligé, il donne le sel, la source et la lumière aux générations futures, il enrichit, arme, garde et honore l'Église* [7] ». Quel travail lui est plus utile, à lui qui est honoré par tant de privilèges ? Enfin, si quelqu'un désirait être mieux informé à ce sujet, qu'il lise le livre du chancelier de Paris « Sur l'éloge des scribes ». En effet, il verra exposées là les utilités déjà mentionnées de copier copieusement, ainsi que de nombreux arguments rassemblés en louange du bon scribe. Donc, il n'est aucun travail exercé par les mains qui ne convienne plus à notre dessein que le travail de copie.

Avec les mêmes pensées, les moines d'autrefois copiaient les livres avec un incroyable désir, sachant que cet art était spécialement choisi par Dieu tout-puissant. Dieu veut en effet que nous connaissions et fassions sa volonté et que nous suivions avec soin ses préceptes. Mais sa volonté n'atteindrait jamais notre connaissance si l'application du scribe ne l'avait pas confiée aux lettres. Les scribes sont donc les messagers de la volonté de Dieu, eux qui nous l'ont transmise à travers les lettres.

Magna est itaque huius sacratissime artis utilitas, que non solum presentibus, sed etiam futuris annunciat voluntatem Dei. *Monachi autem* scribentes libros diuinos, qui *non docendi, sed plangendi habent officium*, cum sermone predicare non valeant, manu  
5 et calamo voluntatem Domini longo futuris annunciant.

Et maior est scriptoris pietas officio predicantis, quia illius cum tempore perit monitio, istius perseuerat in annos multos annunciatio. Predicator loquitur dumtaxat presentibus, scriptor predicat etiam futuris. Illius sermo semel auditus cito in nichilum redigitur, istius lectio millesies repetita nunquam minuitur. Cum predicator deficit,  
10 cessat officium ; scriptor etiam mortuus in volumine moribus facit institutum. Parum valet officium predicantis, si scriptoris ministerio non iuuetur. Quid enim predicabit, si scriptor quod legat non scripserit ? Ex pietate igitur scriptoris utilis efficitur sermo predicantis. Nisi enim ille scriberet, iste quod predicaret non haberet.

Quattuor autem utilitates precipuas monachus in scribendo deuotus consequitur :  
15 tempus, quod preciosissimum est, fructuose expenditur, eius intellectus dum scribit illuminatur, ad deuotionem interior affectus accenditur, et post hanc vitam singulari mercede premiatur.

Quomodo posset monachus concessum sibi tempus fructuosius expendere quam scribendis voluminibus cum amore Dei insistere ? Nam huic officio Deus fauet, angeli  
20 congaudentes assistunt, omnium deuotio fidelium syncera famulatur. Denique interim, quod bonas deuotasque rescribit materias, cogitaciones inanes vel turpes non patitur molestas, verba ociosa non loquitur, seuis rumoribus non maculatur, sed quietus et solitarius sedens cum gaudio epulatur in Scripturis, et bonis exercitiis ad glorificandum Deum prouocat intuentes.

**20** deuotio fidelium syncera D<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : fidelium deuotio C

C'est pourquoi l'utilité de cet art le plus sacré est grande, lui qui annonce la volonté de Dieu non seulement aux générations d'aujourd'hui, mais aussi à celles à venir. *De plus, les moines* copiant les livres saints, ceux qui *n'ont pas le devoir d'enseigner, mais de se lamenter* [1], puisqu'ils ne peuvent pas prêcher par la parole, ils proclament de loin la volonté de Dieu à la postérité par la main et la plume.

Plus grand aussi est le zèle du scribe que celui du prédicateur dans leur travail, parce que la recommandation du dernier périt avec le temps, tandis que l'annonce du premier dure pendant de nombreuses années. Le prédicateur parle en se bornant aux personnes présentes, le scribe prêche aussi pour celles qui viendront. Le sermon du premier, entendu une fois, est vite réduit à rien, la lecture du second, répétée mille fois, n'est jamais mise en miettes. Lorsque le prédicateur est absent, son travail s'interrompt ; le scribe, même mort, établit dans son volume une règle de vie pour les mœurs [2]. Le travail du prédicateur vaut peu, s'il n'est pas aidé par le service du scribe. Que prêchera-t-il en effet, si le scribe n'a pas écrit ce qu'il lit ? C'est donc le zèle du scribe qui rend la parole du prédicateur utile. En effet, si le premier n'écrivait pas, ce dernier n'aurait pas de quoi prêcher.

De plus, le moine dévoué à l'écriture obtient quatre bénéfices principaux : son temps, ce qu'il y a de plus précieux, est employé utilement, son intelligence est mise en lumière tandis qu'il écrit, son état intérieur est enflammé vers la dévotion, et après cette vie, il est récompensé par un prix unique.

Comment un moine pourrait-il dépenser le temps qui lui est attribué plus utilement qu'en s'attachant à copier des volumes avec l'amour de Dieu ? En effet, Dieu favorise ce travail, les anges, se réjouissant avec lui, se tiennent à ses côtés, la foi sincère de tous les fidèles y pourvoit. Ensuite, pendant ce temps, puisqu'il copie des textes bons et pieux, il n'endure pas les réflexions vides ou bien les peines fâcheuses, il ne prononce pas de paroles inutiles, il n'est pas entaché par les cruelles rumeurs. Mais, s'asseyant calme et solitaire, il se nourrit avec joie dans les Écritures, et par de bonnes pratiques, il pousse ceux qui sont attentifs à glorifier Dieu.

25 Etenim dum bonas scribit materias, scribendo in agnitionem misteriorum paulatim  
introducitur et interius animo magnifice illustratur. Fortius enim que scribimus menti  
imprimimus, quia scribentes et legentes ea cum morula tractamus.

Mens quoque scribentis ad deuotionem felicius plerumque accenditur, dum  
Scripturas ruminans sepe per eas inflammatur. Quale autem deuoto scriptori premium  
30 in celo debeatur, ex multis eorum laboribus facile colligitur. Credimus enim, quod  
scriptor deuotus et sincerus in illa retributione iustorum predicatoris aureola non  
priuetur, qui tam multos manu docere in fide conspicitur. Nam quod ille loquendo, hic  
scribendi officio docet.

Fuit in quodam cenobio nostri ordinis mihi non incognito frater quidam deuotus,  
35 qui in scribendis ad ornatum bibliothecae voluminibus magnum habebat studium, ita ut  
quotienscunque a diuino potuisset vacare officio, ad secreta celle se conferens huic  
sacrato labori insisteret. Vnde et multa sanctorum opuscula cum ingenti deuotione  
excopiauit. Huius mortui ossa, cum post multos annos leuarentur de terra, tres digiti  
dextere manus, quibus tot volumina scripserat, tam integri et incorrupti inuenti sunt,  
40 ac si eodem tempore sepulchro fuissent impositi. Reliquum autem corpus ut moris est  
consumptum ad ossa fuit. Quo testimonio colligitur quam sanctum hoc officium apud  
omnipotentem Deum iudicetur, cuius ut meritum uiuentibus ostenderet, etiam in  
mortuis cadaueribus membra scriptorum honorauit.

O, fratres mei, si sciretis huius utilitatem operis, non essetis tam pigri et tardi ad  
45 officium scriptoris. An putatis Deum victimis posse placari stultorum ? Maius meritum  
habet ad Deum humilis frater deuote ex obedientia unum librum excopians, quam ille  
qui et deuote et ex propria auctoritate contemplationi vacare videtur. *Melior est enim  
obedientia quam victime.* Monachus autem bonum opus, si iubetur, debet dimittere, et  
abbatis voluntatem licitam, non suam adimplere. Malum enim propter obedientiam  
50 nunquam est faciendum.

30 eorum *pro* eius

47 et deuote D<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : deuote *Arnold*

Et en effet, tant qu'il copie de bons textes, en écrivant, il est peu à peu conduit à la connaissance des mystères et, intérieurement, il est généreusement illuminé en son âme. Ce que nous écrivons s'imprime en effet plus durablement dans l'esprit, parce qu'en écrivant et en lisant, on assimile cela avec un délai certain. L'esprit du scribe est aussi la plupart du temps mené plus heureusement à la dévotion, puisque, ressasant souvent les Écritures, il est enflammé par celles-ci. Quelle que soit la récompense donnée au ciel pour le scribe zélé, elle est facilement acquise grâce à ses nombreux travaux. Nous croyons en effet que le scribe zélé et sincère n'est pas privé de l'auréole du prédicateur dans cette rétribution des justes, lui qui dans la foi s'avère enseigner de sa main à un si grand nombre. De fait, ce que le prédicateur enseigne en parlant, le scribe l'enseigne par son travail de copie.

Il y a dans un monastère de notre ordre que je connais un frère zélé, qui mettait tant d'application dans la copie de volumes pour l'embellissement de la bibliothèque que, toutes les fois où il avait pu s'absenter du service de Dieu, recherchant les secrets de sa chambre, il s'attachait à ce travail saint. De là, il copia aussi de nombreux opuscules de saints avec une grande dévotion. À sa mort, alors qu'on avait sorti ses os de terres après de nombreuses années, les trois doigts de sa main droite, avec lesquels il avait copié tant de volumes, furent trouvés aussi intacts et sains que s'ils avaient été placés dans la sépulture au moment même. Mais le reste du corps, comme habituellement, avait péri jusqu'aux os. Ce témoignage prouve combien ce travail est considéré comme saint auprès de Dieu Tout-puissant, lui qui, lorsqu'il montrait son mérite aux vivants, honora aussi les membres des scribes sur leur cadavre [3].

Ah, mes frères, si vous connaissiez l'utilité de ce travail, vous ne renâcleriez et ne lambineriez pas autant pour le travail du scribe. Peut-être pensez-vous que Dieu peut être apaisé par les sacrifices d'idiots ? Le frère humble recopiant un livre avec dévotion, par obéissance, a un plus grand mérite auprès de Dieu que celui qui semble se consacrer à la contemplation, non seulement avec dévotion, mais aussi de son propre chef. *Oui, l'obéissance vaut mieux que le sacrifice* [4]. En outre, le moine, s'il en reçoit l'ordre, doit délaissier son travail, aussi honnête qu'il soit, et remplir la volonté légitime de l'abbé, non la sienne. En effet, on ne peut jamais faire le mal par obéissance.

Itaque, fratres charissimi, nolite hoc bonum negligere, scribendi studium nolite vilipendere. Magnum namque bonum est, et Ecclesie catholice et animabus vestris valde commodum. Si quis in eo se usitauerit, quante utilitatis sit agnoscet. Incipite cum desiderio, et cum amore sancto perficietis. Gaudet se unusquisque in domo Dei  
55 ad aliorum utilitatem aliquid laboribus suis attulisse. Clemens et iustus est Dominus, labores vestros tam pios, tam utiles, tam necessarios Ecclesie non sine maxima retributione transibit.

C'est pourquoi, très chers frères, ne négligez pas ce bien, ne méprisez pas l'application pour la copie. C'est en effet un grand bien, et grandement bénéfique à l'Église catholique et à vos âmes. Si quelqu'un s'y emploie souvent, il reconnaîtra son utilité. Commencez avec ce désir, et continuez avec le saint amour. Chacun se réjouit dans la maison de Dieu d'avoir apporté quelque chose pour le profit des autres par ses efforts. Clément et juste est le Seigneur, il ne passera pas outre vos travaux si pieux, si utiles, si nécessaires pour l'Église sans une très grande récompense.

5 Nemo cogitet, fratres, nemo dicat : « Quid necesse est me scribendo fatigari, cum ars impressoria tot tantosque libros transfundat in lucem, ut modico ere magnam bibliothecam possimus instruere ? » Vere, quicumque talia loquitur, ocio suo tenebras facere conatur.

10 Quis nesciat quanta sit inter scripturam et impressuram distantia ? Scriptura enim, si membranis imponitur, ad mille annos poterit perdurare, impressura autem, cum res papirea sit, quamdiu subsistet ? Si in volumine papireo ad ducentos annos perdurare potuerit, magnum est ; quanquam multi sunt qui propria materia impressuram arbitrentur consumendam. Hoc posteritas iudicabit.

15 Enimuero etiam si multa volumina impressa sint, nunquam tamen adeo imprimuntur, quin semper ad scribendum quod impressum non sit valeas inuenire. Nec facile quisquam omnes impressos libros vel inuenire potest vel emere. Quod si etiam omnes libri tocius mundi imprimerentur, a studio suo scriptor deuotus nequaquam deberet desistere, sed etiam impressos utiles per scripturam perpetuare, qui alioquin diu non valent subsistere. Hoc enim faciens dabit scripturis nutantibus firmitatem, paruis precii magnitudinem, caducis temporis longeuitem. Deuotus autem scriptor semper inueniet, cui incumbens officio mereatur. Non patitur constringi sub conditione impressoris. Liber est et libertatis sue gaudebit officio. Neque enim impressori inferior est, ut studium suum deserat propter illius impressuram. Sed eo consulte preterito letus via cepta progreditur, sciens suam coronam apud Deum non minuendam, quacunque importunitate alterius.

25 Qui autem a scribendi studio cessat propter impressuram verus amator scripturarum non est, quia presentia dumtaxat intuens nichil sollicitus est pro edificacione posterorum. Nos autem, fratres charissimi, mercedem istius sancti laboris intuentes ab eius studio non cessemus, etiam si multa milia voluminum habeamus. Scriptis enim codicibus nunquam impressi ex equo comparantur ; nam orthographiam et ceteros librorum ornatus impressura plerumque negligit. Scriptura autem maioris industrie est.

6 nesciat D<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : nescit *Arnold*

9 sunt D<sup>2</sup> *Arnold* : sint D<sup>1</sup>B

12 Nec D<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : Non *Arnold*

25 istius : huius C

Qu'ils ne se disculpent de copier des manuscrits à cause de l'imprimerie Chapitre VII

Que personne ne pense, mes frères, que personne ne dise : « Pourquoi faut-il me fatiguer à copier, alors que l'imprimerie met tant et tant de livres au jour, si bien que nous pouvons constituer une grande bibliothèque pour une modique somme ? » En vérité, quiconque dit de telles choses, entreprend de mettre un voile sur sa paresse.

Qui ignore quelle grande différence il y a entre la copie et l'imprimerie ? La copie en effet, si elle est faite sur parchemin, peut perdurer pour mille ans, tandis que l'imprimé, puisqu'il est affaire de papier, combien de temps subsistera-t-il ? Si, dans un volume en papier, il peut durer environ deux cents ans, c'est beaucoup ; même si beaucoup pensent que l'imprimerie peut recevoir leurs travaux. La postérité en jugera [1].

En vérité, même si de nombreux volumes ont été imprimés, jamais cependant on n'en imprimera au point que l'on ne puisse plus trouver à copier quelque chose qui n'a pas été imprimé. De même, personne ne peut trouver ou acheter facilement tous les livres imprimés. Et même si tous les livres du monde entier étaient imprimés, le scribe zélé ne devrait en aucun cas abandonner son étude, mais plutôt faire perdurer les imprimés utiles à travers la copie, eux qui ne peuvent subsister longtemps autrement. En effet, en agissant ainsi, il donnera de la fermeté aux écritures chancelantes, de la grandeur à celles qui ont peu de valeur, la longévité à celles qui sont faibles face au temps. En outre, le scribe zélé trouvera toujours par son application à quel travail se livrer. Il ne souffre pas d'être enchaîné sous le joug de l'imprimeur [2]. Il est libre et il se réjouira de sa liberté par son travail. Et en effet, il n'est pas inférieur à l'imprimeur, puisqu'il n'abandonne pas son étude à cause du travail de l'imprimeur. Mais, après avoir intelligemment mis de côté l'imprimerie, il s'avance heureux sur le chemin choisi, sachant que sa récompense ne peut pas être amoindrie aux yeux de Dieu, peu importe l'entêtement de l'autre.

Celui qui abandonne la tâche de la copie à cause de l'imprimerie n'est pas un véritable amoureux des écritures, parce que, visant seulement le présent, il n'est en rien inquiet pour la construction de l'avenir. Mais nous, mes très chers frères, contempons la récompense de ce saint travail et ne nous écartons pas du dévouement pour celui-ci, même si nous avons plusieurs milliers de volumes. En effet, les imprimés ne sont jamais sur un pied d'égalité avec les livres manuscrits [3] ; car l'imprimerie néglige le plus souvent l'orthographe et les autres ornements des livres. La copie fait preuve d'une plus grande application [4].

Vt autem deuotus scriptor officium utiliter impleat suum et libros quos scribit pulchra venustate reddat ornatos, diligentissime obseruet precepta orthographie, sine quibus libri quantumlibet utiles fedi despectique redduntur. De hac autem materia in  
5 veterum codicibus auctorum copiosa documenta habentur, quibus non est huius temporis diucius immorari.

Exempla etiam eruditorum hominum nouis scriptoribus precepta industrie sunt. Inspiciamus volumina antiquissima que scriptores eruditi scripserunt, et ex eorum imitatione sumamus artis nostre compendium. In quibus fuerunt nonnulli qui scripture  
10 tam exactam adhibuere diligentiam, ut non solum recte, sed etiam perite scripserint, notis, colis et scematibus pulchra varietate volumina distinguentes, ut solo aspectu ad lectionem eorundem videaris prouocari.

Tametsi apud veteres imperiti scriptores codices fedauerint suos, dum aut nescierunt aut noluerunt intelligere ut bene scriberent. Tu autem non imperitorum  
15 negligentiam, sed eruditorum solerciam tibi propositam noueris imitandam. Antiquitus non admittebantur passim scriptores, sed tantum docti et eruditi, qui etiam a pericia notarum notarii appellati sunt. Qui non solum pulchra, sed etiam emendata volumina mira subtilitate scripserunt. Hos velim imiteris, quia dignum et iustum est, ut Scriptura sanctissima ex ore Dei ad nostram edificationem prolata et recte scribatur et ornate.

20 Quid dicam de quibusdam huius etatis scriptoribus, qui, etsi plerumque quid scribant intelligant, adeo pigri et desides sunt, ut nullam penitus diligentiam velint adhibere scripturis ? Hi sunt corruptores rectitudinis Scripturarum, falsificatores bullarum summi pontificis Ihesu Christi, nuncii stulti et peruersi, quippe qui voluntatem Dei scribentes cum timore et sollicitudine annunciare debuerant, quam  
25 econtrario negligenter et corrupte tractant. Si iuxta canonum statuta excommunicatus est, qui litteras pape falsificat, qua pena plectendus est, qui Dei Scripturas deprauat ?

**9** imitatione : imitatione *Arnold*

**12** eorundem : eorundam (sic) *Arnold*

**14** intelligere : intellegere *Arnold*

**22** Hi : Hii C

**24** scribentes : describentes C

Pour que le scribe zélé fasse convenablement son travail et qu'il accorde une belle élégance aux livres qu'il copie, qu'il observe avec attention les règles de l'orthographe, sans lesquelles les livres, même s'ils sont utiles, deviennent hideux et méprisables. En outre, il y a d'abondants exemples à ce propos dans les livres des auteurs anciens, sur lesquels ce n'est pas le moment d'insister plus longtemps.

Les exemples des hommes érudits sont enseignés avec application aux nouveaux scribes. Observons attentivement les très anciens volumes que les scribes érudits ont écrits, et, sur leur modèle, dressons une synthèse de notre art. Parmi ceux-ci, il y en eut plusieurs qui ont démontré une application si parfaite pour l'écriture, qu'ils ont non seulement copiés droitement, mais aussi avec habileté, ornant les volumes de traits, de paragraphes et de signes en belle variété, au point que leur seule vue semble vous inciter à les lire.

Cependant, chez les anciens, des scribes inexpérimentés souillèrent leurs livres, étant donné qu'ils ne surent ou ne voulurent pas comprendre comment bien copier. Mais vous, vous savez qu'il faut imiter non la négligence des malhabiles, mais la dextérité des érudits mise à votre disposition. Jadis, les scribes n'étaient pas admis au hasard, mais seulement les savants et érudits, qui furent même appelés *notarii* [1] en raison de l'habileté de leurs notes. Ceux-ci ont écrit avec une admirable finesse des volumes non seulement beaux, mais aussi sans fautes. Je voudrais que vous imitiez ceux-ci, parce qu'il est digne et juste que la très sainte Écriture issue de la parole de Dieu pour nous instruire soit écrite avec droiture et ornement.

Que pourrais-je dire à propos des scribes de cette époque, qui, même si la plupart du temps ils comprennent ce qu'ils écrivent, sont à ce point paresseux et fainéants, qu'ils ne veulent montrer aucune application profonde pour leurs écrits ? Ceux-ci sont des corrupteurs de la droiture des Écritures, des falsificateurs des bulles du grand pontife Jésus Christ, des messagers idiots et pervers. En effet, copiant la volonté de Dieu, ils devraient l'annoncer avec crainte et inquiétude, mais la traitent au contraire négligemment et de manière vicieuse. Si celui qui falsifie les lettres du Pape est excommunié selon les décrets des canons, quelle peine doit frapper celui qui contrefait les Écritures de Dieu ?

Sicut scriptor deuotus et diligens magnum in Ecclesia Dei fructum scribendi exhibet, ita desidiosus et negligens maxima eidem damna infert. Dum enim Scripturas corrumpit Ecclesie falsa pro veris annunciat, lectores a studio sancto impedit,  
30 intelligentiam tollit, ordinem docendi peruertit. Hec dixerim in eos qui collato sibi dono intellectus abutuntur et ex pigricia vel negligentia Scripturas sanctas false scribendo corrumpere non verentur. In illos autem qui minus eruditi faciunt studiose quod possunt, non est tam dura ferenda sententia. *Nemo enim peccat inuitus.*

Cum ergo scriptor deuotus codicem studiose descripserit, ad exemplar eum denuo  
35 conferat, sicubi errauerit studiosa emendacione castiget. Hoc faciens et ipse scriptor idoneus et fidelis et liber ordine debito acceptabilis inuenitur.

Si fieri potest, ornentur codices pulchro decore, ut etiam aspectu sui ad lectionem prouocent intuentes. Hoc enim veteres magno studio procurasse cognouimus, ut venustas exterior interiorem codicum pulchritudinem commendaret. Sacra enim  
40 Scriptura dignissima est omni ornatu. Cauendum tamen est ne ipse ornatus sit curiosus, ne pulchritudinem rectitudini preponamus, quia ubi honestas admittitur, curiositas prohibetur. Simul ne dicto Hieronymi notemur, quo arguit imperitos, qui *pulchros, codices malunt habere quam emendatos.* Et de multitudine librorum similis erit adhibenda sententia.

27 Sicut : Si *Arnold*

35 emendacione : emendatione *Arnold*

Autant le scribe zélé et appliqué démontre la grande utilité de la copie dans l'Église de Dieu, autant le scribe paresseux et négligent lui cause de très grands dommages. En effet, tandis qu'il corrompt les Écritures de l'Église, il rapporte des mensonges à la place de vérités, il éloigne les lecteurs de l'étude sainte, il détruit la connaissance, il pervertit le bon ordre de l'enseignement. Je m'insurge contre les scribes qui abusent consciemment du don qui leur a été offert et qui, par paresse et négligence, ne craignent pas de corrompre les Saintes Écritures par leur copie fautive. Mais contre ceux qui, moins érudits, font avec zèle ce qu'ils peuvent, il ne faut pas porter un jugement aussi sévère. *Personne ne pêche contre son gré* [2].

Donc, lorsque le scribe zélé a copié un livre avec zèle, qu'il le compare à nouveau à son exemplaire, et s'il s'est trompé quelque part, qu'il corrige avec sagesse. Par cet acte, le scribe, fidèle et compétent, se rend lui-même dûment digne d'être approuvé.

Si c'est possible, que les livres soient décorés d'une belle parure, pour que leur aspect encourage ceux qui les observent à les lire. En effet, nous savons que les anciens s'y appliquèrent avec un grand soin, pour que l'élégance extérieure recommande la beauté intérieure des livres. De fait, les Saintes Écritures sont les plus dignes de toute parure. Il faut cependant faire attention à ce que la parure elle-même ne soit pas digne de curiosité, pour ne pas privilégier la beauté à la rectitude, puisque là où la vertu est admise, la curiosité est interdite. De même, ne nous écartons pas du propos de Jérôme, dans lequel il affirme que *les ignorants préfèrent avoir de beaux livres plutôt que des livres corrigés* [3]. Et sur le grand nombre de livres, il faut que le même avis soit appliqué.

Si qui autem fratres essent adeo rudes et aridi, ut penitus scribere nesciant, suademus in primis ut discant, quia nichil adeo difficile est, quod non cedat bone voluntati. Quod si omnino hanc sacratissimam artem non potuerint addiscere, dabimus  
5 in promptu consilium, ne fructu tam sancti operis penitus priuentur.

Scriptoribus ergo in aliis succurrite, si scribendis voluminibus ipsi non valetis insistere. Vnus corrigat quod alius scripsit, alius rubro perornet quod ille emendauit, hic notis distinguat atque scematibus, conglutinet iste et liget codicem asseribus. Tu aptabis asseres, iste corium, laminas ille preparet ad ornatum. Nullius hic desit  
10 ministerium, quo deuotus scriptor releuatus suum valeat continuare officium. Denique ad scribendi rationem multa pertinent que singula possint singuli preparare. Scindat unus pergamenum, alius purget, tercius lineando scriptoribus aptet, alius encaustum, pennas alius ministret. Semper enim habetis quo scriptores vestros debeatis supportare.

Nec displiceat vobis, si utilis scriptor iudicio abbatis ab oneribus conuentualibus  
15 interdum supportetur. Vos alloquor, fratres, qui aliqua causa prepediti scribere non valetis, vobis hec dogmata precipua intentione exposui. Intueamini monachos quondam nostri ordinis insignes, ut contemporaneos Bede, Rabani, Haimonis ceterorumque venerabilium abbatum, cum quanta hilaritate scriptoribus ministrarunt. Incredibili namque Scripturarum amore feruentes beatos se estimabant et felices, si  
20 doctores et scriptores suos in aliquo potuissent adiuuare. Hoc studium monachorum sanctitate morum venerabile ordinem nostrum quondam magnifice sublimauit, quo deficiente, excellentia ordinis collapsa periit. Nunc itaque, fratres, pro animarum uestrarum salute et ordinis sanctis Scripturis feruenter insistite, ut ad eos qui vos in eo laudabiliter precesserunt possitis cum gaudio peruenire.

6 ipsi : ipse *Arnold*

12 encaustum : incaustum A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

S'il y a cependant des frères qui sont à ce point ignorants et misérables qu'ils ne savent pas du tout écrire, persuadons-les d'abord d'apprendre, puisque rien n'est trop difficile pour céder face à la bonne volonté. Et s'ils ne peuvent pas du tout apprendre cet art très sacré, donnons-leur le conseil de ne pas se priver complètement du fruit de ce saint travail.

Donc, portez-vous au secours des autres scribes, si vous ne pouvez pas vous-mêmes vous appliquer à la copie des volumes. Que l'un corrige ce que l'autre a copié, que celui-ci rehausse de rouge ce que celui-là a corrigé, que celui-ci sépare les phrases et les lettres, que celui-là colle et lie le livre avec des chevrons. Toi, tu attacheras les chevrons, celui-ci le cuir, que celui-là prépare les feuilles à orner. Que celui qui ne sait pas écrire ne manque au service d'aucun, pour que le scribe zélé, soulagé, puisse continuer son travail. En outre, de nombreuses opérations touchent à l'écriture, que chacun peut préparer à l'avance. Que l'un coupe le parchemin, que l'autre le lave, que le troisième aide les scribes en traçant les lignes, que le suivant gère l'encre et le dernier les plumes. En effet, vous trouvez toujours quelque chose pour lequel vous devez aider vos scribes [1].

Et que cela ne vous déplaie pas, si un scribe utile est parfois exempté des charges de la communauté du fait d'une décision de l'abbé. Je m'adresse à vous, mes frères, vous qui, embarrassés par quelque raison, ne pouvez pas écrire. C'est à votre attention surtout que j'ai exposé ces remarques. Observez les remarquables moines de notre ordre ayant vécu autrefois, comme les contemporains de Bède, de Raban, d'Haymon [2] et des autres vénérables abbés, avec quelle grande allégresse ils étaient au service des scribes. Et de fait, brûlant d'un amour incroyable pour les Écritures, ils s'estimaient heureux et chanceux s'ils pouvaient aider leurs savants et leurs scribes en quoi que ce soit. Ce dévouement des moines, par la sainteté de leurs mœurs, sublima autrefois magnifiquement notre vénérable ordre, et après sa disparition, l'excellence de l'ordre, chutant avec lui, périt. C'est pourquoi, maintenant, mes frères, pour le salut de vos âmes et de l'ordre, consacrez-vous avec ferveur aux Saintes Écritures, pour que vous puissiez atteindre avec joie ceux qui vous précédèrent glorieusement dans cette tâche.

25 Nemo se a labore scribendi excusare audeat qui penam ociosorum euadere desiderat. Si non potes ornate scribere, scribe ut preuales, hoc tantum caueto, ne sensum Scripturarum tua negligentia corrumpas. Malo enim codicem habere emendatum quam pulchrum, exilem quam nullum. Ne dicas ergo : « Quia bene scribere nescio, iccirco excusatus sum », sed scribe ut potes et nichil a te amplius  
30 exigitur.

**25** a *om. Arnold*

**28** iccirco : idcirco CD<sup>2</sup>

**29** et *om. C*

**30** exigitur : exigetur *Arnold*

Que personne n'ose se dispenser du travail de copie, s'il désire échapper au châtement des paresseux. Si tu ne peux pas écrire élégamment, écris du mieux que tu peux, prends seulement garde à ne pas corrompre le sens des Écritures par ta négligence. Je préfère en effet avoir un livre sans erreur plutôt que beau, petit plutôt qu'inexistant. Ne dis donc pas : « Parce que je ne sais pas bien écrire, je suis donc excusé », mais écris comme tu le peux et on ne te demandera rien de plus.

Si autem queratur quales materias monachi debeant scribere, breuiter respondemus, quod tales quales obedientia superiorum iniungit. In abbatis enim vel prioris arbitrio est, quid unicuique ad scribendum velit iniungere. Caueant tamen ne infirmis fratribus  
 5 tales materias ad scribendum committant, de quarum lectione infirmiores fiant. Non enim expedit omnes materias legere omnibus. Quod si tale quid scribi debeat committatur fratribus fortioribus et eruditis, qui nouerint *mel sugere de petra et oleum de saxo durissimo*.

Libri autem sanctorum patrum, quibus diuinis explanauere Scripturas, a monachis  
 10 singulari studio scribendi sunt, quia ex illorum notitia ad intelligentiam mysteriorum Dei copiosius instruuntur.

Sed et eorundem tractatus, qui ad excitandam deuotionem idonei sunt, precipua intencione a nostris scriptoribus sunt scribendi. Et generaliter omnes libri qui vel bonis moribus instituendis vel orthodoxe fidei integritati deseruiunt, ad monachorum studia  
 15 sunt comparandi.

Sed nec secularium litterarum codices recusamus, immo diligimus, quorum scientia ad intelligentiam sanctarum Scripturarum nobis valde necessaria est. Hoc monachi veteres non ignorantes in omnibus disciplinis secularis litterature instituebantur. Quattuor autem monachis, quantum ad eorum statum attinet, scienda sunt, sine quorum  
 20 scientia unitas ecclesiastica non diu posset in suo robore subsistere : theologia, musica, iura et ars computistica. Intelligentibus rationes singulorum aperte sunt, quas in alio loco plenius digessimus. Et de his quoque scriptores nostri fuerant admonendi, ne litterarum secularium scientias velut inutiles reputarent.

**3** enim *om. Arnold*

**10** mysteriorum : misteriorum A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>B

**12** idonei : ydonei C

**16** immo : ymmo C

**19** Quattuor : Quatuor C

**20** posset : potest C

Si on s'enquiert ensuite des sujets que les moines doivent copier, nous répondrons brièvement : ce que l'obéissance des supérieurs impose tel quel. Il revient à l'abbé ou au prieur de décider ce qu'il veut donner à copier à chacun. Qu'ils fassent cependant attention à ne pas confier aux frères faibles la copie des sujets dont la lecture les affaiblirait davantage. En effet, il ne convient pas à tous de lire sur tous les sujets. Et si un tel sujet doit être copié, qu'on le confie à des frères assez courageux et érudits, qui savent *goûter le miel de la roche et l'huile suintant du rocher le plus dur* [1].

En outre, les livres des Saints-Pères, dans lesquels ils expliquèrent les Saintes Écritures, doivent être copiés par les moines avec une application singulière, parce que, grâce à leur connaissance, ils sont mieux préparés pour la compréhension des mystères de Dieu.

Mais leurs traités, propres à exalter la dévotion, doivent aussi être copiés avec une attention particulière par nos scribes. Et de manière générale tous les livres destinés à affermir soit les bonnes mœurs, soit l'unité de la foi catholique doivent faire partie des travaux des moines.

Mais ne repoussons pas non plus les livres des lettres profanes, au contraire, honorons-les ; leur connaissance nous est grandement nécessaire pour comprendre les Saintes Écritures. Les anciens moines, sachant cela, étaient instruits dans tous les enseignements de la littérature profane. Au vu de leur position, les moines doivent connaître quatre matières, sans le savoir desquelles l'unité de l'Église ne pourrait longtemps subsister dans sa vigueur : la théologie, la musique, le droit et les mathématiques. À ceux qui les comprennent sont offerts les bénéfices de chacune, que nous avons abordés assez substantiellement ailleurs [2]. Nos scribes devraient être informés à leur sujet, pour qu'ils ne considèrent pas comme inutiles les savoirs des littératures profanes.

Prouidentia itaque abbatis unicuique pro suo captu quod scribat prouideat. Si autem  
25 abbates curis secularium rerum se immerserint (quod plures faciunt), neglectis libris,  
monachi nichilominus studium scribendi continuent, nec ob negligentiam abbatum  
suum profectum velint amittere.

In hoc casu suppleat defectum abbatis desidiosi prior sollicitus et ordinet fratribus  
conuenientes ad scribendum materias. Scio enim plura insignia monasteria, quorum  
30 priores (abbatum non obstante desidia) ornatissimas bibliothecas instruxerunt.

Ergo si fratres ad scribendum sunt liberi, eligant sibi doctores singulos quorum  
volumina scribant, unus Originem, alter Basilium, alius Augustinum, alter  
Hieronymum et sic de ceteris, secundum uniuscuiusque inclinationem, quia ex hoc  
amplius in sacro studio plerumque proficiunt. Si autem liberi non sunt, nouerint  
35 obedientiam prelati electioni proprie iure preferendam.

Fratres etiam scriptores qui volunt in studio diuinarum Scripturarum proficere,  
faciant sibi libellos quos rapiarios vocant, ut quando libros sanctorum patrum  
scribendo transcurrunt, si quid memoratu dignum inuenerint, exemplo sagacissime  
apis colligant et sententias utiles quasi odoriferos flores in aluario sui voluminis  
40 congerentes, in promptu habeant quo tempore opportuno sermonem conuenientem  
proferre sciant. Hoc venerabilis Beda monachus fecisse legitur, hoc Rabanus abbas,  
hoc Bonauentura cardinalis, hoc alii complures doctissimi viri actitasse memorantur.  
Multum quippe ad intelligentiam sacre Scripture proficit, qui hunc discendi ordinem  
custodit.

45 Sed caueat ne studium priuatum utilitati preferat plurimorum, hoc est ne suis  
collectionibus continue immorando bonum obedientie pretereat. Non enim  
prosperabuntur studia que legibus obedientie repugnant. Teneat in utroque medium,  
ne nimium scribendo deficiat neque sibi vacans obedientiam et charitatem suis  
commodis postponat. Dum folia humida siccantur vel fatigatum ex labore tremitat  
50 caput, velut pro solacio suis collecturis inuigilet. Sed et diebus festis, dum ab  
oracionibus vacat, talia curet.

40 congerentes : colligentes C

49 commodis D<sup>2</sup> : comodis BD<sup>1</sup>

51 oracionibus : orationibus *Arnold*

C'est pourquoi la prévoyance de l'abbé doit offrir à chacun des tâches de copie adaptées à sa propre capacité. Si les abbés se plongent dans l'amour des affaires profanes, - ce que beaucoup font - , au mépris des livres, que les moines poursuivent néanmoins leur travail de copie, et n'acceptent pas de laisser échapper leur succès à cause de la négligence des abbés. Dans ce cas, que le prieur, inquiet, supplée à la défection de l'abbé oisif et assigne aux frères les sujets propres à être copiés. Je connais en effet plusieurs éminents monastères, dont les dirigeants, - sans ingérence de l'oisiveté des abbés -, ont bâti les bibliothèques les mieux pourvues.

Si les frères sont donc libres de copier, qu'ils choisissent eux-mêmes un seul savant dont ils copieront les volumes, l'un Origène, l'autre Basile [3], l'autre Augustin, un autre encore Jérôme et ainsi de suite pour les autres, suivant les préférences de chacun. Grâce à cela, ils progressent la plupart du temps plus loin dans l'étude sacrée. Si cependant, ils ne sont pas libres de choisir, ils devraient savoir qu'obéir au choix du prélat doit passer avant leur propre jugement.

Aussi, que les frères scribes qui veulent progresser dans l'étude des Saintes Écritures écrivent pour eux-mêmes de petits livres, appelés *rapiaria* [4]. Lorsqu'ils parcourent les livres des Saints-Pères en les copiant, s'ils ont trouvé quelque chose de mémorable, à l'exemple de la très sage abeille, qu'ils rassemblent aussi les conseils utiles comme s'ils rassembleraient des fleurs odorantes dans la ruche de leur volume ; et qu'ils aient ces livres à leur disposition pour qu'au moment opportun ils sachent prononcer la parole adéquate. On lit que le moine Bède le Vénérable a fait cela, on se souvient que l'abbé Raban, le cardinal Bonaventure [5] et de nombreux autres hommes très savants ont aussi agi ainsi. En effet, celui qui conserve cette disposition à apprendre fait de grands progrès dans la compréhension de l'Écriture sainte.

Mais qu'on se garde de préférer l'étude privée au bénéfice du grand nombre, c'est-à-dire qu'on ne doit pas négliger le bien de l'obéissance en s'attardant sans arrêt sur ses propres collections. En effet, les travaux qui s'opposent aux lois de l'obéissance ne rencontreront pas le succès. Que le scribe maintienne l'égalité pour l'un et l'autre, qu'il ne se détache pas trop de la copie et, malgré ses propres loisirs, qu'il ne fasse pas passer ses intérêts avant l'obéissance et la bienveillance. Pendant que les feuilles humides sèchent ou que la tête fatiguée par le travail tremble, qu'il veille, comme par soulagement, à ses collections. Qu'il s'occupe de telles choses aussi durant les jours de fête, quand il n'a pas à prier.

Data iam occasione presentibus queritur an licitum sit monachis festis diebus scribere, quibus in lege ab operibus seruilibus precipitur vacare. Hanc questionem Iohanni cancellario quondam Parisiensi, viro doctissimo, legimus a quibusdam fuisse  
 5 propositam, quam in libro De laude scriptorum per XII considerationes deducens ita postremo concludit, dicens : « *Nichil impedit libros seu tractatulos vel codicillos deuotionis scribere diebus festis, habito moderamine, quale sapiens iudicabit in hoc opere, quod utique non seruile censendum est, sed in honorem Ecclesie plus aliquando vergens quam multiplicatio vocalis oracionis, immo insolens in aliquibus missarum*  
 10 *inculcatio.* » Hec ille.

Nos autem adiicientes cum humilitate dicimus, quod monachus sub obedientia constitutus, si precipiente prelato festis diebus materias utiles scribit, nichil timeat, quia *melior est obedientia scribentis quam victime* proprie voluntatis. Ea tamen que ex institutione festi obligatur hac occasione non negligat, sicuti est celebrare vel audire  
 15 missam et horas rite persolvere canonicas. Bene facit itaque libros sacros scribens diebus festis, debitis circumstantiis diligenter adhibitis. Qui autem diuine contemplationi congruenter potest insistere, excellentiorem gradum creditur obtinere, nisi obedientie meritum iure interueniat. Illa enim bonis operibus incrementum adiicit, et ex equalibus meliora facit.

Cum ergo simus homines infirmi et ad contemplationem minus idonei, melius est hoc damnum scribendo refundere quam inutilibus (ut fieri solet) sermonibus vacare. Quia etiam nec legere semper possumus nec orare, non est quo nos post hec utilius occupemus, quam si cum deuotione scribendis libris studium impendamus. Ex hoc non solum nos instruimur, sed etiam futuris longe post nos materiam edificationis  
 25 preparamus. Non minus scriptor docet bona scribendo quam predicator sancta predicando. Et quod illi licet, istum quis prohibet ? Et sicut iam diximus, fratres studiosi presertim festis diebus suis deuotionibus consulentes, codicillos suos rapiarios confidenter possunt scribere, nisi, ut dictum est, obedientia aliud precipiat operari. In omnibus autem his serenanda est intentio precipientis, regulanda etiam deuotio  
 30 scribentis.

**1** festis : festiuis A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

**11** adiicientes D<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : addicientes A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>, adicientes C

**20** idonei : ydonei C

**29** his serenanda : hiis seruanda C

C'est maintenant le moment de se demander s'il est permis de copier durant les jours de fête, durant lesquels il est prescrit dans la loi d'être exempté des tâches serviles [1]. Cette question, nous lisons que certains l'ont posée à Jean, autrefois chancelier de Paris, un homme très savant ; la développant à travers douze considérations [2] dans son livre *Sur l'éloge des scribes*, il conclut finalement ainsi : « Rien n'empêche de copier des livres, des traités ou des recueils de dévotion durant les jours de fête, une fois la décision prise sur ce qu'on jugera sage dans ce travail. Il ne faut en tout cas pas le juger servile, puisqu'il accroît parfois plus l'honneur de l'Église que la multiplication de la prière orale, ou que l'excessive fréquentation des messes chez quelques-uns [3]. » Voilà pour lui.

Nous ajoutons avec humilité [4] que le moine disposé à l'obéissance, s'il copie, avec la recommandation d'un prélat, des textes utiles durant les jours de fête, n'a rien à craindre, parce que *l'obéissance du scribe vaut mieux qu'un sacrifice* offert volontairement [5]. Ce qui cependant est obligatoire selon le règlement de la fête comme célébrer ou écouter la messe et effectuer les prières régulières, il ne doit pas le négliger pour cette raison. C'est pourquoi il agit bien en copiant les livres saints durant les jours de fête, une fois les assemblées prescrites tenues. En outre, celui qui peut se vouer à la contemplation de Dieu de manière convenable est jugé digne d'obtenir une position plus remarquable, sauf si la récompense s'oppose justement à l'obéissance. En effet, celle-ci donne une plus-value aux honnêtes travaux et, parmi les égaux, les rend meilleurs.

Donc, lorsque nous sommes des hommes faibles et moins aptes à la contemplation, il est meilleur de racheter ce tort en copiant, plutôt que de se vouer aux paroles inutiles, - comme cela arrive d'habitude -. Puisqu'en effet, nous ne pouvons pas non plus toujours lire ou prier, rien ne nous occupe plus utilement que de consacrer nos efforts à copier des livres avec dévotion. Grâce à cela, non seulement nous nous instruisons, mais nous préparons aussi pour ceux qui viendront longtemps après nous le matériau de l'éducation. Le scribe n'enseigne pas moins de bonnes choses en copiant que le prédicateur n'enseigne de saintes choses en prêchant. Et ce qui est permis au dernier, qui l'interdit au premier ? Comme nous l'avons déjà dit, les frères studieux,

Qui autem aliquid scribunt pro precio, quantumcunque materia utilis sit, ab hac libertate seclusi festis diebus ab opere cessabunt, quia lucris terrenis intencione deseruiunt, et iccirco seruile opus iudicatur, nisi forte alius interueniat (quod raro contigit) respectus pietatis.

**32** intencione : intentione *Arnold*

**33** iccirco : idcirco C

veillant avant tout à leur dévotion durant les jours de fête, peuvent copier avec confiance leurs petits livres *rapiaria*, si, comme on l'a dit, l'obéissance ne recommande pas qu'autre chose soit fait. Dans toutes ces considérations cependant, il faut respecter l'intention du supérieur, et aussi réguler le zèle du scribe.

Ceux qui copient en vue d'une récompense, quelle que soit l'utilité du texte, privés de cette liberté, suspendront leur travail durant les jours de fête. Puisqu'ils se dévouent aux plaisirs terrestres, leur travail est jugé servile, sauf si un autre devoir de piété, - ce qui arrive rarement -, rentre en ligne de compte.

Scriptores duplici apud antiquos appellacione habebantur. Primi dicebantur antiquarii, qui vetera tantummodo scriberent, nomen ab officio sumentes. Secundi appellabantur librarii, qui et noua scribebant et vetera. Antiquarii, cum scriberent, etiam antiquis litteris utebantur, librarii autem nouis. Dicuntur autem librarii a libro, hoc est interiori corticis que ligna coheret, quia ante usum carthe vel membrane de libris arborum volumina compaginata fiebant, sicut in vetustissimis bibliothecis adhuc hodie reperiuntur quandoque vestigia.

Iam pro instructione deuoti scriptoris libet diuersitatem opusculorum aliquantulum describere, sicuti a Rabano viro quondam peritissimo enarrantur, quia non erit fratribus inutilis eorum noticia, ut sciant quemadmodum unumquodque opusculum debeant appellare. Opusculorum ergo tria sunt genera. Primum genus excerpta dicuntur, quod Greci σκολεια nuncupant, in quibus ea que videntur obscura vel difficilia summatim ac breuiter perstringuntur. Secundum genus homelie sunt, quas nos verbum appellamus et proferuntur ad populum. Tercium genus thomi, quos nos libros vel volumina nuncupamus. Homelie ad vulgum sunt, thomi, id est libri maioris disputacionis. Dialogos est colatio duorum, a dia et logos, quod est duorum sermo. Tractatus est unius rei multiplex expositio. Commentaria dicta sunt quasi commenta, sunt enim interpretaciones, ut commenta iuris, commenta Evangelii. Apologeticos est liber excusacionis, in quo solent quidam accusantibus respondere. Panegiricos, id est laudatiuus, licenciosum et lasciuum genus dicendi, in laudibus regum et principum, in cuius composicione homines multis mendaciis adulantur.

3 qui : quod C

4 appellabantur : appellabuntur Arnold

13 σκολεια : scolia A<sup>1</sup>, scholia A<sup>2</sup>

16 Homelie : Omelie C

17 disputacionis : disputationis Arnold

dia : dya C

19 ut om. BCD<sup>1</sup>D<sup>2</sup>

20 excusacionis : excusationis Arnold

Panegiricos : Panagericum A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

Les scribes avaient une double appellation chez les anciens. Les premiers étaient nommés *antiquarii*, *eux qui copiaient seulement de vieux textes, prenant leur nom de leur travail*. Les seconds étaient appelés *librarii*, *eux qui copiaient des textes nouveaux et vieux* [1]. Les *antiquarii*, lorsqu'ils écrivaient, employaient même l'ancien tracé des lettres, tandis que les *librarii* employaient le nouveau. Les *librarii* sont cependant nommés d'après le *liber*, c'est-à-dire *l'intérieur de l'écorce qui lie les bois, parce qu'avant l'usage de papyrus ou de peau, les livres étaient fabriqués à partir du liber des arbres* [2], on en retrouve parfois aujourd'hui des vestiges dans les très vieilles bibliothèques.

Pour l'instruction du scribe zélé, il est permis de copier une petite variété d'opuscules, comme rapportés par Raban, un homme autrefois très sage, parce que leur connaissance est utile aux frères, pour savoir comment appeler chaque opuscule. Il y a donc *trois genres d'opuscules*. *Le premier genre comprend les « excerpta », que les Grecs appellent « scholies », dans lesquelles ce qui semble obscur ou difficile est expliqué sommairement et brièvement* [3]. *Le deuxième genre traite des homélies, que nous appelons sermon et présentons au peuple* [4]. *Le troisième genre comprend les tomes, que nous appelons livres ou volumes. Les homélies sont pour le peuple, les tomes, ce sont les livres pour une plus grande discussion. Dialogue est un assemblage de deux mots, de dia et logos, ce qui veut dire « le discours de deux personnes ». Un traité est un long exposé sur un sujet. Les commentaires sont appelés comme des commenta, ce sont en effet des interprétations, comme les commenta du droit ou les commenta de l'Évangile. Un ouvrage apologétique est un livre de défense, dans lequel certains ont l'habitude de répondre à ceux qui les accusent* [5]. *Un panégyrique (le mot veut dire élogieux) est un genre de discours licencieux et badin, dans les éloges des rois et des princes, dans la composition duquel les hommes flattent par de nombreux mensonges* [6].

Prologos est prefatio ante librum, ut prologus beati Hieronymi in Genesim. *Prohemion est inicium dicendi* vel operis, et sepe pro prefatione accipitur. Simperasma  
25 operis alicuius conclusio est, et nostro more tercie declinationis sicut dogma accipitur. Biblos, id est *codex, multorum librorum est*, ut codex Biblie, qui multos libros continet. Liber est tractatus partialis per se diuisus vel unicus, ut unus liber Augustini de penitentia, vel quattuor de doctrina christiana etc. *Volumen liber est a voluendo dictus, sicut volumina Legis, volumina Prophetarum. Fastorum libri sunt in quibus reges et*  
30 *consules scribuntur. Folia autem librorum ad similitudinem arborum apellata sunt, quia ex corticibus earundem fiebant, vel quia ad modum foliorum in codice volitant. Versus dicuntur a vertendo, quia antiqui scribebant sicut aratur terra : a sinistra enim ad dexteram stilum primo ducebant, deinde conuertebantur ab inferiori et ad sinistram rursus scribebant. Sceda, scede est quod emendatur adhuc et necdum in mundum*  
35 *redactum est, pro qua nos conceptiones quasi impolitas materias dicimus. Instrumenta autem scribe sunt calamus et penna.*

**25** declinationis : declinationis *Arnold*

**33** conuertebantur : conuertabantur *Arnold*

sinistram : dexteram A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

Un prologue est une préface avant un livre, comme le prologue de Jérôme le bienheureux pour la Genèse. *Un prohemion est le début d'un discours* ou d'un ouvrage, et on l'interprète souvent comme une préface. Un *simperasma* est la conclusion d'un ouvrage, et est formé, selon notre usage de la troisième déclinaison, comme *dogma*. Un *biblos*, c'est-à-dire *un codex, est composé de nombreux livres*, comme le codex de la Bible, qui contient de nombreux livres. Un livre est, en soi, une partie d'un traité divisé ou entier, comme le seul livre d'Augustin *Sur la pénitence*, ou les quatre sur la doctrine chrétienne, etc. *Un volumen est un livre nommé d'après le fait de rouler, comme les rouleaux de la Loi, les rouleaux des Prophètes. Les livres des Fastes sont ceux dans lesquels les rois et les consuls sont inscrits. En outre les feuilles des livres sont appelées par analogie avec les arbres, puisqu'elles étaient faites de l'écorce de ceux-ci, ou bien parce qu'elles volettent dans un codex à la manière des feuilles. Les vers sont nommés d'après le fait de tourner, parce que les anciens écrivaient comme la terre est labourée : en effet, ils conduisaient d'abord le stylet de gauche à droite, ensuite ils tournaient depuis la fin et écrivaient à nouveau vers la gauche. Une sceda, les scedae sont ce qui est déjà corrigé mais n'est pas encore révélé au monde ; nous parlons plutôt de « réflexions » pour parler des textes inachevés. Et en outre, les instruments du scribe sont le calame et la plume [7].*

Quoniam, ut supra diximus, nullum artificium adeo monachorum professioni conuenit sicut scribendi officium, ob id quod multi infirmi et imbecilles (ne dicam rudes) ad exercicia sublimiora non sunt idonei. Non enim omnibus donatum est  
5 contemplationi vel oracioni semper insistere vel alios predicando informare.

Sunt vero *nonnulli desides* et pigri qui se *excusant, immo gloriantur, dicentes* : « *Nescio scribere.* » Si nescis, perdiscas ; alioquin : *Qui non laborat, nec manducet.* Non excusat te ignorantia ab officio, quam facile vincibilem negligis superare. Si tibi bona tantum inesset voluntas, scribendi artem cito preberet assiduitas. Ad tollendas  
10 igitur excusaciones pigrorum consultum videtur et valde proficuum, ut abbates vel per suos vel alios monachos in arte scribendi faciant instrui, quia ex hoc et pigris excusacionis materia tollitur et maxima utilitas inde generatur. *Ociositas enim inimica est anime, et desideria occidunt pigrum.*

Si quis autem adeo piger aut maliuolus fuerit, ut omnino scribere non consentiat,  
15 aliis laboribus et abstinentiis affligendus est, donec petat in solacium, quod antea contempsit. Sit tamen cautus in omnibus abbas, et ardua semper precedant monita caritatis. Oderunt hanc disciplinam valde demones, scientes quod per eius ministerium salus multorum procuratur. Iccirco monachos omni studio ab eius officio conantur retrahere, et eousque nonnunquam perducere, ut plerique suis prelatis usque ad  
20 inobedientie crimen resistentes calamitatem incidant horribilem. Quales iam plerosque nouimus suis maioribus inobedientes, ne scribere possent, diabolo suadente sibi ipsis crudeles effecti extremam dementiam inciderunt. Sed omittamus hec, ne plus noceant quam prosint infirmis lectoribus.

4 idonei : ydonei C

5 vel oracioni : om. C

11 vel : vel per B

12 *Ociositas* — *pigrum* : om. A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

13 aut : et C

18 Iccirco : Idcirco C

19 nonnunquam : nonnumquam *Arnold*

plerique BD<sup>1</sup>D<sup>2</sup> : plerisque *Arnold*

Puisque, comme nous l'avons dit plus haut, aucun artisanat ne convient autant à la profession des moines que le travail de copie, car les nombreux impuissants et faibles d'esprit, - pour ne pas dire incultes -, ne sont pas aptes aux travaux plus élevés. En effet, il n'est pas donné à tout le monde de s'appliquer continuellement à la contemplation ou à la prière, ou de façonner les autres en prêchant.

Il y a en vérité *de nombreuses personnes oisives et fainéantes qui se dédouanent, mieux, se glorifient, en disant : « Je ne sais pas écrire »* [1]. Si tu ne sais pas, apprends ; autrement : *« si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus »* [2]. L'ignorance ne t'excuse pas du travail ; pourtant facile à vaincre, tu ne te soucies pas de la dépasser. Si seulement tu avais de la bonne volonté, la persévérance t'offrirait rapidement la maîtrise de l'écriture. Donc, pour faire disparaître les excuses des fainéants, il semble avisé et profitable que les abbés fassent en sorte que les moines soient instruits dans l'art de copier par les leurs ou par d'autres. Grâce à cela, les fainéants n'ont plus de prétexte pour leurs excuses et de là découle un très grand bénéfice. *L'oisiveté est ennemie de l'âme* [3] et *les désirs du paresseux le tuent* [4].

Mais si quelqu'un est si fainéant ou mal disposé qu'il ne consente pas du tout à copier, on doit lui imposer d'autres travaux et retenues, jusqu'à ce qu'il implore dans la consolation, ce qu'il méprisait auparavant. Que l'abbé soit cependant attentif à tous, et que les avertissements de la grâce précèdent toujours ceux de la sévérité. Les démons haïssent grandement cet enseignement, car ils savent que par son service le salut du grand nombre est assuré. C'est pourquoi ils tentent par tous les moyens d'arracher les moines à leur travail de copie, et d'arriver parfois au point que, nombre d'entre eux, résistant à leurs prélats jusqu'au crime de désobéissance, provoque un horrible malheur. Nous connaissons quelques-uns qui désobéirent à leurs supérieurs pour éviter de copier, sous l'influence du diable. Devenus cruels, ils tombèrent dans une extrême folie. En outre, ne parlons pas du fait qu'ils nuisent plus qu'ils ne sont utiles aux lecteurs faibles.

Excusationem legitimam nemo habet, cui in sola voluntate constat defectus. Qui  
25 enim addiscere volunt, oportuna semper documenta inuenient, vel ab aliis qui  
nouerunt, vel ex veterum libris informandi. Vsus etiam scribendi multum conducit ad  
profectum, quia hec ars, si diu intermittitur, paulatim dediscitur. Nulla enim disciplina,  
quantumlibet celebris, absque usu diutius retinetur. Practica enim artis vigor est.

Legant monachi qui scribere nolunt librum beati Augustini de opere monachorum  
30 et erubescant suam ignauiam, qui contra patrum decreta ociose conuersantur. Scriptura  
dicit : In desideriis est omnis ociosus. Quare ? Quia dum ad operandum foris utilia per  
exercitium non flectitur, cogitationibus immundis mens vacua intus sordidatur.  
Saturitas panis et ocium Sodomitas ad eternum deduxit interitum. Ociositas mater et  
35 scaturigo est omnium viciorum et omnium interitus virtutum. Nam tempus acceptabile  
infructuose et turpiter expendit, virtutum fomenta deserit, libidinem suggerit, vires  
minuit, animam occidit. Ocium itaque fugite, qui ad vitam eternam cupitis peruenire,  
que non ociosis sed rite laborantibus repromissa est. Et maxime in monachis hec  
desidia reprehenditur, qui non de labore ad ocium, sed de ocio ad laborem vocantur.

Quod si dixeris michi : « Non possum scribere, in cella per totum diem non valeo  
40 permanere, ad labores exteriores libenter ibo, fodere aut portare lapides minime  
recusabo, tantum ne angustiam patiar in his que michi sunt omnino contraria », breuiter  
respondebo : Non est bona comparatio, que a profectu meliori discedit. Melius est  
scribere quam fodere, libros sacros legere quam lapides portare, nisi obedientia vel  
pietas ad omnia valens se voluerit interponere. Si non potes scribere, si in cella solus  
45 non vales permanere, cur ad monasterium venire voluisti, monachum non victurus ?

24 legitimam : legittimam C

39 michi : mihi *Arnold*

totum : totam C

Personne n'a une excuse légitime pour rester infirme de sa propre volonté. En effet, ceux qui veulent apprendre trouveront toujours les modèles nécessaires, soit du côté d'autres qui ont la connaissance, soit dans les livres de pensée des anciens. L'usage même de l'écriture conduit à un grand profit, parce que cet art, s'il est délaissé longtemps, est oublié petit à petit. En effet, aucun enseignement, même bien connu, n'est gardé assez longtemps en mémoire si l'on ne s'en sert pas. La pratique est la force de l'art.

Que les moines qui ne veulent pas copier lisent le livre de saint Augustin [5] *Sur le travail des moines* et qu'ils rougissent de leur ignorance, eux qui vivent dans l'oisiveté contre les décrets des pères. L'Écriture dit : « Dans les désirs, tout le monde est oisif » [6]. Pourquoi ? Parce que tant qu'il n'est pas courbé par l'exercice à faire des choses utiles à l'extérieur, un esprit inoccupé est souillé à l'intérieur par des pensées impures. L'abondance du pain et la paresse ont conduit les Sodomites à la destruction éternelle [7]. La paresse est la mère, la source de tous les vices et l'anéantissement de toutes les vertus. En effet, elle gaspille le temps donné de manière improductive et honteuse, elle néglige les bienfaits des vertus, elle échauffe le désir, amoindrit les forces, tue l'âme. C'est pourquoi vous devez fuir l'inaction, vous qui désirez parvenir à la vie éternelle, elle qui n'est pas promise aux fainéants, mais à ceux qui travaillent avec raison. Et c'est surtout chez les moines que cette paresse est répréhensible, eux qui ne sont pas appelés du travail vers la fainéantise, mais de la fainéantise vers le travail.

Et si tu me dis : « Je ne peux pas copier, je ne peux pas rester dans une chambre toute la journée, j'irai avec joie vers les tâches extérieures. Je ne refuserai en aucun cas de creuser ou de porter des pierres, à condition d'éviter de souffrir dans ces tâches qui me sont totalement contraires. » Je répondrai brièvement : « La comparaison n'est pas bonne, elle qui t'éloigne du meilleur bénéficie. Il est meilleur de copier que de creuser, de lire des livres saints plutôt que de porter des pierres, sauf si l'obéissance ou la piété, faisant force pour toute chose, a voulu y faire obstacle. Si tu ne peux pas copier, si tu ne peux pas rester seul dans une chambre, pourquoi as-tu voulu venir au monastère, si c'est pour ne pas vivre en moine ?

In cenobio enim non monachum viuere est se ad damnationem proprii oris sententia alligare. Monachus enim iuxta nominis sui interpretationem in cenobio solus sedere precipitur, ut a mundi curis per silentium separetur. Tu ergo, si nolueris esse quod promisisti, Deo (transgressor voti) mentiris. Deo autem mentiri est suo se ore damnare.

50 *Conuersionem morum* tuorum uouisti secundum regulam sancti Benedicti, que monachos intantum laborare precipit, ut ociosos monachos esse negauerit.

Quod autem te laboribus exterioribus occupari desideras, quam uacuum ab interiori exercicio sis manifestas. Quem enim ex monachis hi labores delectant, eum interiores necesse est derelinquant. Exterioribus, inquam, laboribus duceris instinctu diabolico,

55 qui sibi interiores nouit esse contrarios. Si uerus monachus esses, non abhorreres secretum celle, quod tue uel maxime congruit honestati. Non est tanta in monachis nostra etate deuotio, ut ueterum exemplo in operibus agriculture possint proficere. Magis destruunt hi labores deuotionem quam edificent. Mox enim, ut uentum fuerit ad colloquia, nullus uel rarus edificationis sermo depromitur, sed ad mundi negocia quam

60 cupidissime ora laxantur. De regum bellis, de principum guerris, de seculi pompis iocunda habetur tractatio, nulla custodia prorsus adhibetur silencio. His igitur laboribus quasi quibusdam distractionum uinculis absoluti ad interiora animum conuertentes, celle secretum amemus, orationi et lectioni crebrius insistamus, libros sanctorum patrum cum deuocione scribamus, escas animam pascentes queramus, quia

65 nostris laboribus corpora nutrire non possumus.

Qui nescit scribere, ab aliis discat qui sciunt suamque uoluntatem subdat obedientie, si penam ociose manducantium cupit euadere. Semper enim quibus instruuntur scriptores frater deuotus inueniet. Et quia bona uoluntas meretur gratiam, ut piis incrementis semper proficiat, congruis stipendiis est crebrius honoranda. Abbas igitur

70 fratres suos, quos ad obediendum promptos, ad scribendum uoluntarios ac hilares esse perspexerit, ampliori beniuolentia prosequatur, gratiis honoret congruis oneraque interdum relaxet ceterorum.

63 crebrius D<sup>2</sup> : crebrius D<sup>1</sup>

En effet, dans un monastère, ce n'est pas vivre en moine que de se condamner à la damnation par son propre jugement. De fait, le moine, comme l'indique son nom, se doit de s'asseoir seul dans le couvent, et d'être ainsi séparé des soucis du monde par le silence. Toi donc, si tu ne veux pas être ce que tu as promis, tu mens, - transgresseur de ton vœu -, à Dieu. Et mentir à Dieu c'est se condamner par sa propre bouche. Tu as fait le vœu de la *Conversion des mœurs* suivant la règle de saint Benoit [8], elle qui prescrit que les moines travaillent autant qu'elle refuse que les moines soient paresseux.

Quant au fait que tu désirerais être occupé par les travaux extérieurs, tu montres combien tu es vide de pratique intérieure. En effet, celui parmi les moines à qui ces travaux plaisent, il est logique que ceux intérieurs lui fassent défaut. Tu es mené, dis-je, dans ces travaux extérieurs par une impulsion du diable, lui qui sait que les travaux intérieurs lui sont contraires. Si tu étais véritablement un moine, tu ne détesterais pas le secret d'une chambre, parce qu'il s'accorde à ta très grande honnêteté. La foi chez les moines à notre époque n'est pas telle qu'ils puissent progresser à l'exemple des anciens grâce aux travaux de l'agriculture. Ces travaux détruisent plus la foi qu'ils ne l'affermissent. Bientôt en effet, lorsqu'on en vient à discuter, on ne trouve nullement ou rarement parole d'édification, mais les bouches se relâchent le plus avidement possible sur les affaires du monde. Un traité sur les guerres des rois, sur les conflits des princes et sur les cortèges du monde profane est considéré comme plaisant, le silence n'est plus protégé par aucun gardien. Donc, libérés de ces travaux comme des liens des distractions, tournant notre âme vers les tâches intérieures, aimons le secret de notre cellule, attachons-nous plus souvent à la prière et à la lecture, copions avec dévotion les livres des Saints-Pères et cherchons les aliments qui nourrissent l'âme, parce que nous ne pouvons pas nourrir nos corps par nos labeurs.

Celui qui ne sait pas écrire, qu'il apprenne des autres qui savent et qu'il soumette sa volonté à l'obéissance, s'il désire échapper à la peine de ceux qui mangent à loisir. En effet, le frère zélé trouvera toujours des scribes pour l'instruire. Et parce que la bonne volonté mérite la grâce, puisqu'elle profite toujours aux progrès pieux, elle doit assez souvent être honorée par des tributs suffisants. Donc, que l'abbé suive avec une très grande bienveillance ses frères, qu'il aura vus être prompts à l'obéissance, volontaires et heureux pour la copie. Qu'il les honore avec des remerciements suffisants et qu'il les allège de temps en temps des travaux des autres.

Et quia tales deuoti fratres propter obedientiam et amorem Scripturarum semetipsos negligunt, abbas in omnibus eis necessariis abundantius quam ceteris prouideat, qui  
75 tales esse et inueniri contemnunt. Hoc enim faciens, et bonos in studio sancto conseruabit, et alios ad imitationem eorum prouocabit. Semitas tamen huius opinionis pretextu non transgrediatur.

Et parce que de tels frères zélés se négligent eux-mêmes par obéissance et par amour des Écritures, l'abbé leur fournira toutes les choses nécessaires plus abondamment qu'aux autres, et il poussera les autres à les imiter. Il ne transgressera cependant pas les règles sous prétexte de cette opinion.

Sunt nonnulli qui amatores librorum de multitudine velut nimietate reprehendunt, dicentes ad institutionem bone vite codices paucos sufficere, qui doceant nos vicia fugere et virtutes amare. Aiunt enim ad eos quos diligere libros conspiciunt : « Quid vos tanta librorum multitudine obruitis, cum eos legere omnes non possitis quos habetis ? Melius est enim paucos habere codices et legere, quam multos in bibliotheca reconditos sine lectione transire. »

Quibus breuiter respondemus : si reprehensibile est multa volumina habere, cum ad scientiam salutarem pauca possent sufficere, malum sit etiam fateantur, sanctos patres tam multa et pene innumerabilia scripsisse. Cur Origenes sex milia, cur Augustinus mille, cur Ambrosius ducentos, cur trecentos libros Hieronymus edidit, cum ad bone vite institutionem pauci sufficiant ? An forte multos scribere licet et non habere ? Ad quid ergo scribuntur, si eos haberi non licet ? Si malum est multos libros emere, cur sancti patres tantam diligentiam in colligendis scribendisque olim fecerunt ? Sic stulti estis, ut bonum malum et malum bonum asserentes, dum contra amatores librorum sine distinctione latratis, etiam obloqui sanctissimis patribus non timetis, quorum, dum imitatores reprehenditis, quasi male precesserint illi arguitis. Si malum est imitari, quomodo precessisse bonum erit ? Sed quia sanctorum studium iuste non potes reprehendere, si sapis, cessa eorum imitatores lacerare. Nam si illis bonum fuit, nec istis malum erit.

Ecce tu aurum et argentum congregas, agrum agro copulas et malum non iudicas. Sed dicis : « Pecunias colligere pro instanti fratrum necessitate prouidentie est, et in futurum recondere iuste rationis. Libros autem tam innumeros emere non prouidentie, sed curiositatis est. » O imperator cupiditatis, o auaricie princeps, quid honestatis non oppugnat ignauia tua ? Quid non corrodit seua cupiditas ? Vt amatores sacre scientie vituperes, auariciam commendas. *Ex abundantia cordis tui os loquitur*, et quod sapientie aduersarius sis, tuus sermo testatur. Non est quam simulas prouidentia, sed auaricia, non fratrum necessitas, sed auri cupiditas. Odisti disciplinam et sermones Domini, proiecisti retrorsum, et quasi de insigni iusticia gloriari. Sed transeant hec, alio tempore processura in publicum.

26 abundantia : habundancia C

## S'il est recommandé d'avoir de nombreux livres dans les monastères Chapitre XIII

Ils sont nombreux ceux qui réprovent les amoureux des livres en raison du grand nombre ou de la surabondance des volumes. D'après eux, peu de livres suffisent à enseigner la bonne façon de vivre : ceux qui nous enseignent de fuir les vices et d'aimer les vertus. Ils disent en effet à ceux qui désirent collectionner les livres : « Pourquoi vous recouvrez-vous d'une telle multitude de livres, alors que vous ne pouvez pas lire tous ceux que vous avez ? Il est de fait meilleur d'avoir et de lire peu de livres, plutôt que de passer devant un grand nombre rassemblé dans une bibliothèque sans pouvoir les lire. »

À ceux-là, nous répondrons brièvement : s'il est répréhensible d'avoir de nombreux volumes alors que peu peuvent suffire à la connaissance du salut, qu'ils disent aussi qu'il est mauvais que les Saints-Pères en aient écrit un si grand, presque innombrable, nombre. Pourquoi Origène en publia-t-il six milles, Augustin mille, Ambroise deux cent, Jérôme trois cent, si peu suffisent à l'établissement d'une bonne vie ? Est-il par hasard permis d'en copier beaucoup et d'en avoir peu ? Dans quel but sont-ils donc écrits, s'il n'est pas permis de les posséder ? S'il est mauvais d'acheter beaucoup de livres, pourquoi les Saints-Pères mirent autrefois une telle application à les rassembler et à les copier ? Vous êtes donc idiots, puisque vous soutenez que le bien est le mal et que le mal est le bien, quand vous aboyez sans distinction contre les amateurs de livres, vous ne craignez même pas de contredire les très Saints-Pères. Tant que vous réprimez leurs imitateurs, c'est comme si vous disiez que ceux-ci nous ont mal ouvert la voie. S'il est mauvais d'imiter, comment peut-il être bon d'avoir précédé ? Mais, puisque tu ne peux condamner justement le travail des saints, si tu es sage, cesse de harceler leurs imitateurs. En effet, si ce fut bon pour les Saints-Pères, ce ne sera pas mauvais pour ceux qui les imitent.

Voilà que tu accumules l'or et l'argent, que tu joins le champ au champ et que tu ne juges pas ça mauvais [1]. Mais tu dis : « C'est de la prévoyance que de rassembler des richesses pour les besoins immédiats de nos frères, et c'est de la raison que de mettre de côté pour l'avenir. Tandis qu'acheter d'innombrables livres n'est pas de la prévoyance, mais de la curiosité. » Ô empereur de la cupidité, ô prince de l'avarice, aucune honnêteté ne combat-elle ta paresse ? Que ta cupidité cruelle ne corrompt-elle pas ? Puisque tu blâmes les amoureux des sciences sacrées, tu recommandes l'avarice. *Ce qui déborde de ton cœur, ta bouche le dit* [2], et ton discours témoigne que tu es l'

Omnes autem libri bonarum artium boni sunt, maxime qui ad intellectum sacre  
Scripture conducunt. Malum ergo non est bonos habere libros, nisi prohibitio faciat  
illicitum. Sed nullum inuenitur preceptum, quod multitudinem librorum prohibeat.  
Quid igitur nobis de copia librorum insultas ? Cur sanctum et necessarium, in Ecclesia  
35 studium condemnas ? Bonum est, constanter ausim dicere, et multos et bonos in  
cenobio habere codices, quibus fratrum promoueat studium, etiam si omnes legere  
non sufficiant.

Secularium quoque auctorum volumina a monachorum bibliothecis non sunt  
repellenda, sine quorum noticia diuinos libros non estimo quenquam perfecte  
40 intelligere. Nam si antiquorum patrum nostri ordinis bibliothecas perscrutemur (ut  
Bede in Anglia, Rabani in Fulda, Haymonis in Hirsfeldia, Petri in Viuario, Notgeri  
apud Sanctum Gallum, Guimundi <sup>c</sup> ad beatum Leufredum <sup>c</sup>, Sigeberti in Gemblacho,  
Herigeri quoque apud Lobias, aliorumque doctissimorum ac venerabilium patrum qui  
scientia et sanctitate in Ecclesia Dei claruerunt) inueniemus copiam librorum in omni  
45 facultate, in omni scientia, in omni doctrina, quod etiam ex eorum opusculis facile  
possumus agnoscere, dum in omni litteratura tam diuina quam humana periti fuisse  
declarantur. Horum exempla imitari monachis honorabile et utile est.

*Ceterum nichil est in hac vita tam pium, tam salubre, tam sanctum, quo voluntas  
mala non possit abuti ; sic etiam de librorum multitudine poterit euenire, si non Dei et  
50 Scripturarum amor, sed curiositas vel elatio fuerit in causa. Caueat igitur is qui  
colligendis voluminibus inuigilat ne appetitum suum in vanitate ponat. Studeat  
intentionem ad debitum finem dirigere, si non vult a bono deuiare.*

41 Petri : Cassiodori A<sup>1</sup> A<sup>2</sup>

42 Leufredum : in Elwangen A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

43 Herigeri — Lobias : om. A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

adversaire de la sagesse. Ce n'est pas la prévoyance que tu reproduis, mais l'avarice, ce n'est pas la nécessité des frères, mais la cupidité de l'or. Tu hais l'enseignement et les discours du Seigneur, tu as rejeté le passé, comme pour te glorifier d'une remarquable justice. Mais passons, ces choses seront rendues publiques à un autre moment.

De plus, tous les livres des arts honnêtes sont bons, surtout ceux qui amènent à la compréhension des Saintes Écritures. Il n'est pas mauvais d'avoir de bons livres, à moins qu'une interdiction ne le rende illégal. Mais on ne trouvera aucun décret qui interdise la multitude de livres. Pourquoi donc nous attaques-tu à propos de l'abondance des livres ? Pourquoi condamnes-tu ce travail nécessaire et sacré dans l'Église ? Dans un monastère, il est bon, oserais-je dire avec fermeté, d'avoir des livres, nombreux et bons grâce auxquels l'application des frères se développe, même s'ils ne peuvent tous les lire.

Les volumes des auteurs païens non plus ne sont pas à chasser des bibliothèques des moines. Sans leur connaissance, je ne pense pas que quiconque comprenne parfaitement les livres divins. En effet, si nous fouillons les bibliothèques des anciens pères de notre ordre, - comme celle de Bède en Angleterre, de Raban à Fulda, de Haymon à Hirschfeld, de Pierre au Vivarium, de Notger près de Saint-Gall, de Guitmond chez le bienheureux Leufroy, de Sigebert à Gembloux, de Hériger aussi à Lobbes, et d'autres très savants et vénérables pères qui brillèrent par leur connaissance et leur sainteté dans l'Église de Dieu -, nous trouverons abondance de livres sur tout sujet, sur toute connaissance, sur tout enseignement. Nous pouvons aussi facilement le reconnaître grâce à leurs opuscules, étant donné qu'ils se sont montrés érudits dans toute la littérature, tant divine qu'humaine. Il est honorable et utile pour les moines d'imiter leur modèle.

*Du reste, il n'y a rien dans cette vie de si pieux, si salutaire, si saint, dont la mauvaise volonté ne puisse venir à bout. Ainsi à propos de la multitude de livres, cela pourrait aussi arriver [3], si ce n'est pas l'amour de Dieu et des Écritures, mais la curiosité ou l'orgueil qui sont mis en cause. Qu'il fasse donc attention, celui qui s'adonne à rassembler des livres, à ne pas mettre son désir dans la frivolité. Qu'il s'applique à diriger ses efforts vers une juste fin, s'il ne veut pas dévier du bien.*

Cum thesaurus maximus Ecclesie copia sit Scripturarum, qui libros sanctos diligenter custodire negligit, iniuriam Ecclesie facit. Arma enim, quibus se contra hereticos muniat, libri sunt ; quos qui vel distrahi vel perire patitur, minus Ecclesiam diligere comprobatur. Quam si amaret ut debuit, suis eam spoliari armis nequaquam 5  
 5mitteret. Amatores itaque librorum attentius exhortamur, ut bibliothecam sollicite custodiant aut talibus commendent armariis, qui nichil ex ea surripi permittant.

Ex bibliothecis facile monachorum disciplina cognoscitur, et quid studeant ex libris cito animaduerti potest. Si ad domum tuam venero, non est opus interrogem te quid 10  
 10 studeas, volumina tua dabunt testimonium de actionibus tuis. Codices tui honorant te, sicut a te honorantur. Si negligis illos, negligent te, si contemnis, contemnent te. Denique *qui contemnunt me* (ait sapientia Dei, que in libris agnoscitur) *erunt ignobiles*. Si volumina tua scamnis lacera volant, si pulueribus operiuntur, si maculata intus, si foris incomposita fuerint, indoctum te et fuonem proclamabunt, etiam si doctor 15  
 15 habearis.

Quomodo doctrinam amare poteris, si libros informatores tuos contemnis et negligis ? Sicut sapientia puri cordis habitaculum et diligit et inhabitat, sic amator sapientie librorum mundiciam et ornatum amat. Nam qui domum alicuius lacerat, quod inhabitantem non vereatur manifestat. Et qui libros diuinarum vel humanarum 20  
 20 scripturarum negligenter et immunde tractat, contentam in eis scientiam se non amare probat. Philobiblos itaque noster pro custodia et ornatu librorum summum impendat studium, secundum materias vel dignitates ordinet libros ad pulpitem, ut studiosi fratres citius inuenire possint quod queritant. Nullam de sua bibliotheca materiam abiiciendam existimet preter dogmata hereticorum, quia nullus liber tam exilis est, qui 25  
 25 non ad aliquam utilitatem possit conducere.

5 spoliari : spoliare C

6 attentius : attensius BCD<sup>1</sup>

21 Philobiblos : Philobiblion A<sup>1</sup>

Puisque le plus grand trésor de l'Église est l'abondance des Écritures, celui qui néglige de garder avec soin les livres saints blesse l'Église. En effet, les livres sont une arme par laquelle elle se protège des hérétiques. Il est évident que celui qui supporte leur destruction ou leur disparition manque d'amour pour l'Église. S'il l'aimait comme il devrait, il ne permettrait jamais qu'elle soit privée de ses armes. C'est pourquoi nous exhortons très fortement les amoureux des livres à prendre soin de la bibliothèque avec application ou de la confier à de telles armoires qu'elles permettent que rien ne leur soit arraché.

Grâce aux bibliothèques, l'enseignement des moines est facilement connu, et ce qu'ils apprennent des livres peut rapidement être remarqué. Si je viens chez toi, nul n'est besoin que je te demande ce que tu étudies, tes volumes témoigneront de tes actions. Tes livres t'honorent, comme ils sont honorés par toi. Si tu les négliges, ils te négligeront, si tu les méprises, ils te mépriseront. Enfin, *ceux qui me dédaignent* (dit la sagesse de Dieu, rassemblée dans les livres) *tombent dans le mépris* [1]. Si tes volumes volent çà et là déchirés sur leurs étagères, s'ils sont couverts de poussière, s'ils sont tachés à l'intérieur, s'ils ont été mal agencés à l'extérieur, ils te proclameront idiot et décevant, même si on te considère très savant.

Comment pourrais-tu aimer l'enseignement, si tu méprises et négliges les livres qui te servent de professeurs ? Tout comme la sagesse aime et habite la demeure d'un cœur pur, celui qui aime la sagesse aime la propreté et la beauté des livres. En effet, celui qui abîme la demeure d'un autre montre qu'il ne craint pas celui qui l'habite. Et celui qui traite négligemment et de manière impure les livres des écritures divines ou humaines prouve qu'il n'aime pas la connaissance qu'ils contiennent. C'est pourquoi notre amoureux des livres consacre un très grand dévouement à la conservation et à l'ornement des livres. Qu'il range les livres sur les planches suivant leurs sujets ou leurs mérites, de sorte que les frères studieux puissent trouver plus rapidement ce qu'ils cherchent. Qu'il estime qu'aucun sujet n'est à retirer de sa bibliothèque sauf les théories des hérétiques, parce qu'aucun livre n'est si pauvre qu'il ne puisse avoir quelque utilité.

Sit bibliotheca sub tuta custodia nec passim omnibus pateat, sed illis dumtaxat quos amor et studium Scripturarum commendat. Multa enim bibliothecis damna illata cognouimus, eo quod sine discretione paterent uniuersis. Nec de locis suis libri facile emittendi sunt, nisi sub fide et certa fiducia. Habeantur omnium librorum bibliothecae inuentaria, ut nichil distrahi possit vel amitti. Zelotes insuper noster disciplinarum utilium eos quos diligit libros nonnunquam visitet et quam recte se habeant diligentissime exploret.

Denique non sit parcus et inuidus ad communicandam studiosis de bibliotheca volumina, quia *thesaurus occultus et sapientia abscondita velut inutiles* comprobantur. Quotiescunque ergo petitur ad rescribenda volumina studiosis libenter accomodet, sub certa tamen fidei cautione, quatenus et suum thesaurum cenobio custodiat et alios sine sui diminutione diuites faciat. Quicumque autem libros ad rescribendum sub fide recipit, caueat diligenter ne illos aut fedet aut laceret, sed iuxta sententiam Domini faciat aliis quod sibi vult fieri et beniuolentiae non sit ingratus.

Fratres etiam, qui libros de bibliotheca secundum regulam pro studiis accipiunt, caueant ne illos maculent vel destruant, sed cum deuotione et puritate legentes immaculatos custodiant. Si quis autem codices negligenter et sordide tractauerit, ut sacrilegus et dissipator rerum monasterii puniatur, ita ut eius emendatio ceteris fiat in exemplum.

Sed quid multis super librorum custodia immoramur sermonibus? Qui illos diligunt sine dubio colunt et seruant etiam nobis tacentibus, quod imperitis frustra suademus, quia persuadere non possumus. Stulti enim studia contemnunt peritorum, et volumina non diligunt, nisi suis vanitatibus conformia. His igitur omissis ad nostrorum qui libros et amant et legunt cohortationem accedamus.

**31** nonnunquam : nonnumquam *Arnold*

**35** rescribenda : describendum A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

accomodet D<sup>2</sup> : accomodet D<sup>1</sup> *Arnold*

**38** laceret : lacerat *Arnold*

Que la bibliothèque soit sous bonne protection et qu'elle ne soit pas ouverte à tous sans distinction, mais seulement à ceux que l'amour et l'étude des Écritures recommandent. En effet, nous connaissons beaucoup de préjudices portés contre les bibliothèques, et cela parce qu'elles étaient ouvertes à tous sans distinction. On ne doit pas facilement laisser les livres sortir de leurs emplacements, si ce n'est contre une parole donnée et avec une confiance certaine. Que des inventaires de tous les livres de la bibliothèque soient tenus, pour qu'aucun ne puisse être volé ou perdu. De plus, que notre admirateur des enseignements utiles consulte parfois ces livres qu'il aime et qu'il observe très soigneusement combien ils ont raison.

Enfin, que le savant ne soit pas regardant et opposé à partager avec les érudits les volumes de sa bibliothèque, parce que *un trésor caché et une sagesse enfouie sont considérés comme inutiles* [2]. Chaque fois donc qu'on lui demande de recopier des volumes, qu'il les adresse de bon gré aux érudits. Sous une certaine garantie de confiance cependant, puisqu'il garde son trésor dans le monastère et qu'il rend les autres riches sans s'affaiblir lui-même. En outre, que celui qui retourne avec confiance à la copie de livres fasse soigneusement attention à ne pas les souiller ou les abîmer, mais, selon la sentence de Dieu [3], qu'il fasse pour les autres ce qu'il veut qu'on fasse pour lui et qu'il ne soit pas ingrat envers la bienveillance.

Aussi les frères qui reçoivent les livres de la bibliothèque pour étudier selon la règle [4], qu'ils fassent attention à ne pas les salir ou les abîmer, mais qu'ils les conservent immaculés lisant avec dévotion et pureté. Mais si quelqu'un traite les livres négligemment et salement, qu'il soit puni comme sacrilège et destructeur des biens du monastère, au point que sa correction devienne un exemple pour les autres [5].

Mais pourquoi s'arrêter en de longs discours sur la conservation des livres ? Ceux qui les aiment les entretiennent et les conservent sans doute bien même sans notre intervention, tandis que nous persuadons en vain les ignorants, puisque nous ne pouvons pas les convaincre. En effet, les idiots méprisent les études des hommes talentueux, et n'aiment pas les volumes, sauf s'ils sont conformes à leurs tromperies. Donc, après les avoir laissés de côté, nous adressons cette exhortation à ceux des nôtres qui aiment et lisent les livres.

Iam nunc igitur, charissimi fratres, cohortationem nostram cum beniuolentia suscipite et ad scribendos libros sacre doctrine vos sedulo preparate. Ex his enim que in commendationem scriptorum exposuimus, aduertitis quid de tali officio sentire  
5 debeatis. Nolite ergo tantum bonum negligere, nolite a scribendi studio cessare.

Scriptura enim est que vos quodammodo reddit immortales et etiam post mortem superstites. Agant singuli quod volunt, glorientur in officio quod didicerunt, sola scriptura est que vos etiam defunctos in memoria conseruabit. Libri enim sancti quasi renouatores memorie auctorum suorum sunt. Qui autem scribere negligunt, mox ut  
10 mortui fuerint, in obliuionem omnium, tanquam non fuissent, cito deueniunt ; vestra autem memoria ex libris quos scribitis cum gloria transibit ad posteros.

Nec dicimus quod hac intencione debeatis scribere, cum id preter intencionem possit euenire. Absit procul a sancto opere tam stulta cupiditas, ut famam pro laboris premio concupiscat inanem. Si autem nomina vestra codicibus a vobis scriptis volueritis  
15 imprimere, ea intencione faciendum est, ut vel ad suffragium posteros vel ad imitationem intendatis prouocare. Tali enim intuitu codicibus vestris nominum titulos secure et licite potestis subscribere.

Vobis etiam, o venerandi scriptores, utilia ex intencione scribentibus post mortem accidentale meritum subuenire non immerito creditur, quotiens ad penitentiam aliquis  
20 ex vestra scriptura prouocatur. Vos pauperes nichil habetis unde possitis elemosynam facere, neque possidetis aliquid ut pro vestri memoria testamentum valeatis confirmare. Audite ergo meum consilium, ne sine testamento notabili ab hac vita decedatis. Libros et opuscula sanctorum patrum cum diligentia scribite, et testamentum gloriosum feceritis. Nam si elemosyna panis et aque exigua tam effi-  
25 caciter peccatum extinguit, quid tam ingens pietas scriptorum non poterit ? Si copiose remunerabitur apud Deum, qui pauperes hic pascit morti obnoxios, quanto premio donandi estis, qui animas pascitis immortales ? Spiritualia enim dona carnalibus iure preferuntur.

13 Absit procul : *post procul deest B*

Maintenant donc, mes très chers frères, recevez notre harangue avec bienveillance et préparez-vous à copier consciencieusement les livres de l'enseignement sacré. En effet, de ce que nous avons montré dans la recommandation pour les scribes, retirez ce que vous devez comprendre d'un tel travail. Ne négligez pas un tel bien, ne vous détournez pas du travail de copier.

En effet, l'écriture est ce qui vous rend d'une certaine manière immortels, survivants même après la mort. Que chacun fasse ce qu'il veut, qu'il se glorifie dans le travail qu'il a appris, seule l'écriture est ce qui vous gardera, même morts, dans la mémoire. En effet, les livres saints sont comme les restaurateurs du souvenir de leurs auteurs. Ainsi, ceux qui refusent de copier seront bientôt comme morts, tomberont rapidement dans l'oubli de tous, comme s'ils n'avaient pas existé ; tandis que votre souvenir passera avec gloire à la postérité grâce aux livres que vous copiez.

Nous ne disons pas que vous devez copier dans ce but, puisque cela peut arriver indépendamment de l'intention. Que se tienne loin de la tâche sainte la cupidité si insensée qu'elle désire une renommée vide comme récompense du travail. Mais si vous voulez imprimer vos noms dans les livres que vous avez copiés, il faut le faire avec l'intention d'inciter vos successeurs à vous approuver ou de les pousser à vous imiter. En effet, avec un tel soin, vous pourrez apposer sans crainte et licitement vos signatures dans vos livres.

Ô scribes vénérables, pour vous qui écrivez avec cette intention, on croit, non sans raison, qu'un mérite accidentel survient après la mort, chaque fois que quelqu'un est appelé à la pénitence grâce à votre copie. Vous, pauvres, n'avez rien d'où vous puissiez faire une aumône et vous ne possédez rien afin de pouvoir établir un témoignage de votre souvenir. Écoutez donc mon conseil, pour que vous ne quittiez pas cette vie sans héritage reconnu. Copiez avec application les livres et les opuscules des Saints-Pères, et vous aurez légué un testament glorieux. En effet, si une petite aumône de pain et d'eau apaise si efficacement le péché, de quoi la si grande piété des scribes ne serait-elle pas capable ? Si celui qui mène les pauvres destinés à mourir est récompensé copieusement auprès de Dieu, par quelle récompense devez-vous être récompensés, vous qui nourrissez les âmes immortelles ? En effet, les dons de l'âme sont à préférer à bon droit à ceux de la chair.

Viuant manus ille ac feliciter cubent, que nobis tot sanctorum patrum volumina suis  
30 laboribus conscripserunt, beati scriptoris venerandi labores, quibus tam magnifice  
sustentatur fidelium mater Ecclesia. Sit memoria illorum apud Altissimum et nomina  
scriptorum in libro vite sine fine conscripta permaneant. Reddat illis Dominus laborum  
suorum inestimabile premium, et ab eius conspectu nunquam separentur. *Bibant illic  
de fontibus saluatoris*, f. Viuant, viuant et in eternum feliciter viuant, qui nobis ad bene  
35 viuendum tam opportuna consilia tradiderunt.

Facite et vobis testamenta huiuscemodi sanctitatis, que nulla unquam obliuione  
peribunt. Libros iam scribite, dum viuitis, et post mortem copiosum fructum colligētis.  
A scribendo labor nullus vos terreat, nulla voluptas prepediat, plus vestre saluti  
conducat sanctorum volumina renouando scribere quam perituris diuiciis pauperes  
40 ditare. Et illud quidem vobis non tam difficile quam impossibile est. Sectentur sua  
studia homines mundani, ocio vacent monachi dissoluti, abbates stolidi in equis  
delectentur, vagi ludant alii in auibus celi, in canibus alii discurrant venaticis, vos in  
lege Domini meditantes litteris sanctis consulite et Ecclesie vestris laboribus in  
futurum prouidete. Licet aurum sine modo sitiāt plurimi, licet agrum agro copulent,  
45 licet ruituras domus in altum edificent, vos nominis vestri famam in altioribus scitote  
consistere, quibus de mundo non expedit similia cogitare. Vos mundo altiores estis,  
nolite vos turpiter inferiori submittere. Contemnite fortiter, quem sine culpa non  
potestis diligere.

Scribite libros sanctorum, eosque cum deuocione legendos inspicite, quia nichil  
50 vobis ad contemptum mundi adeo proficit quam si cum amore Scripturis studium  
impendatis. Hec enim sacratissima scientia *lucerna pedibus* nostris est, ne in via hac  
plena tenebris qua gradimur offendamus, ipsa comes nostri itineris, ne erremus.

30 laboribus : manibus C

49 nichil : nihil *Arnold*

Que ces mains vivent et se couchent avec bonheur, celles qui recopièrent pour nous tant de volumes des Saints-Pères par leurs efforts ; que soient honorés les heureux travaux du scribe, par lesquels l'Église, mère des fidèles, est si magnifiquement soutenue. Que leur souvenir soit conservé auprès du Très-Haut et que les noms des scribes restent inscrits à jamais dans le livre de la vie. Que le Seigneur leur offre l'inestimable récompense de leurs efforts, et qu'ils ne soient jamais privés de son regard. Qu'ils boivent là-bas *aux sources du Sauveur* [1], ceux qui nous ont offert le breuvage du salut par leurs services. Qu'ils vivent, qu'ils vivent, qu'ils vivent dans la joie pour l'éternité, ceux qui nous ont transmis de si bons conseils pour bien vivre.

Léguiez aussi pour vous les témoignages de ce genre de sainteté, qui ne tomberont jamais dans aucun oubli. Copiez désormais des livres, tant que vous vivez, et vous en récolterez un fruit abondant après la mort. Qu'aucun effort ne vous fasse craindre de copier, qu'aucun désir ne fasse obstacle. Il sera plus utile à votre salut de copier et de restaurer les volumes des saints que d'enrichir les pauvres avec des richesses périssables. Et cela n'est certainement pas seulement difficile pour vous, mais c'est impossible. Que les hommes du monde poursuivent leurs intérêts, que les moines dépravés se livrent à l'oisiveté, que les abbés insensés se complaisent dans les chevaux, que les vagabonds, pour les uns folâtrant dans les auspices du ciel, pour les autres courent parmi les chiens de chasse, tandis que vous, méditant dans la loi du Seigneur, vous veillez aux saintes lettres et pourvoyez à l'avenir de l'Église par vos travaux [2]. Il est permis que le plus grand nombre ait soif d'or sans mesure, il est permis qu'il lie le champ avec le champ [3], il est permis qu'il construise des demeures qui s'effondreront dans le ciel. Vous, sachez établir la renommée de votre nom dans de plus hauts lieux, qu'il n'est pas permis aux gens de ce monde de comprendre. Vous, vous êtes au-dessus du monde ; ne vous soumettez pas honteusement à quelque chose d'inférieur. Ne vous souciez pas du tout de ce que vous ne pouvez pas apprécier sans faute.

Copiez les livres des saints, et veillez à les lire avec dévotion, parce que rien ne vous pousse autant au mépris du monde que de vous dévouer avec amour aux Écritures. Cette très sainte connaissance est en effet *la lumière de nos pas* [4], pour que nous ne trébuchions pas sur cette route pleine de ténèbres où nous nous avançons. Cette connaissance même est la compagne de notre voyage, pour que nous ne nous perdions pas.

Hec pro *speculo menti* fidelium *opponitur, ut facies interior* clare *videatur*. Nam quemadmodum vultus nostri maculas in speculo materiali conspiciamus, ita in sacra  
55 Scriptura actionum nostrarum negligentias videmus. Illa enim delinquentes nos corripit, torpentes pungit, negligentes excitat, ignaros informat. Magnum et incredibile bonum nobis sancta Scriptura conferre dinoscitur, si cum humili deuotione attentius legatur. Nam intellectum nostrum ad eruditionem illuminat, mentem a mundi vanitatibus elongat et in Dei amorem reformat. Sepe enim illius familiaritate abstracti  
60 eousque a mundi concupiscentiis diuidimur, ut non esse in mundo nobis videamur. Et quanto in eius amore diutius consistimus, tanto minus de seculi varietate cogitamus. Vera namque leticia que de sola veritate, que Deus est, vires accipit, huius mundi tam blanda quam aspera velut stercora contemnit. Nocet enim seruis Dei huius mundi intensius cogitata felicitas. Maior autem et salubrior leticia in hac vita non acquiritur,  
65 quam si mens bene sibi conscia in sacris litteris cum amore occupetur.

Lectio enim sacra, si cum deuotione et humilitate frequentetur, mentem hominis inestimabili gaudio letificat, que, dum a suo amatore cum pietate discutitur, cordis oculus in contemplatione celestium dulciter soporatur. Nichil adeo monachum ab amore huius mundi separat, quam si animum suum sacris lectionibus cum desiderio  
70 omni tempore impendat. Eulogia siquidem sancti spiritus in diuinis Scripturis habentur, que, dum intenta lectione percurrimus, vim diuini amoris quam suauissime percipimus. Non sum charitatis Dei expertus tam valens incendium, sicut amorosam scientiam sanctarum Scripturarum. *Ama illam et exaltabit te* coram Deo et hominibus, omniaque bona pariter cum illa possidebis. Nam qui eam veraciter tenet, omnia  
75 possidet.

**61** consistimus : consistemus *Arnold*

**67** que : quia A<sup>1</sup>

dum : cum C

Celle-ci *s'oppose comme un miroir à l'esprit* des fidèles, *afin que le visage intérieur puisse s'y voir* clairement [5]. En effet, comme nous apercevons les défauts de notre visage dans un miroir matériel, nous voyons de même les négligences de nos actions dans l'Écriture sainte. Elle saisit ceux d'entre nous qui commettent des fautes, elle tourmente les fainéants, elle anime les négligents, elle informe les ignorants. Il est clair que l'Écriture sainte nous apporte un grand et incroyable bien, si elle est lue très attentivement avec une humble dévotion. En effet, elle illumine notre compréhension pour l'apprentissage, elle éloigne notre esprit des vanités du monde et le rétablit vers l'amour de Dieu. Souvent, en effet, grâce à l'intimité de l'Écriture, nous sommes à ce point éloignés des désirs du monde que nous ne semblons plus être dans ce monde. Et plus longtemps nous restons dans son amour, moins nous pensons à l'inconstance de l'époque. En effet, la vraie joie, qui vient de la vérité seule, qui est Dieu, reçoit les hommes et méprise comme des ordures aussi bien les attraites que les rudesses de ce monde. Penser souvent au bonheur de ce monde trop intensément nuira aux serviteurs de Dieu. Une joie plus grande et plus salutaire n'est acquise dans cette vie que si l'esprit, bien conscient de lui-même, est occupé avec amour dans les lettres saintes.

La lecture sainte, en effet, si elle est pratiquée avec dévotion et humilité, comble l'esprit de l'homme d'une inestimable joie. Cette lecture, si elle est méditée pieusement par son adorateur, apaise doucement l'œil du cœur dans la contemplation des affaires du Ciel. Rien n'éloigne tant le moine de l'amour de ce monde que s'il dévoue avec ardeur et en tout temps son attention aux lectures saintes. Les bénédictions de l'Esprit saint se trouvent dans les Saintes Écritures, où, tant que nous les parcourons dans une lecture attentive, nous percevons dans une très grande douceur la force de l'amour de Dieu. Je n'ai jamais éprouvé de feu aussi ardent de la bienveillance de Dieu que la plaisante connaissance des Saintes Écritures. *Aime-la et elle t'exaltera* [6] devant Dieu et les hommes, et tu posséderas également tout ce qui est bon. En effet, celui qui garde véritablement cette connaissance possède tout.

*Doctrix est enim discipline Dei* et habet cognitionem eius amicam. Nunc ergo, fratres, audite me, et hanc matrem pulchre dilectionis omni deuotione excolite, ut eius ministerio ad thronum glorie magni Dei perduci mereamini. In curia enim celestis imperatoris ista mater velut regina notissima est. Intueamur, o fratres, nostri ordinis  
80 monachos reuerendissimos, qui magno desiderio sanctarum Scripturarum olim flagrauerunt, eorumque sancta studia, quantum possumus, imitemur, ut ad gloriam quam doctrina et sanctitate Domino largiente adepti sunt nos quoque venire mereamur.

Nemo in excusationem sui dicat : « Non queo sine docente proficere », cum preceptores semper possitis inuenire. Mentis vestre purgate horreum, et Deus triticum  
85 faciet inferri Scripturarum. *Spiritus enim sanctus discipline effugiet fictum, nec habitabit in corpore subdito peccatis*. Mundanda est ergo domus conscientie, ut digna fiat habitatio Scripturarum, quia monachus qui sacras Scripturas vult utiliter discere a correctione morum debet inchoare.

Nec oportet vos propter studium monasterium deserere, quia unde proficiatis domi  
90 potestis inuenire. Multos enim doctissimos monachos olim in ordine nostro claruisse cognouimus, quos tantum in cenobiis studuisse scimus. Beda presbiter et monachus undecunque peritissimus septennis cenobio traditus fuit, in quo quicquid Scripturarum didicit hausit : cuius discipuli fuerunt inter ceteros eruditissimi Alcuinus, preceptor postea Caroli Magni, Claudius et Iohannes Scotus monachi in omni doctrina tam  
95 diuina quam seculari excellentes, Greco et Latino sermone instructi, quorum multa preclara extant opuscula. Rabanus abbas et Maguntinus archiepiscopus pene adhuc puer Fuldensi monasterio traditur, qui quantum in omni scientia profecerit eius volumina testantur.

**76** est : om. A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

**86** habitabit : habitat *Arnold*

Mundanda : Mundana D<sup>1</sup>D<sup>2</sup>

**91** cognouimus : legimus C

**86** archiepiscopus : sextus archiepiscopus A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

L'Écriture *est initiée aux mystères de la science de Dieu* [7] et est reconnue comme son amie. Maintenant donc, mes frères, écoutez-moi, et vénerez avec toute votre dévotion cette mère de la vraie joie, pour que vous méritiez, à son service, d'être conduits au trône de la gloire du grand Dieu. Dans le temple du souverain du ciel, cette mère est comme une reine suprême. Veillez, ô frères, à vénérer les moines de notre ordre qui furent animés d'un grand désir pour les Saintes Écritures. Imitons leurs saintes études, autant que nous le pouvons, pour mériter nous aussi d'obtenir la gloire qu'ils ont obtenue, par la grâce du Seigneur, par leur enseignement et leur sainteté.

Que personne n'utilise comme excuse : « Je ne peux pas avancer sans un enseignant », alors que vous pouvez toujours trouver des maîtres. Purifiez le grenier de votre esprit, et Dieu y fera porter le blé des Écritures. En effet, *l'Esprit saint fuit l'hypocrisie et ne peut habiter dans un corps asservi au péché* [8]. Il faut donc nettoyer la maison de la conscience, pour qu'elle devienne la digne demeure des Écritures, parce que le moine qui veut obtenir des résultats de l'apprentissage des Saintes Écritures doit commencer par la correction des mœurs.

Il ne faut pas non plus que vous quittiez le monastère pour étudier, puisque vous pouvez trouver de quoi progresser à demeure. Nous connaissons en effet de nombreux moines très érudits qui se sont autrefois illustrés dans notre ordre, et nous savons qu'ils ont seulement étudié dans les monastères. Le presbytre et moine Bède, très instruit en tout, a été conduit à sept ans au monastère, où il puisa tout ce qu'il apprit des Écritures [9] : ses disciples furent entre autres les très érudits Alcuin, ensuite précepteur de Charlemagne, les moines Claudius [10] et Jean Scot [11], excellents dans la science tant divine que séculaire, parlant le grec et le latin ; nombre de leurs écrits remarquables restent. L'abbé Raban, archevêque de Mayence, fut conduit au monastère de Fulda encore presque enfant, lui dont les ouvrages témoignent de ses progrès dans tous les champs de la connaissance.

Hunc tamen abbas suus Fuldensis studii causa in Franciam misit ad Alcuinum  
100 abbatem, cuius iam fecimus mentionem, sub cuius magisterio multis annis  
perseueravit in cenobio. Strabus monachus Fuldensis, discipulus et scriba Rabani  
abbatis fuisse dicitur, qui iuuenis cenobio datus doctor insignis effulsit. Sic Haymo,  
sic Notgerus, sic Hermannus contractus, sic alii pene innumerabiles monachi doctores  
105 excellentes sunt habiti, qui sub regula sancti Benedicti humiliter conuersantes cenobia  
pro gymnasiis habuerunt.

Nec dicimus illis defuisse magistros, qui aliorum preceptores habiti sunt. Magistros  
omnino habuerunt, sed monachos et regularis vite consocios, qui eos non minus vita  
quam doctrina instruebant. Nos quoque magistros forsitan inueniremus, si vellemus  
esse discipuli. Nisi enim humilitas et amor Scripturarum mutuo sibi consentiant,  
110 monachorum studia nec expediunt ordini nec proficiunt. Amor enim Scripturarum sine  
humilitate regularis vite disciplinam destruit, humilitas sine amore ad scientiam  
earundem non pertingit. Qui ergo in cenobio doctus fieri desiderat, hec duo  
inuiolabiliter conseruet.

Imitemur sanctos patres diuinis Scripturis cum humili amore insistentes et quod illis  
115 gratia diuina contulit, nobis orantibus et legentibus sedule non negabit. Quanto enim  
quisque in lectione assiduus fuerit, tanto fructum ex eis uberiolem capit. Fructus autem  
quem in sacris Scripturis querimus amor Dei et proximi est et nostri agnitio piissimi  
saluatoris.

**103** sit Notgerus : *om.* A<sup>1</sup>A<sup>2</sup>

**116** Dei : *om.* *Arnold*

**post 117** Explicit liber domini Iohannis Spanhemensis abbatis De laude scriptorum ad dominum Gerlacum abbatem Tuiciensem. Anno Domini 1492, 4. kal. Octobris A<sup>1</sup>, quarto kalendas Octobris finis A<sup>2</sup>, Explicit tractatus De laude scriptorum C, Desideratus finis huic perquam eleganti opusculo fauste imponitur per Petrum Friedbergensem impressorem Maguntinum Anno virginei partus M.cccc.xciii D<sup>1</sup>

Pourtant, son abbé de Fulda l'envoya en France pour étudier auprès de l'abbé Alcuin, dont nous avons déjà fait mention, sous la direction duquel il passa de nombreuses années dans le monastère. On raconte que le moine Strabon de Fulda fut le disciple et le copiste de Raban, lui qui, envoyé jeune au monastère, s'illustra comme un brillant savant. Ainsi Haymon, ainsi Notger, ainsi Hermann Contract [12], ainsi les autres presque innombrables moines sont considérés comme d'excellents savants, qui, vivant avec humilité sous la règle de saint Benoît, considèrent les monastères comme des écoles.

Nous ne disons pas non plus que les maîtres leur manquèrent, eux qui furent considérés comme les précepteurs des autres. Ils eurent des maîtres en tout, mais des moines et des compagnons de la vie de tous les jours, qui leur enseignaient autant la vie que la doctrine. Nous trouverions peut-être aussi des maîtres, si nous voulions être des élèves. Si en effet l'humilité et l'amour des Écritures ne s'accordent pas l'une avec l'autre, les études des moines ne profitent pas à l'ordre et ne progressent pas. Car, l'amour des Écritures détruit la doctrine sans l'humilité de la vie de tous les jours, et l'humilité sans l'amour n'atteint pas leur connaissance. Celui qui désire devenir érudit dans un monastère doit conserver ces deux choses sans réserve.

Imitons les Saints-Pères en nous attachant aux Saintes Écritures avec un amour humble et ce que la grâce divine leur a accordé, elle nous ne le refusera pas si nous prions et lisons avec empressement. En effet, plus on se voue à la lecture, plus on en tire un fruit très abondant. Le fruit que nous cherchons dans les Saintes Écritures est l'amour de Dieu et du prochain, et la connaissance de notre très saint sauveur.

# Notes

## Préface

[1] « Le chapitre était un corps de représentants de monastères indépendants qui se réunissaient pour consulter et décider des questions d'intérêt commun, et pour prendre des mesures, en passant des décrets, en nommant des visiteurs et en recevant leurs rapports, afin de préserver l'intégrité de l'observance monastique dans tout le corps » ; DR (1886), p.59. Cette année-là, cette assemblée décisionnaire réunissant des délégués de chaque monastère appartenant à la congrégation de Bursfeld se réunit du 26 au 28 août 1492 ; ARNOLD (1974), p. 14.

[2] Dans le but d'uniformiser cette traduction, nous employons les termes « les Saintes Écritures » quand Trithème emploie un pluriel ; « l'Écriture sainte » quand il emploie un singulier.

[3] *Altissimus*, le Très-Haut, est une appellation de Dieu fréquemment rencontrée dans les textes chrétiens. Il s'agit d'une traduction littérale du terme hébreu « Elyôn », utilisé pour qualifier Dieu ; cf. GÉRARD (1989), p. 321.

[4] Le terme « doctrine » ayant aujourd'hui parfois une connotation négative et ne représentant exactement la réalité de l'époque, nous avons fait le choix de le traduire ici par « enseignement », sous-entendu, « l'enseignement religieux » (cf. DAC).

[5] *1Cor.* 7.7.

## Chapitre I

[1] *1Dan.* 12. 3.

[2] Comme expliqué par CLARK (2011), les travaux manuels font partie intégrante des pratiques de l'ordre de saint Benoît et la copie en est le plus pieux. Il s'agirait donc presque d'un oxymore que de qualifier un scribe de « pieux ». Comment donc comprendre alors l'adjectif *deuotus* qui il est attribué à un tel homme ? Il semble cohérent de le comprendre ici dans son sens le plus direct « dévoué, appliqué, zélé » (cf. DAC).

[3] *1Cor.* 13.13 : *Nunc autem manent fides, spes, caritas, tria hæc : major autem horum est caritas*, « Ce qui demeure aujourd'hui, c'est la foi, l'espérance et la charité ; mais la plus grande des trois, c'est la charité ».

## Chapitre II

[1] *Prov.* 3, 14-18 : *Melior est acquisitio ejus negotiatione argenti, et auri primi et purissimi fructus ejus. Pretiosior est cunctis opibus, et omnia quæ desiderantur huic non valent comparari. Longitudo dierum in dextera ejus, et in sinistra illius divitiæ et gloria. Via ejus via pulchræ, et omnes semitæ illius pacificæ. Lignum vitæ est his qui apprehenderint eam, et qui tenuerint eam beatus.*

[2] *Sap.* 8, 2-4 : *Hanc amavi, et exquisivi a juventute mea, et quæsivi sponsam mihi eam assumere...*

[3] *Sap.* 7, 29 : *Est enim hæc speciosior sole, ...*

[4] cf. *Sap.* 7, 10 : *... quoniam inextinguibile est lumen illius*, « ..., parce que sa clarté ne s'éteint pas ».

[5] *Sap.* 8, 16 : *non enim habet amaritudinem conversatio illius, ...*

[6] Cassiod., *Inst. Div. Litt.*, XVI, 1-2 : *Intuemini, sodales egregii, quam mirabilis, quam dulcis in Scripturis divinis decurrit ordo dictorum, desiderium semper excrescens, satietas sine fine, esuries gloriosa beatorum, ubi nimietas non arguitur sed magis importunitas crebra laudatur merito, quando et notitia rerum salutarium inde discitur, et credentibus atque eadem operantibus aeterna vita praestatur. praeterita sine falsitate describunt, praesentia plus quam quod videntur ostendunt, futura quasi iam perfecta narrantur: ubique in eis veritas regnat, ubique divina virtus irradiat, ubique panduntur humano generi profutura. (...) quid enim in illis litteris utilitatis et suavitatis non invenies, si purissimo lumine mentis intendas?*

[7] Trithème mentionne ici et donne une définition des quatre sens de l'Écriture : l'histoire, l'allégorie, la tropologie et l'anagogie : *Ibi veritatem facti historia denunciat, ibi allegoria fidem roborat, ibi mores tropologia format, ibi ad celestem patriam anagoia mentem levat*, « Là l'histoire dénonce la vérité du fait, ici l'allégorie affermit la foi, là la tropologie construit les mœurs, là l'anagogie élève l'esprit vers le royaume des cieux ». Il en donne une définition plus complète quelques années auparavant, en 1486, dans son *Tractatus de investigatione sacrae scripturae*, édité par K. Froelich en 1994 :

*Has enim quatuor intelligencias quatuor [filias] matris sapientie vocamus. Prima igitur historia est, que gesta rei ordinem narrat (...) Secunda sapientie filia est allegoria, que in revelatione fidei ad veritatis agnitionem intelligentem lectorem perducit (...) Tercia sacre scripture filia tropologia est, que ad instructionem morum precipua est. Ipsa enim ex factis elicit facienda (...) Quarta sapientie filia est anagoia, que in manifestatione supernorum gaudiorum ex sacra scriptura iter capiens consistit. Anagoia enim velox nimium est, que in momento terram deserens celestia penetrat.*

« Nous appelons ces quatre interprétations les filles de la mère sagesse. La première est donc l'histoire, qui retrace l'ordre des événements. (...) La deuxième fille est l'allégorie qui, dans la révélation de la foi, conduit le lecteur éclairé à la connaissance de la vérité. (...) La troisième fille de l'Écriture sainte est la tropologie, qui est essentielle pour l'apprentissage des mœurs. Elle tire en effet des faits passés ce qu'il faut faire. (...) La quatrième fille de la sagesse est l'anagogie, qui, prenant sa voie hors de l'Écriture sainte, consiste en la manifestation des joies célestes. En effet, l'anagogie est très rapide, elle qui, en un instant, quitte la terre et pénètre les cieux ».

Nicolas de Lyre, théologien français (1270-1349), aurait résumé ces concepts comme suit : *Littera gesta docet, quid credas allegoria, moralis quid agas, quo tendas anagogia*, « la lettre enseigne les événements, l'allégorie ce que tu dois croire, la morale ce que tu dois faire, l'anagogie vers quoi tu dois tendre ». L'exégèse biblique de Trithème semble donc correspondre aux conceptions classiques de son temps.

En 1959, H. de Lubac, puis A. Gounelle en 1973, s'éloigne de l'analyse classique, et donc de Trithème, et divisent les catégories de sens des Écritures en trois. Le sens littéral (lettre et histoire sont assimilées) apparaît à la première lecture. Les sens mystiques ou spirituels sont cachés dans les Écritures et ne peuvent être perçus que dans la foi. Au nombre de trois : l'allégorie, qui est parabole des événements ; la tropologie, qui vise à l'appropriation des vérités de la foi par les croyants et concerne la morale, la manière de vivre, mais que « nous dirions plutôt aujourd'hui qu'il est existentiel, parce qu'il s'agit de Parole de Dieu en tant qu'elle s'adresse à nous personnellement » ; l'anagogie, qui se consacre à l'avenir promis aux croyants dans la foi. Enfin, le dernier sens est l'accommodation de passages des Écritures à des situations particulières. Il concerne donc surtout la prédication et n'est pas mentionné dans la division classique des sens des Écritures. En 2008, G. Dahan va analyser les relations entre exégèse et prédication au Moyen Âge et comparer les trois actes de l'herméneutique (comprendre, interpréter, appliquer) à l'exégèse biblique.

[8] Hier, *Lettres*, 125, 11 ; cf. Cass., *Inst. Div. Litt.*, XXXII, 4 & De Bury, *Philobiblon*, XV, 2.

### Chapitre III

[1] Il s'agit de *Seleucos Nikator*. La première attestation de cette confusion avec *Nikanor* se trouve dans *l'Histoire naturelle* de Pline l'Ancien (VI, 10). Ainsi, nous pouvons supposer que Trithème a lu l'œuvre de Pline ; cf. PRIMO (2011), p. 179-184.

[2] Une des méthodes de Ptolémée pour accroître sa bibliothèque était de réquisitionner tous les livres présents sur les bateaux arrivant en Égypte, d'en faire réaliser des copies et ensuite, de conserver les originaux dans la bibliothèque d'Alexandrie ; cf. CANFORA (2004) & BALLARD (2019).

[3] Ptolémée aurait rassemblé 72 anciens et sages juifs afin de réaliser une copie du texte de la Torah en 72 jours. De là, le nom qui lui reste encore aujourd'hui : la *Septante* ; cf. BALLARD (2019).

[4] Raban Maur, *De universo*, V, 4 : *Apud Grecos autem bibliothecam primus instituisse Pisisstratus creditur tyrannus, quam deinceps ab atheniensibus auctam, Xerses incensis Athenis euexit in Persas, longoque post tempore Seleucus nicanor rursus in Greciam retulit, hinc studium regibus urbibusque ceteris natum est comparandi uolumina diuersarum gentium, et per interpretes in Grecam linguam uertendi, de hinc magnus Alexander uel successores eorum instruendis omnium librorum bibliothecis animum intenderunt, maxime Ptolomeus cognomento Filadelfus omnis litteraturae sagacissimus, cum studio bibliothecarum Pissitratum emularetur. Non solum gentium scripturas sed etiam diuinas litteras in bibliothecam suam contulit. Nam septuaginta milia librorum huius temporum Alexandriae inuenta sunt.* cf. Isid., *Etym.*, VI, 3 & De Bury, *Philobiblon*, III, 2.

[5] Un talent correspondant à 6000 drachmes, Aristote aurait dépensé ici 18000 drachmes pour cet ouvrage. Le salaire moyen d'un ouvrier étant d'une drachme par jour, les sommes investies sont inimaginables pour la grande majorité de la population. Cf. LOOMIS (1998), p. 261-312 & CORVISIER (1997), p. 178 et 184-189.

[6] De Bury, *Philobiblon*, III, 2 : *Archiphilosophus Aristoteles, quem Averoes datum putat quasi regulam in natura, paucos libros Speusippi post ipsius decessum pro septuaginta duobus millibus sestertiis statim emit. Plato, prior tempore sed doctrinis posterior, Philolai Pythagorici librum emit pro decem millibus denariorum* ; « Le très grand philosophe Aristote, qu'Averroès pendant avoir donné l'ordre à la nature, acheta quelques livres de Speusippe aussitôt après la mort de celui-ci pour 72000 sesterces. Platon, premier dans le temps, mais postérieur pour ses enseignements, acheta le livre de Philolaüs le Pythagoricien pour 10000 deniers ». Cf. Diog. Laert., IV, I, « Speusippe » : Φησι δὲ καὶ Φαβωρίνος ἐν δευτέρῳ Ἀπομνημονευμάτων ὡς Ἀριστοτέλης αὐτοῦ τὰ βιβλία τριῶν ταλάντων ὠνήσατο ; « Favorinus (d'Arles) dit, au second livre des *Commentaires*, qu'Aristote acheta les livres de Speusippe pour trois talents. ». VIII, VII, « Philolaüs » : Γέγραφε δὲ βιβλίον ἓν, ὃ φησιν Ἑρμιππος λέγειν τινὰ τῶν συγγραφέων Πλάτωνα τὸν φιλόσοφον παραγεγόμενον εἰς Σικελίαν πρὸς Διονύσιον ὠνήσασθαι παρὰ τῶν συγγενῶν τοῦ Φιλολάου ἀργυρίου Ἀλεξανδρινῶν μνῶν τετταράκοντα καὶ ἐντεῦθεν μεταγεγραμέναι τὸν Τίμαιον. ἕτεροι δὲ λέγουσι τὸν Πλάτωνα λαβεῖν αὐτὰ παρὰ Διονυσίου παραιτησάμενον ἐκ τῆς φυλακῆς νεανίσκον ἀπηγγέμενον τῶν τοῦ Φιλολάου μαθητῶν ; « Il avait composé un ouvrage que Platon, au dire d'un écrivain cité par Hermippus, acheta quarante mines d'Alexandrie des parents de Philolaüs, pendant son séjour en Sicile auprès de Denys, et dont il a tiré les matériaux de son *Timée*. D'autres prétendent que Platon reçut cet ouvrage en présent, après avoir obtenu la liberté d'un jeune homme, disciple de Philolaüs, que Denys retenait prisonnier ».

[7] Il s'agit ici d'Ambroise d'Alexandrie, mécène et élève d'Origène, et non d'Ambroise de Milan.

[8] TRITH., *De scr. ecc.*, p. 197 : (...) *tantus lucubrationum illius cultor, ut die ac nocte ad scribendum aliquid novi verbis et scriptis eum provocaret, adeo ut compulsor operis in quadam epistola familiari ab Origine nominetur* ; « il fut un tel fervent du travail de celui-ci que, nuit et jour, il le poussait à écrire quelque chose de nouveau en parole ou par écrit, au point que, dans une lettre à un ami, il était appelé par Origène 'l'instigateur de son travail' ».

[9] Lorsqu'il concerne un saint ou un martyr, le terme *beatus* est une marque de respect et doit plutôt être traduit par « bienheureux » ou « saint » ; cf. DAC.

[10] Originaire de Phénicie, il fut un homme de noble naissance et riche, ami des étudiants indigents, leur fournissant au mieux de ses capacités les choses nécessaires à la vie et leur faisant don d'exemplaires de l'Écriture sainte. Alors que Dioclétien persécute les chrétiens depuis déjà quatre ans, Pamphile est arrêté et torturé. « En prison, il continue à copier et à corriger des manuscrits, dont celui de la Septante. Il compose également, en collaboration avec Eusèbe », une *Apologie d'Origène* en cinq livres. Il fut condamné à être décapité en février 309 ; cf. BACCHUS (1911).

[11] Évêque de Césarée en Palestine, l'*Encyclopédie Catholique* le décrit en tant que « père de l'histoire de l'Église », né vers 260 et décédé avant 341. Il n'existe aucune information sur la parenté d'Eusèbe ; mais le fait qu'il échappe à une courte peine de prison pendant la terrible persécution de Dioclétien, lorsque son maître Pamphile et d'autres de ses compagnons souffrirent le martyre suggère qu'il appartenait à une famille de quelque influence et d'importance. Ses relations ultérieures avec l'empereur Constantin vont dans le même sens. Bien que la date soit inconnue, nous savons qu'Eusèbe fit la connaissance de Pamphile, fondateur de la magnifique bibliothèque qui resta pendant plusieurs siècles la grande gloire de l'Église de Césarée. Ce dernier sera son maître jusqu'à la fin de sa vie au point qu'Eusèbe se revendique comme *Eusèbe Pamphilii* ; cf. BACCHUS (1909).

[12] GERSON, *De laude scriptorum*, IX : *Refertur Augustinus moriens fratribus inculcasse quod ecclesiasticam bibliothecam magno studio quia magnum sciebat thesaurum custodierent* ; « on rapporte qu'Augustin, mourant, avait demandé à ses frères qu'ils conservent avec beaucoup d'application la bibliothèque de l'église parce qu'il savait que c'était un grand trésor ».

## Chapitre IV

[1] Moine bénédictin anglais, auteur de *l'Histoire ecclésiastique du peuple anglais*, Histoire politique et ecclésiastique de l'Angleterre depuis César jusqu'en 731.

[2] Ce poète, savant et théologien anglais, fut l'un des principaux enseignants de l'école du palais de Charlemagne. Sa position dans la cour de ce dernier lui donna une grande influence sur tous les domaines touchés par l'Église.

[3] Archevêque de Mayence dès 847, dans sa jeunesse, il fut l'élève d'Alcuin. Dans ce traité, Trithème cite à de nombreuses reprises son *De rerum naturis*, souvent appelé *De universo*, encyclopédie biblique rédigée entre 842 et 846.

[4] Abbé de Prüm en 892.

[5] C'est d'ailleurs cette dépense excessive pour compléter sa bibliothèque qui lui sera notamment reprochée par les moines de Sponheim.

[6] Peut-être CASSIOD., *Orth. & Inst. div.* ; on ne connaît pas d'œuvre de ce genre chez Pierre Damien, cf. ARNOLD (1974), p. 50.

[7] Abbé du monastère de Siegburg et évêque de Ratisbonne. Il eut à cœur d'élever le niveau d'éducation du clergé. Il fut d'ailleurs le maître et le protecteur de Rupert de Deutz qui diffusa l'importance de son inspiration des œuvres philosophiques et littéraires dans son cercle d'influence en Allemagne du Sud ; cf. SILVESTRE (1962), p. 340.

[8] Principalement connu par la *Vita s. Martini* de Sulpice Sévère (publiée en 396), trois lettres (la troisième sur sa mort) et les *Dialogues* de Sulpice Sévère. Évêque de Tours, dès 371, il conserva un mode de vie ascétique qu'il imposera aux quatre-vingts moines sous sa direction puisque ceux-ci avaient l'interdiction de propriété personnelle, d'achat et de vente. Leur subsistance était donc probablement assurée par des dons et des subventions ecclésiastiques. Enfin, Martin n'autorisait aucun travail manuel sauf l'écriture ; cf. VON DER NAHMER (*LMA*).

[9] SULP. SEV., *Vita Mart.*, 10, 6 : *Ars ibi, exceptis scriptoribus, nulla habebatur, cui tamen operi minor aetas deputabatur, maiores orationi vacabant*, « Il n'y avait là, à l'exception des scribes aucun art, auquel cependant le plus petit temps était consacré, les anciens se consacraient au sermon ».

## Chapitre V

[1] *2Thes.* 3, 10 : *quoniam si quis non vult operari, nec manducet*.

[2] BENOIT, *Règle*, 48 : *Tunc vere monachi sunt, si de labore manuum suarum viuunt* ; « c'est alors qu'ils sont véritablement moines, vivant du travail de leurs mains ». <https://la.regle.org/>.

[3] BEDA, *Eccl.*, V, 24 : *omnem meditando scripturis operam dedi, atque inter observantiam disciplinae regularis et cotidianam cantandi in ecclesia curam, semper aut discere aut docere aut scribere dulce habui...* ; « j'ai consacré tous mes efforts à l'étude des Écritures et, entre l'observation de la discipline régulière et le souci de célébrer à l'église, j'ai toujours eu plaisir à apprendre, enseigner et copier ». Voir aussi TRITH., *De scr. ecc.*, p. 247 ; ALCUIN, *Epistolae*, XVI, 6 : *Fertur enim, magistrum nostrum et vestrum patronum, beatum dixisse Baedam: Scio, angelos visitare canonicas horas et congregationes fraternas; quid, si ibi me non inveniunt inter fratres? Nonne dicere habent : „Ubi est Baeda? quare non venit ad orationes statutas cum fratribus?”* ; « On rapporte en effet que notre maître et votre patron, l'heureux Bède, a dit : « Je sais que les anges visitent les heures canoniques et les réunions de frères ; que diraient-ils, s'ils ne m'y trouvent pas parmi les frères ? Ne diraient-ils pas : “Où est Bède ? Pourquoi ne vient-il pas aux prières établies avec ses frères ?” ».

[4] La direction du monastère était confiée à un abbé, élu à vie par les moines les plus anciens. Outre la supervision de sa communauté, l'abbé représentait le monastère à l'extérieur, notamment lors des rassemblements de l'ordre. Il était secondé par un prieur, qui occupait la position de second, ainsi que par des moines chargés de diverses responsabilités administratives, telles que la gestion de l'église, des services religieux, de la bibliothèque, des celliers (nourriture et vin) et la gestion des revenus des terres ; cf. ARNOLD (1974), p. 14.

[5] *Hebr.* 12, 20 : *si bestia tetigerit montem, lapidabitur*, « Qui touchera la montagne, même si c'est un animal, sera lapidé ».

[6] S. GREG., *Mor.*, XXII, 19 : *Nemo autem infima deserens, repente fit summus, quia ad obtinendum perfectionis meritum, dum quotidie mens in altum ducitur, ad hoc procul dubio velut ascensionis quibusdam gradibus pervenitur* ; « Cependant, personne, en abandonnant les choses basses, ne devient soudainement élevé, car pour obtenir le mérite de la perfection, tandis que l'esprit est quotidiennement conduit vers le sommet, il y arrive sans aucun doute par certains degrés d'ascension ».

[7] GERSON, *De laude scriptorum*, incipit.

## Chapitre VI

[1] HIER., *Vigil.*, XV : *Mouachus autem non doctoris habet, sed plangentis officium* ; « Mais le moine n'a pas la tâche du savant, mais celle de se lamenter ».

[2] DE BURY, *Philobiblon*, XVI, 3 : *Defuncti docere non desinunt, qui sacrae scientiae libros scribunt* ; « Les morts ne cessent pas d'enseigner, eux qui copient les livres de la connaissance sacrée ».

[3] CAES. HEIST., XII, 47 : *In Arnsburgh monasterio ordinis Praemonstratensis, sicut audivi a quodam sacerdote eiusdem congregationis, scriptor quidam erat Richardus nomine, Anglicus natione. Hic plurimos libros in eodem coenobio manu propria conscripserat, mercedem sui laboris praestolans in coelis. Hic cum fuisset defunctus, et in loco notabili sepultus, post viginti annos tumba eius aperta, manus eius dextera tam integra et tam vivida est reperta, ac si recenter de corpore animato fuisset praecisa. Reliqua caro in pulverem redacta fuit. In testimonium tanti miraculi manus eadem usque hodie in monasterio reservatur. Bene erat manus huius scriptoris pennata, id est opus eius caritate informatum* ; « Dans le monastère de l'ordre de Prémontré à Arnsberg, comme je l'ai entendu dire par un moine de cette congrégation, il y avait un scribe du nom de Richard, anglais d'origine. Celui-ci avait copié de nombreux de sa propre main dans ce même monastère, attendant les récompenses de son labeur dans les cieux. Alors qu'il était décédé, et avait été enterré dans un lieu connu, vingt ans plus tard, on ouvrit sa tombe et sa main droite fut retrouvée si intacte et vivante que si elle avait été récemment coupée d'un corps vivant. La chaire restante avait été réduite en poussière. En témoignage d'un si grand miracle, cette main est conservée jusqu'à aujourd'hui dans le monastère. La main de ce scribe était bien plumée, c'est-à-dire disposée à la charité ».

[4] *1 Reg.* 15, 22.

## Chapitre VII

[1] Cet argument n'est pas franchement valable et Trithème devait en avoir conscience puisqu'à l'époque on copiait déjà principalement sur papier et non sur parchemin. De plus, l'impression ne se faisait pas uniquement sur papier, mais, au moins dans certains cas, sur parchemin ; cf. AUGUSTIN (2009), p. 10.

[2] En effet, la réalisation d'un manuscrit devient peut-être plus libre que celle d'un imprimé parce que la mise en page et la typographie des imprimés sont en train de se normaliser ? Cf. CRESCENZO (2001), p. 29-35.

[3] Trithème n'emploie jamais le terme *manuscriptus*. Ici, il oppose les *codices scripti* (livres écrits, sous-entendu à la main) et *impressi* (imprimés). Dans le titre de ce chapitre, il oppose *impressura* (l'impression) aux *scribendis voluminibus* (livres à copier).

[4] Concernant l'orthographe, on peut opposer à Trithème que c'est justement l'imprimerie qui permettra de la normaliser au XIV<sup>e</sup> siècle. La qualité orthographique du texte repose sur les compétences des correcteurs, tout comme celle des manuscrits dépendait des aptitudes des copistes. Toutefois, il est vrai que les manuscrits faisaient l'objet d'une ornementation bien plus travaillée, à cette époque, ils deviennent d'ailleurs des objets luxueux ; cf. CRESCENZO (2001), p. 29-35.

## Chapitre VIII

[1] Le *scriba notarius* est en réalité un scribe secrétaire spécialisé en sténographie romaine (alors appelée notes tironiennes), il est ainsi correct que Trithème les décrive comme « habiles ».

[2] MARTIN.-BRAC., *De moribus*, I : *Omne peccatum actio est. Actio autem omnis voluntaria est tam honesta quam turpis; ergo voluntarium est omne peccatum. Tolle excusationem; nemo peccat invitus* ; « Tout péché est un acte. Or, tout acte est volontaire, tant honnête que mauvais ; donc, tout péché est volontaire. Fais disparaître l'excuse : personne ne pèche contre son gré ».

[3] HIER., *Praefatio in Job*: (...) *Habeant qui volunt veteres libros, vel in membranis purpureis auro argentoque descriptos, vel uncialibus, ut vulgo aiunt, litteris, onera magis exarata, quam codces : dummodo mihi, meisque permittant pauperes habere schedulas, et non tam pulchros codices, quam emendatos* ; « Que ceux qui le veulent possèdent des livres anciens, écrits sur des parchemins pourpres avec de l'or et de l'argent, ou en lettres capitales, comme on le dit couramment, des fardeaux plus ornés que des livres : pourvu qu'ils permettent à moi et aux miens d'avoir des feuillets pauvres, et non des livres aussi beaux, mais corrigés ».

## Chapitre IX

[1] La correction, le rehaussement en rouge de ce qui a été corrigé, la séparation des phrases et des lettres, le collage et liage du livre avec des chevrons, l'attache du cuir, la préparation des feuilles à orner, la coupe du parchemin, le lavage de ce dernier, le traçage des lignes, la gestion de l'encre et des plumes sont autant d'ouvrages correspondant aux étapes que nécessite la création d'un manuscrit ; cf. AGATI (2017).

[2] Trithème fait référence à Haymon, évêque d'Halbersatdt qu'il croit être l'auteur de nombreuses œuvres exégétiques. Il le confond en réalité avec le théologien Haymon d'Auxerre.

## Chapitre X

[1] *Deut.* 32, 13 : *ut sugeret mel de petra, oleumque de saxo durissimo* ; « goûter le miel de la roche et l'huile suintant du rocher le plus dur ».

[2] Dans le *De regimine claustralium (Commentarius in s. Benedicti regulam)* qu'il rédige en 1486, Trithème souligne la nécessité de l'apprentissage des arts libéraux dans la formation des moines ; cf. BRANN (1981), p. 134.

[3] Évêque de Césarée en Cappadoce à partir de 370, il fut docteur de l'Église aux côtés de Grégoire de Nysse et Grégoire de Nazianze.

[4] « À la fin du Moyen Âge, le rapiarium devient un recueil dévotionnel structuré caractéristique des milieux de la *Devotio moderna* » ; cf. *Libraria*.

[5] Saint Bonaventure, de son nom Johannes Fidenza, fut un cardinal et un docteur de l'Église dont la qualité des ouvrages est louée par Trithème dans le *De scriptoribus ecclesiasticis* et par Gerson dans son *De mystica Theologia*.

## Chapitre XI

[1] cf. *Levit.* 23, 7-8 : *Die primo erit vobis conventus sanctus; omne opus servile non facietis in eo, sed offeretis incensum Domino septem diebus. Die autem septimo erit conventus sanctus, nullumque servile opus facietis in eo* ; « Le premier jour, vous tiendrez une assemblée sainte et vous ne ferez aucun travail, aucun ouvrage. Pendant sept jours, vous présenterez de la nourriture offerte pour le Seigneur. Le septième jour, vous aurez une assemblée sainte et vous ne ferez aucun travail, aucun ouvrage ».

[2] I. Le scribe capable et qui est souvent en présence des livres de l'enseignement du salut ; c'est ainsi que nous voulons toujours être compris dans ce qui est dit plus bas, on peut dire qu'il prêche ;

II. Le scribe de ce genre n'est pas complètement différent de celui qui examine minutieusement, qui lit pour s'instruire et même dicte ;

III. Notre scribe est généreux, complaisant et miséricordieux ;

IV. Notre scribe prie ;

V. Notre scribe souffre ;

VI. Le scribe offre le sel de la sagesse aux générations futures ;

VII. Notre scribe ouvre aux générations futures la source d'eau vive, jaillissant vers la vie éternelle ;

VIII. Notre scribe suit la lumière ;

IX. Notre scribe enrichit l'Église ;

X. Notre scribe arme l'Église ;

XI. Notre scribe protège l'Église ;

XII. Notre scribe honore l'Église.

[3] GERSON, *De laude scriptorum*, XII.

[4] L'incipit du *De laude scriptorum* de Gerson dans lequel il indique que: « le scribe compétent et habitué aux livres d'enseignement du salut accomplit une bonne œuvre par nature, si elle provient de la charité, de l'obéissance elle mérite la vie éternelle et ne doit pas être considérée comme servile » ainsi que la considération V dans laquelle il écrit « La messe qui se termine en une courte heure n'est pas une excuse pour être exempté de copier, se dire ne pas en être capable par paresse non plus », permettent d'affirmer que plutôt que d'un ajout de Trithème, il s'agit d'une reformulation.

[5] *I Reg.* 15, 22 : *melior est enim obedientia quam victimæ*, « Oui, l'obéissance vaut mieux que le sacrifice ».

## Chapitre XII

[1] RABAN MAUR, *De uniuerso*, V, 5 & ISID., *Etym.* VI, 14 : *Librarii autem iidem et antiquarii vocantur: sed librarii sunt qui et nova scribunt et vetera; antiquarii, qui tantummodo vetera, unde et nomen sumpserunt* : « On les appelle soit *librarii* soit *antiquarii* ; mais les *librarii* sont ceux qui copient des textes nouveaux et anciens, tandis que les *antiquarii* copient seulement des textes anciens, c'est pourquoi ils prirent ce nom ».

[2] RABAN MAUR, *De uniuerso*, V, 5 & ISID., *Etym.* VI, 13 : *Liber est interior tunica corticis quae ligno coheret, de quo Virgilius, sic alta liber heret in ulmo. Vnde et liber dicitur in quo scribimus, quia ante usum cartae vel membranarum de libris arborum volumina fiebant, id est conpaginabantur. Vnde et scriptores a libris arborum librarios vocaverunt* ; « Le *liber* est la tunique intérieure de l'écorce qui est collée au bois, de laquelle Virgile dit : « Ainsi, le *liber* adhère fortement au bois ». De là, on appelle *liber* ce sur quoi nous écrivons parce qu'avant l'usage de papyrus ou de peaux, les livres étaient faits, c'est-à-dire assemblés, à partir des libers des arbres. C'est pourquoi on nomme les scribes des *librarii* en référence aux libers des arbres ».

[3] Les *excerpta* sont des recueils d'extraits de texte souvent tirés d'une œuvre plus importante ou des compilations de la bibliographie d'un auteur. Certains, comme Paul Lemerle en 2001 (p. 287-288), critiquent cette pratique, car ces compilations, en découpant les œuvres originales, provoquent une perte de sens. Les scholies, quant à elles, sont des commentaires ou annotations marginales faites par le copiste ou par un lecteur. « L'intérêt de ces scholies, en général anonymes et fort difficiles à dater, est très variable. Certaines sont négligeables, d'autres fort instructives. Il n'est pas rare en effet que le scholiaste tire ses observations de commentaires anciens qui ont aujourd'hui disparu ». La définition que donnent Trithème semble donc bien correspondre aux scholies, mais s'éloigne de la définition des *excerpta*. Peut-être confond-il, à la suite de Raban Maur, *excerpta* et *gloses* ; ces extraits de textes, repris et commentés en marge ? Cf. SMALLEY (1961).

[4] En 2004, A. Join-Lambert nous dresse un rapide panorama de l'évolution de l'homélie et du sermon à travers les siècles. « Dans l'Église antique, les termes de « sermon » et « d'homélie » désignent de fait la même réalité. Ce n'est qu'avec les développements du Moyen Âge que le mot « homélie » disparaît » (p. 69). Basées sur la tradition juive du commentaire de la Parole de Dieu et celle grecque, puis latine, de la rhétorique qui fondait son enseignement sur le commentaire des textes de référence, sont du ressort d'une élite ecclésiastique (p.69). Au Moyen Âge, la prédication se divise en deux. La prédication savante, destinée à un public érudit, qui se concentre davantage sur les thèmes abordés dans les textes bibliques, que le texte lui-même. La prédication populaire, qui « se préoccupe de la vie religieuse et morale du peuple. Les prédicateurs utilisent des exemples tirés de la vie courante, de petites histoires, des légendes, parfois des extraits de vie de saints, mais presque jamais la Bible » (p. 69-70). Ce n'est qu'à partir du haut Moyen Âge, et à la suite de la Réforme, que les recueils d'homélies réapparaissent pour aider les prédicateurs à préparer leurs discours. Aujourd'hui, l'homélie fait partie intégrante de la liturgie catholique ; cf. JOIN-LAMBERT (2004).

[5] L'apologie est un genre intimement lié au développement de la chrétienté. En 2012, B. Pouderon étudie la perception qu'avaient les historiens ecclésiastiques des œuvres de ce genre. Il divise ainsi l'apologétique en 4 types de discours : le discours d'adresse ou de requête destinée à une autorité, le discours d'ambassade, le discours protreptique ou d'exhortation « pour convaincre », et enfin, le discours parénétiq ue ou d'exhortation « pour conforter les convaincus ». Eusèbe « désigne ces ouvrages soit d'après leur titre, quand il le possède, soit d'après leur fonction : « apologies » quand leur fonction est de défendre, comme dans un procès, les chrétiens des accusations lancées contre eux, des calomnies dont ils sont les victimes ou des malentendus et incompréhensions qui entachent leur doctrine aux yeux du profane ; simples « écrits » dans les autres cas » (POUDERON, 2012). Au Moyen Âge, l'apologie chrétienne se rapproche plus du genre parénétiq ue en ce que « Il ne pouvait s'agir à l'évidence de défendre une communauté menacée dans sa survie. La supériorité du christianisme a été soulignée par les controverses publiques organisées après l'An Mille, mais à des fins de prosélytisme plutôt que de défense de la vraie foi » (DE CEVINS 2012). Trithème semble donc fournir ici une définition « classique », mais quelque peu dépassée à son époque.

[6] RABAN MAUR, *De uniuerso*, V, 5 ; cf. ISID., *Etym.* VI, 8. Ce que Trithème avance est correct, mais pour plus d'informations sur les critiques du discours panégyriques par les auteurs chrétiens ; cf. *Giardina-Silvestrini* (1989).

[7] RABAN MAUR, *De uniuerso*, V, 5 ; cf. ISID., *Etym.* VI, 8.

## Chapitre XIII

[1] GERSON, *De laude scriptorum*, V : *Neque preterea valet excusacio desidie nonnullorum dicencium ymmo quasi gloriancium nescio scribere* ; « L'excuse de la paresse de certains, qui disent voire se vantent de ne pas savoir écrire, ne tient pas non plus ».

[2] *2Thes.* 3, 10.

[3] BENOÎT, *Règle*, 48.

[4] *Prov.* 21, 25.

[5] AUG., *Mon.*, PL 40, col. 547-582.

[6] Cf *Prov.* 21, 25.

[7] *Ezech.* 16, 49 : *Ecce hæc fuit iniquitas Sodomæ sororis tuæ : superbia, saturitas panis et abundantia, et otium* ; « Voici quelle fut la faute de Sodome, ta sœur : orgueil, voracité, insouciance désinvolte ».

[8] BENOÎT, *Règle*, ch. 58.

## Chapitre XIII

[1] cf. *Isai.* 5, 8 : *Væ qui conjungitis domum ad domum, et agrum agro copulatis usque ad terminum loci ! Numquid habitabitis vos soli in medio terræ ?* ; « Malheureux, vous qui ajoutez maison à maison, qui joignez champ à champ, jusqu'à occuper toute la place et habiter, seuls, au milieu du pays ! »

[2] cf. *Matth.* 12, 34 et *Luc.* 6, 45 : *Ex abundantia enim cordis os loquitur.* ; « Car ce que dit la bouche, c'est ce qui déborde du cœur. »

[3] GERSON, *De laude scriptorum*, XI : *Ceterum nichil est tam sanctum salubre vel pium quo non contingat abuti. Sic de libris evenit, quorum non est culpe neque scribencium, sed scelus est in abusum* ; « D'autre part, il n'y a rien de si saint, salutaire ou pieux qui ne puisse être abusé. Il en va de même pour les livres, dont la faute n'est pas le fait des écrivains, mais le crime est dans l'abus ».

## Chapitre XV

[1] *1Reg.* 2, 30.

[2] *Eccl.* 20, 32 ; 41, 17 : *Sapientia absconsa, et thesaurus invisus, quæ utilitas in utrisque ?* ; « sagesse cachée, trésor enfoui ; quelle utilité pour l'un et pour l'autre ? ».

[3] cf. *Tob.* 4, 16 : *Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias* ; « Ne fais à personne ce que tu détestes, et que cela n'entre dans ton cœur aucun jour de ta vie. »

[4] BENOÎT, *Règle*, 48, 15 : *In quibus diebus quadragesimæ accipiant omnes singulos codices de bibliotheca, quos per ordinem ex integro legant* ; « En ces jours de Carême, chacun recevra un livre de la bibliothèque qu'il lira dans l'ordre et en entier ». Le terme *bibliotheca* indique ici un livre tiré de la Bible.

[5] « La mesure de l'excommunication ou de la punition doit être proportionnée à la gravité de la faute, et cette appréciation des fautes dépendra du jugement de l'Abbé ». La destruction des biens du monastère étant considérée comme sacrilège, on peut dès lors supposer qu'il s'agit d'une faute grave. Il convient alors de se référer au chapitre 25 de la Règle de saint Benoît qui précise que « Le frère coupable d'une faute grave sera exclu tout à la fois de la table et de l'oratoire. Aucun frère n'aura avec lui ni rapport ni entretien. Il sera seul au travail qui lui aura été assigné, demeurant dans le deuil de la pénitence, et se rappelant cette terrible sentence de l'Apôtre, déclarant qu'un tel homme a été livré à la mort de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur. Il prendra seul son repas, suivant la mesure et à l'heure que l'Abbé aura jugée convenable. Personne ne le bénira en passant, et la nourriture qu'on lui donne ne sera pas non plus bénie ». Cf. DELATTE (1913), p. 270.

## Chapitre XVI

[1] cf. *Isai.* 12, 3 : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus salvatoris*, « Exultant de joie, vous puiserez les eaux aux sources du salut ».

[2] Cf. DE BURY, *Philobiblon*, VI, 6 : *Climate miserabili, ut timetur, descenditis, dum divinae pietatis diffidentia prudentiae propriae producit inisum, inisusvero prudentiae propriae sollicitudinem generat terrenorum, nimiaque terrenorum sollicitudo librorum adimit tam amorem quam studium, et sic cedit paupertas hodie per abusum in verbi Dei dispendium, quam propter ipsius solum adminiculum elegistis* ; « Vous tombez, comme il est à craindre, à un degré d'abaissement misérable, parce que la défiance en la sagesse de la piété divine, engendre les soucis des choses terrestres, et le trop grand souci des choses terrestres enlève aussi bien l'amour des livres que celui de l'étude. C'est ainsi qu'aujourd'hui la pauvreté vient à l'homme qui perd la parole de Dieu, que vous avez choisie à cause de son assistance seule ».

[3] cf. *Isai.* 5, 8.

[4] Ps. 118, 105 : *Lucerna pedibus meis verbum tuum, et lumen semitis meis* ; « Ta parole est la lumière de mes pas, la lampe de ma route ».

[5] cf. S. GREG., *Moralia*, II, 1 : *Scriptura sacra mentis oculis quasi quoddam speculum opponitur, ut interna nostra facies in ipsa uideatur* ; « L'Écriture sacrée est placée devant les yeux de l'esprit comme un miroir, afin que notre visage intérieur puisse s'y voir ».

[6] Prov. 4, 6 : *Arripe illam et exaltabit te. Glorificaberis\* ab ea cum eam fueris amplexatus*, « la sagesse, ne l'abandonne pas, elle te gardera, aime-la, elle veillera sur toi ».

[7] Sap. 8, 4 : *Doctrix enim est disciplinæ Dei, et electrix operum illius* ; « Elle est initiée aux mystères de la science de Dieu, c'est elle qui décide de ses œuvres ».

[8] Sap. 1, 4-5 : *Quoniam in malevolam animam non introibit sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis. Spiritus enim sanctus disciplinæ effugiet fictum, et auferet se a cogitationibus quæ sunt sine intellectu, et corripietur a superveniente iniquitate* ; « Car la Sagesse ne peut entrer dans une âme qui veut le mal, ni habiter dans un corps asservi au péché. L'Esprit saint, éducateur des hommes, fuit l'hypocrisie, il se détourne des projets sans intelligence, quand survient l'injustice, il la confond ».

[9] BEDA, *Hist. eccl.*, V, 24 : *Qui natus in territorio eiusdem monasterii, cum essem annorum septem, cura propinquorum datus sum educandus reuerentissimo abbati Benedicto, ac deinde Ceolfrido; cunctumque ex eo tempus uitae in eiusdem monasterii habitatione peragens* ; « Moi qui suis né sur le territoire de ce même monastère, alors que j'avais sept ans, j'ai été donné pour être éduqué au très vénérable Abbé Benoit, et ensuite à Ceolfrid ; à partir là, j'ai passé le reste de ma vie dans le même monastère ».

[10] Évêque de Turin dès 816 et exégète renommé à la cour de Louis le Pieux.

[11] Érudit irlandais enseignant les arts libéraux dans l'entourage de Charles le Chauve, qui cherchait consciemment à poursuivre la politique éducative de Charlemagne

[12] Érudit, poète et chroniqueur, moine du monastère de Reichenau.

# Le *Philobiblon* de Richard de Bury et le *De laude scriptorum* de Jean Gerson, modèles ou inspirations ?

Parmi les œuvres citées par Trithème dans son traité, deux requièrent une attention particulière : le *Philobiblon* de Richard de Bury et le *De laude scriptorum* de Jean Gerson. Bien que ces deux auteurs soient clairement associés au milieu monastique auquel appartient Trithème et qu'ils abordent des thèmes comparables à ceux du *De laude scriptorum*, leurs œuvres sont antérieures à la révolution de l'Europe par l'imprimerie de Gutenberg et à l'émergence du mouvement humaniste. Dès lors, leurs discours sont-ils fondamentalement différents ? Trithème a-t-il lu les textes de ses prédécesseurs ? Avant de répondre à ces questions à l'aide d'une brève confrontation de ces deux œuvres avec celle de l'abbé de Sponheim, il convient de présenter Richard de Bury et Jean Gerson ainsi que leurs œuvres.

## I. Présentation des œuvres et de leur auteur

Moine bénédictin, évêque de Durham, diplomate anglais, homme d'État et érudit, Richard de Bury est également un bibliophile reconnu<sup>86</sup>. Grâce à ses nombreux voyages diplomatiques et à son influence sur les autres clercs<sup>87</sup>, il parvient à constituer une bibliothèque considérable qu'il lègue aux étudiants d'Oxford à la fin de sa vie<sup>88</sup>. Ainsi, le *Philobiblon*, qu'il rédige à cinquante-huit ans<sup>89</sup>, alors qu'il abandonne les affaires publiques et se retire parmi ses livres, prend des allures testamentaires<sup>90</sup>. Dans ce traité, il exprime son amour pour les livres et la sagesse qu'ils procurent ; il affirme qu'aucun prix n'est trop élevé pour en acquérir ; il souligne l'importance de l'attention et de l'amour que les religieux doivent leur accorder et s'emporte contre ceux qui les négligent ; il prescrit les thèmes à explorer dans ces ouvrages et justifie leur légitimité ; il traite également de la conservation des livres, des dommages pouvant leur être causés et des règles à suivre lorsqu'ils sont partagés ; enfin, il répond aux critiques concernant son amour pour les livres jugé excessif par certains de ses contemporains. Le succès de cette œuvre est attesté par la présence de copies dans les bibliothèques de Londres, Oxford, Paris, Bruxelles, Bâle, Venise, de même qu'au Vatican et en Espagne, ainsi que par les impressions

---

<sup>86</sup> HAIMES, « Richard of Bury, bishop of Durham », *LMA* ; GEYBELS (2021), p. 2-4.

<sup>87</sup> RODOCANACHI (1915), p. 468.

<sup>88</sup> RODOCANACHI (1915), p. 471.

<sup>89</sup> HAIMES, « Richard of Bury, bishop of Durham », *LMA* ; GEYBELS (2021), p. 3 ; RODOCANACHI (1915), p. 469.

<sup>90</sup> GEYBELS (2021), p. 3.

réalisées à Cologne dès 1473 et à Spire une décennie plus tard<sup>91</sup>.

Les liens de Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris<sup>92</sup>, avec le milieu monastique, sont moins évidents que ceux de Trithème et de Richard de Bury, mais ils existent. Bien que lui-même ne soit pas moine, ses trois frères le sont effectivement : « Jean entra au monastère bénédictin de Saint-Rémy, tandis que Nicolas devint Célestin, tout comme le cadet, également nommé Jean, qui deviendra plus tard prieur des Célestins à Lyon »<sup>93</sup>. Les relations qu'il entretient avec ses frères ainsi que son statut de maître en théologie<sup>94</sup> le lient au milieu bénédictin auquel appartiennent les deux autres auteurs mentionnés. C'est pour répondre à la question d'un moine chartreux concernant la permission de copier des manuscrits durant les jours de fête qu'il rédige son *De laude scriptorum*<sup>95</sup> ; il est alors aussi intéressant d'observer si cette motivation conduit à des divergences entre son discours et celui de Trithème. S'éloignant rapidement de la problématique initiale pour adopter une perspective plus générale, il développe douze considérations au travers desquelles il aborde la transmission des œuvres à la postérité grâce au travail de copie ; la qualité de celui-ci ; l'importance du scribe en ce qu'il prêche autant qu'un prédicateur, renforce l'Église par son ouvrage, l'honore et la protège des ennemis de la religion chrétienne.

---

<sup>91</sup> RODOCANACHI (1915), p. 469

<sup>92</sup> R. BÄUMER, « Gerson, Jean, theologian », *LMA*.

<sup>93</sup> LIEBERMAN (1960), p. 14-15.

<sup>94</sup> R. BÄUMER, « Gerson, Jean, theologian », *LMA*.

<sup>95</sup> HEINZER (2021), p. 953.

## II. Comparaison des trois œuvres :

L'étude de ces textes permet à sept thèmes communs aux trois œuvres de se démarquer. Une fois ceux-ci relevés, une liste non exhaustive de passages illustrant leur expression chez chaque auteur a été dressée afin d'évaluer dans quelle mesure Trithème rejoint ses prédécesseurs.

XVII

Oeuvres Thèmes	<i>Philobiblon</i> , R. de Bury	<i>De laude scriptorum</i> , J. Trithème	<i>De laude scriptorum</i> , J. Gerson
<p><b>En permettant aux œuvres de passer à la postérité, la copie assure l'immortalité aux auteurs</b></p>	<p><b>Chapitre I :</b> Le livre terminé donne à l'auteur son immortalité.</p> <p><b>Chapitre XVI :</b> Les morts ne cessent pas d'enseigner, eux qui copient les livres de la connaissance sacrée.</p>	<p><b>Lettre dédicatoire :</b> Alors que l'on s'apprête à entamer notre discours sur l'éloge des scribes, nous invoquons l'aide de celui qui a promis aux scribes honnêtes l'éclat de la vie éternelle en récompense.</p> <p><b>Chapitre VI :</b> Le scribe, même mort, établit dans son volume une règle de vie pour les mœurs.</p> <p><b>Chapitre VII :</b> La copie en effet, si elle est faite sur parchemin, peut perdurer pour mille ans, tandis que l'imprimé, puisqu'il est affaire de papier, combien de temps subsistera-t-il ?</p> <p><b>Chapitre XVI :</b> En effet, l'écriture est ce</p>	<p><b>Considération II :</b> La copie permet à l'écriture de durer mille ans en multipliant les exemplaires d'écrits.</p>

	<p><b>Chapitre V :</b> Heureuse prévoyance [la copie] qui profitera à la postérité la plus reculée.</p>	<p>qui vous rend d'une certaine manière immortels, survivants même après la mort.</p> <p>[...]</p> <p>En effet, si utile que soit l'enseignement du savant, sans le travail du scribe, il n'est jamais porté à la connaissance de la postérité.</p>	
<p><b>La conservation des œuvres</b></p>	<p><b>Chapitre XVII :</b> Non seulement nous remplissons un devoir envers Dieu en préparant de nouveaux volumes, mais nous obéissons à l'obligation d'une sainte piété si nous les manions délicatement, ou si, en les remettant à leurs places réservées, nous les maintenons dans une conservation parfaite, de façon qu'ils se réjouissent de leur pureté, tant qu'ils sont entre nos mains, et qu'ils reposent à l'abri de toute crainte, lorsqu'ils sont placés dans leurs demeures.</p> <p><b>Chapitre XIX :</b> Sage règlement sur la nécessité [et la manière] de communiquer les livres aux étrangers.</p>	<p><b>Chapitre XV :</b> Qu'il range les livres sur les planches suivant leurs sujets ou leurs mérites, de sorte que les frères studieux puissent trouver plus rapidement ce qu'ils cherchent.</p> <p>[...]</p> <p>Que la bibliothèque soit sous bonne protection et qu'elle ne soit pas ouverte à tous sans distinction, mais seulement à ceux que l'amour et l'étude des Écritures recommandent. On ne doit pas facilement laisser les livres sortir de leurs emplacements, si ce n'est contre une parole donnée et avec une confiance certaine. Que des inventaires de tous les livres de la bibliothèque soient tenus, pour qu'aucun ne puisse être volé ou</p>	

	<p><b>Chapitre XVII :</b> Des livres que l'on doit toucher et arranger avec soin.</p>	<p>perdu. De plus, que notre admirateur des enseignements utiles consulte parfois ces livres qu'il aime et qu'il observe très soigneusement combien ils ont raison.</p> <p>[...]</p> <p>Aussi les frères qui reçoivent les livres de la bibliothèque pour étudier selon la règle, qu'ils fassent attention à ne pas les salir ou les abîmer, mais qu'ils les conservent immaculés lisant avec dévotion et pureté. Mais si quelqu'un traite les livres négligemment et salement, qu'il soit puni comme sacrilège et destructeur des biens du monastère, au point que sa correction devienne un exemple pour les autres.</p>	
<p><b>La copie est une source et un moteur d'apprentissage</b></p>	<p><b>Chapitre VI :</b> Enfin, pour terminer ce présent chapitre, les livres vous supplient : appliquez à l'étude vos jeunes gens pourvus d'esprit, en leur offrant les choses nécessaires. Apprenez-leur non seulement la bonne vérité, mais la discipline et la science, effrayez-les par les coups, attirez-les par vos caresses, attendrissez-les par de petits présents ou poussez-les par des rigueurs pénibles,</p>	<p><b>Chapitre V :</b> Donc, abbé ou prier, si vous voyez qu'un jeune moine n'est pas encore bien formé aux règles en vigueur, mais est encore esclave de ses passions, même s'il dit des choses remarquables, ne lui en donne pas crédit, ne lui lâche pas la bride, mais saisis ses pieds et jette-le à terre en soumission pour qu'il apprenne à ne pas apprécier la profonde arrogance et l'excès du cœur, mais à s'accorder aux</p>	

	<p>afin qu'ils deviennent en même temps socratiques par leurs mœurs et péripatéticiens par leurs doctrines.</p> <p><b>Chapitre I :</b> La vérité qui brille dans les livres désire se manifester totalement par un sens droit ; par la vue, quand on lit ; par l'ouïe, quand on l'entend, et d'une certaine façon par le toucher, quand on la copie, la recueille, la corrige et la conserve.</p> <p><b>Chapitre II :</b> Les livres sont pour nous les maîtres les plus commodes.</p> <p><b>Chapitre XVI :</b> Ce pourquoi nous approuvons cette sentence des livres où</p>	<p>pensées humbles.</p> <p><b>Chapitre VI :</b> Nous croyons en effet que le scribe pieux et sincère n'est pas privé de l'auréole du prédicateur dans cette rétribution des justes, lui qui dans la foi s'avère enseigner de sa main à un si grand nombre. En effet, ce que le prédicateur enseigne en parlant, le scribe l'enseigne par son travail de copie.</p> <p><b>Chapitre VIII :</b> Personne n'a une excuse légitime pour rester infirme de sa propre volonté. En effet, ceux qui veulent apprendre trouveront toujours les modèles nécessaires, soit par d'autres qui ont la connaissance, soit par les livres de pensée des anciens. L'usage même de l'écriture conduit à un grand profit, parce que cet art, s'il est délaissé longtemps, est oublié petit à petit. En effet, aucun enseignement, même bien connu, n'est gardé fort longtemps en mémoire sans usage. La pratique est la force de l'art.</p> <p><b>Chapitre IX :</b> S'il y a cependant des frères qui sont à ce point ignorants et</p>	<p><b>Considération I :</b> Le scribe prêche autant que le prédicateur, la main prêche parfois mieux. [...] Certains prédicateurs ne font que citer ce qu'il y a dans les écrits.</p> <p><b>Considération IX :</b> Que personne n'excuse sa paresse d'écrire s'il ne sait pas former les lettres avec art.</p> <p><b>Considération V :</b> Ceux qui disent ne pas savoir qu'ils apprennent et ne soient</p>
--	--	--	---

	<p>l'on juge qu'un clerc ignorant de l'écriture est jusqu'à un certain point manchot.</p> <p><b>Chapitre I :</b> Dans les livres, Dieu lui-même, le Très-Haut, devient compréhensible et honorable.</p>	<p>misérables qu'ils ne savent pas du tout écrire, persuadons-les d'abord d'apprendre, puisque rien n'est trop difficile pour céder face à la bonne volonté.</p> <p><b>Chapitre XVI :</b> Il est clair que l'Écriture sainte nous apporte un grand et incroyable bien, si elle est lue très attentivement avec une humble dévotion. En effet, elle illumine notre compréhension pour l'apprentissage, elle éloigne notre esprit des vanités du monde et le rétablit vers l'amour de Dieu.</p>	<p>ni honteux ni désespérés, car le travail acharné et passionné surmonte tout ce qui est difficile.</p>
<p><b>La qualité de la copie et la formation des scribes</b></p>		<p><b>Chapitre VIII :</b> Que pourrais-je dire à propos des scribes de cette époque, qui, même si la plupart du temps ils comprennent ce qu'ils écrivent, sont à ce point paresseux et fainéants, qu'ils ne veulent montrer aucune application profonde pour leurs écrits ?</p> <p>[...]</p> <p>Il faut cependant faire attention à ce que la parure elle-même ne soit pas digne de curiosité, pour ne pas privilégier la beauté à la rectitude, puisque là où la</p>	<p><b>Considération VI :</b> Il vaut mieux ne pas copier plutôt que de donner des écrits sans loi, sans sens ou sans ordre au point qu'ils soient inintelligibles même pour son propre auteur, peu importe à quel point ils sont étudiés.</p> <p><b>Considération IX :</b> Il n'accepte pas que la richesse réside seulement dans la beauté des livres, mais si elle est ajoutée elle double la valeur spirituelle, l'écriture</p>

		vertu est admise, la curiosité est interdite.	durable est un trésor.
<p><b>La copie comme protectrice de l'Église et de la foi des moines</b></p>	<p><b>Chapitre XVI :</b> La valeur de l'œuvre demandée prémunit l'Église combattante, par la multitude des bons livres, des attaques des païens et des hérétiques.</p> <p><b>Chapitre II :</b> La contemplation de la vérité n'est jamais plus parfaite que par les livres.</p> <p><b>Chapitre V :</b> Ô travail manuel plus délectable que toute tâche agricole !</p> <p><b>Chapitre VI :</b> Vous tombez, comme il est à craindre, à un degré d'abaissement misérable, parce que la défiance en la sagesse de la piété divine engendre les soucis des choses terrestres, et le trop grand souci des choses terrestres enlève aussi bien l'amour des livres que celui de</p>	<p><b>Lettre dédicatoire :</b> C'est en effet celle-ci qui façonne les armes des fidèles contre les hérétiques, qui rejette les orgueilleux, qui prive les démons de leur force et qui établit pour les chrétiens une règle de vie.</p> <p><b>Chapitre III :</b> En effet, parmi tous les exercices manuels, aucun ne convient autant aux moines que de consacrer leur effort à la copie des volumes saints.</p> <p><b>Chapitre XIII :</b> La paresse est la mère et la source de tous les vices et l'anéantissement de toutes les vertus. En effet, elle gaspille le temps donné de manière improductive et honteuse, elle néglige les bienfaits des vertus, elle échauffe le désir, amoindrit les forces, tue l'âme.</p> <p><b>Chapitre XVI :</b> Que les hommes du monde poursuivent leurs intérêts, que les moines dépravés se livrent à l'oisiveté, que les abbés insensés se complaisent dans les chevaux, que les vagabonds, pour les uns folâtrent dans les auspices du</p>	<p><b>Considération X :</b> Les scribes sont les armes qui protègent l'Église, il faut la renforcer contre tout ce qui s'élève contre la religion chrétienne.</p> <p><b>Considération V :</b> Quelle autre tâche [que la copie] pourrait mieux convenir et promouvoir leur profession.</p> <p><b>Considération XII :</b> Il faut éviter l'oisiveté qui enseigne tous les vices et qui est horrifiante et abominable.</p>

	<p>l'étude. C'est ainsi qu'aujourd'hui la pauvreté vient à l'homme qui perd la parole de Dieu, que vous avez choisie à cause de son assistance seule.</p>	<p>ciel, pour les autres courent parmi les chiens de chasse, tandis que vous, méditant dans la loi du Seigneur, vous veillez aux saintes lettres et pourvoyez à l'avenir de l'Église par vos travaux.</p>	
<p><b>La prévalence de l'obéissance</b></p>		<p><b>Chapitre XI :</b> Cette question, nous lisons que certains l'ont posée à Jean, autrefois chancelier de Paris, un homme très savant ; la développant à travers douze considérations dans son livre <i>Sur l'éloge des scribes</i>, il conclut finalement ainsi : « Rien n'empêche de copier des livres, des traités ou des recueils de dévotion durant les jours de fête, une fois la décision prise sur ce qu'on jugera sage dans ce travail. Il ne faut en tout cas pas le juger servile, puisqu'il accroît parfois plus l'honneur de l'Église que la multiplication de la prière orale, ou que l'excessive fréquentation des messes chez quelques-uns. » Voilà pour lui.</p> <p>Nous ajoutons avec humilité que le moine disposé à l'obéissance, s'il copie, avec la recommandation d'un prélat, des textes utiles durant les jours de fête, n'a rien à craindre, parce que <i>l'obéissance du scribe vaut mieux qu'un sacrifice</i> offert</p>	<p><b>Considération XII :</b> Rien n'empêche d'écrire des livres ou des petits traités ou des livres de dévotion pendant les jours de fête avec la modération d'un sage, l'œuvre ne doit pas être considérée comme servile, mais vise plus l'honneur de l'Église que la prière vocale et plus que la répétition de certaines messes.</p> <p><b>Incipit :</b> Le scribe compétent et habitué aux livres d'enseignement du salut accomplit une bonne œuvre par nature, si elle provient de la charité, de l'obéissance elle mérite la vie éternelle et ne doit pas être considérée comme servile.</p>

	<p><b>Chapitre V :</b> Nombre d'entre eux écrivaient de leur propre main, entre les heures canoniques, et, durant les pauses, ils profitaient du temps réservé au repos du corps, pour fabriquer des manuscrits. Parmi ces livres, il y en a qui brillent aujourd'hui dans la plupart des monastères.</p>	<p>volontairement. Ce qui cependant est obligatoire selon le règlement de la fête comme célébrer ou écouter la messe et effectuer les prières régulières, il ne doit pas le négliger pour cette raison.</p> <p>[...]</p> <p>Mais le travail de copie n'empiète pas sur les heures destinées à l'office divin, parce que, tant que les heures sont divisées en intervalles, un espace approprié à chacun est assigné.</p>	<p><b>Considération V :</b> La messe qui se termine en une courte heure n'est pas une excuse pour être exempté de copier, se dire ne pas en être capable par paresse non plus.</p>
<p><b>Critique contre la surabondance de livres</b></p>	<p><b>Chapitre XVIII :</b> Calomnié pour l'admiration que nous leur [les livres] vouons, nous sommes accusés tantôt d'une vaine curiosité, tantôt de cupidité à leur regard seulement, tantôt d'une apparence de vanité, tantôt d'une intempérance de plaisir pour les lettres. Nous ne sommes, du reste, pas plus émus de ces injures que des aboiements de petits chiens [...] Car [...] toute œuvre a une fin.</p>	<p><b>Chapitre XIV,</b> « Si un grand nombre de livres est recommandable » : Ils sont nombreux ceux qui réprovent les amoureux des livres en raison du grand nombre ou de la surabondance des volumes.</p>	<p><b>Considération VIII :</b> Qui pourrait blâmer la multiplicité des livres comme étant inutile ?</p>

### III. Analyse

L'examen attentif du *De laude scriptorum* de Trithème permet d'affirmer avec certitude qu'il a pris connaissance de l'œuvre homonyme de Gerson. En effet, non seulement il mentionne ce dernier à deux reprises sous les dénominations de « chancelier de Paris » et de « Jean, autrefois chancelier de Paris, un homme très savant », mais il cite aussi scrupuleusement des passages de son traité dans son chapitre consacré à la permission à accorder aux moines de copier durant les jours de fête. Il convient toutefois de noter que, bien que les titres identiques et les nombreux points de convergence entre les idées développées par Trithème et celles de son prédécesseur puissent suggérer une dépendance totale de l'abbé à l'égard du texte de Gerson, les similitudes relevées entre les deux œuvres confirment les observations de K. Arnold. Ce dernier note que : « Quelques citations littérales montrent que Trithemius connaissait le traité de Gerson et l'a utilisé. Cependant, son approche du sujet reste individuelle et personnelle. Ce n'est qu'au chapitre XI que son traitement, par ailleurs beaucoup plus étendu, fait référence à l'argumentation de Gerson, avec qui il est par ailleurs en plein accord<sup>96</sup> ».

Trithème indique moins clairement sa lecture du *Philobiblon*. De fait, à aucun endroit il ne mentionne ouvertement de Bury ou son œuvre. Néanmoins, trois citations communes aux deux ouvrages sont à relever :

*Aime la connaissance des Écritures et tu n'aimeras pas les vices de la chair ;*

*Chez les Grecs, Pisistrate fonda le premier une bibliothèque, qui fut enrichie par les Athéniens et que Xerxès transporta en Perse après avoir brûlé Athènes, et qu'après un long moment, Seleucus Nicanor rapporta ensuite en Grèce. De là naquit chez les rois et dans d'autres villes la passion d'acquérir des livres de peuples divers, et de les traduire dans une autre langue grâce à des interprètes. Ensuite, le roi Alexandre, surnommé le Grand, bien qu'il fit continuellement la guerre, s'attacha de manière étonnante à fonder des bibliothèques contenant tous les genres de livres. Que dirai-je de Ptolémée Philadelphie, homme très versé dans toute la littérature, qui, alors qu'il rivalisait avec Pisistrate par son intérêt de la bibliothèque, avec une ferveur incroyable, ajouta à sa bibliothèque non seulement les écrits de tant de peuples, mais aussi les lettres divines traduites à très grands frais. On trouvait en son temps à Alexandrie 70.000 livres ;*

---

<sup>96</sup> ARNOLD (1974), p. 19-20.

*On raconte que Platon, le premier des philosophes, eut tant d'amour pour les livres, qu'il acheta trois livres du Pythagoricien Philolaos pour 10.000 deniers. Même Aristote, d'une égale réputation auprès des philosophes, acheta quelques livres du philosophe Speusippe à sa mort pour trois talents attiques, soit 72.000 nummi.*

La première citation est extraite de la lettre 125 de saint Jérôme<sup>97</sup>, tandis que la deuxième provient du *De universo* de Raban Maur<sup>98</sup>. Quant à la troisième, bien qu'elle semble initialement tirée des *Vies et doctrines des philosophes illustres*<sup>99</sup> de Diogène Laërce, plusieurs éléments suggèrent plutôt qu'il s'agit en réalité d'un extrait du *Philobiblon*<sup>100</sup>. En premier lieu, les sommes d'argent mentionnées par Diogène diffèrent de celles évoquées par Richard de Bury, pourtant ce sont bien ces dernières que l'abbé de Sponheim utilise. De plus, aucune autre citation de Diogène ne figure dans le *De laude scriptorum*. Enfin, étant donné le succès considérable du *Philobiblon*, il est difficile de croire que Trithème en ignorait l'existence ; il démontrera d'ailleurs plus tard sa familiarité avec cette œuvre en mentionnant l'édition publiée à Spire en 1483 par Johannes de Lambsheim et Konrad Hist dans son *De scriptoribus ecclesiasticis*<sup>101</sup>.

Finalement, la légère distinction entre les thèmes abordés par Trithème et Richard de Bury, - l'un se concentrant sur l'éloge du scribe, l'autre sur l'amour des livres -, ne constitue pas la divergence majeure entre ces deux œuvres. En effet, bien que Trithème partage l'objectif de l'évêque de Durham d'exprimer son attachement aux livres, il y ajoute une dimension supplémentaire, absolument essentielle pour comprendre sa vie et son œuvre : pour lui, la copie et l'amour des livres n'ont de but et de sens que s'ils sont orientés « *ad maiorem gloriam Dei* »<sup>102</sup>. Comme tous les aspects de la vie de l'abbé, les éléments traités dans le *De laude scriptorum* sont intrinsèquement liés à l'obéissance à Dieu, au respect de sa parole et à la prospérité de sa communauté. Comme démontré à l'instant, cette observation ne limite pas pour autant la convergence entre les réflexions de Bury et de Trithème à celles que ce dernier expose dans son chapitre sur la conservation et l'entretien des livres<sup>103</sup>.

---

<sup>97</sup> Notes, chapitre II, [8].

<sup>98</sup> Notes, chapitre III, [4].

<sup>99</sup> Notes, chapitre III, [6].

<sup>100</sup> Notes, chapitre III, [6].

<sup>101</sup> ARNOLD (1974), p. 20.

<sup>102</sup> ARNOLD (1974), p. 21.

<sup>103</sup> « Cap. XV : De custodia et mundicia librorum habenda », p. 36-37.

# Conclusion

L'objectif premier du présent travail était de proposer la première traduction française du traité de Jean Trithème, *De laude scriptorum*, assortie d'une édition critique et de notes textuelles et contextuelles, nécessaires à la compréhension de l'œuvre dans sa globalité. En effet, malgré l'intérêt porté par la recherche moderne aux œuvres de l'époque des humanistes et à cette période de développement considérable des humanités, le traité de Trithème ne disposait à ce jour d'aucune traduction en langue française. Or, la connaissance de ce traité apporte un éclairage précieux sur cette période de transition que marque le développement de l'imprimerie et sur ce temps d'évolution des mentalités au sein du milieu ecclésiastique.

À cette fin, nous avons commencé par des éléments de biographie au sujet de la vie de l'auteur, Trithème, afin de mettre en lumière les trois intérêts majeurs qui l'ont guidé au cours de sa vie ainsi que dans sa rédaction : sa dévotion pour Dieu, son désir de connaissance et son amour pour les livres. L'analyse de l'œuvre a ensuite permis de situer la rédaction du *De laude scriptorum* dans son contexte historique, marqué par le développement de l'imprimerie, entre autres. Le commentaire se structure quant à lui en deux parties : la première fournit des éléments ponctuels essentiels à la compréhension du texte, tandis que la seconde établit une comparaison entre le texte de Trithème et deux ouvrages qui lui ont servi de modèles, à savoir le *De laude scriptorum* de Gerson et le *Philobiblon* de Bury. L'analyse à laquelle nous aboutissons tend à montrer que, si Trithème a bien connaissance de ces œuvres, il ne les reproduit toutefois pas mécaniquement. Par ailleurs, la comparaison met en avant des similitudes significatives, mais indique que chacun d'eux conserve sa part d'originalité. De fait, Trithème rejoint ses prédécesseurs sur plusieurs thèmes qu'il n'est pas inutile de reprendre de manière synthétique : l'assurance d'immortalité que la copie confère aux auteurs en faisant passer leurs œuvres à la postérité ; la conservation des œuvres ; la copie en tant que source et moteur d'apprentissage ; la qualité de la copie et la formation des scribes ; la copie en tant que protectrice de l'Église et de la foi des moines ; la prévalence de l'obéissance ; la réponse à la critique contre la surabondance de livres. L'approche individuelle de l'auteur n'en perd toutefois pas son originalité ; si les convergences relevées ne concernent que quelques chapitres, Trithème donne, contrairement à de Bury, une dimension spirituelle à l'ensemble de son œuvre : pour lui, la copie n'a de sens que si elle est produite du fait de la dévotion de son scribe, qui écrit afin de vouer son œuvre à la gloire de Dieu.

La recontextualisation historique de texte *De laude Scriptorum* offre un témoignage de la manière dont l'invention et la diffusion de l'imprimerie furent perçues dans les monastères, en particulier au sein des *scriptoria* : le texte de Trithème suggère que cette nouveauté, loin de vouer directement à l'oubli les techniques scribes, a suscité des réactions visant à réaffirmer la place et l'importance du rôle du scribe. L'étude de ce traité soulève par ailleurs la question du paradoxe que constitue manifestement le fait d'écrire un traité à l'éloge des scribes pour le faire imprimer peu de temps après. L'analyse de la vie et de l'œuvre de Trithème révèle que cette contradiction n'en est qu'apparente : en tant qu'abbé et humaniste, Trithème n'était pas opposé à l'imprimerie. Bien au contraire, il était pleinement conscient des avantages qu'elle offrait, en premier lieu, la diffusion qu'elle permettait d'assurer aux productions écrites et partant, aux connaissances qu'elles consignaient. Le texte qu'il produit n'a nullement pour objectif de la critiquer, mais plutôt d'encourager ses moines à s'adonner à la copie, acte de piété, et moyen de maintenir l'ordre au sein de son monastère.

La réalisation d'un tel travail n'a pas été exempte de difficulté : l'un des problèmes principaux rencontrés dans la traduction du texte concernait la recontextualisation des réalités chrétiennes, dont la compréhension était pourtant cruciale pour l'interprétation générale du témoignage de Trithème. De même, le manque de bibliographie portant sur ce texte en particulier et, à l'inverse, les nombreuses références textuelles, historiques et culturelles auxquelles Trithème procède dans l'écriture de son œuvre imposent des recherches contextuelles importantes ; l'espace dévolu au présent travail n'a d'ailleurs permis que d'effleurer certains de ces points, qui mériteraient un commentaire bien plus fourni. De fait, certaines réflexions de l'époque, telles que celles sur la durabilité du papier, trouvent aujourd'hui un écho dans les débats contemporains sur le numérique. Une étude comparative entre la réception de l'imprimerie au XV<sup>e</sup> siècle et celle du numérique au XXI<sup>e</sup> siècle pourrait constituer une piste de recherche pertinente. Aussi, une comparaison similaire à la nôtre appliquée au texte de Trithème et aux œuvres qu'il cite à plusieurs reprises, telles que les *Institutiones Divinarum Litterarum* de Cassiodore et le *De universo* de Raban Maur ou encore la traduction et l'édition du *De laude scriptorum* de Jean Gerson, viendraient apporter un éclairage supplémentaire sur cette période riche en réflexions. Pour conclure, ce travail s'inscrit dans une démarche de réflexion qui, loin d'épuiser le sujet, ouvre de nouvelles perspectives de recherche et invite à repenser les interactions complexes entre tradition et innovation dans le contexte d'une époque en pleine mutation.

# Bibliographie

## DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPÉDIES

A. BLAISE, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Paris, 1993<sup>2</sup> (DAC).

*Brill's New Pauly* (En ligne), <https://NewPaulyOnline> (BNP).

*Catholic Encyclopedia* (En ligne), <https://www.newadvent.org/cathen/> (Cath. Enc.).

*Encyclopedia Universalis* (En ligne), <https://www.universalis.fr/> (Enc. Un.).

F. GAFFIOT, *Dictionnaire latin-français*, version V. M. Komarov, 1934 (2016).

A.-M. GERARD, *Dictionnaire de la Bible*, Paris, 1989.

*Lexikon des Mittelalters* (En ligne), <https://apps.brepolis.net/lexiema/test/Default2.aspx> (LMA).

A. DI BERARDINO, *Nuovo dizionario patristico e di antichità cristiane*, Rome, 2010 (NDPAC).

*Oxford Classical Dictionary* (En ligne), <https://oxfordre.com/classics> (OCD).

*Trésor de la Langue Française Informatisé* (En ligne), <https://www.cnrtl.fr/definition/> (TLFI).

## ÉDITIONS ET TRADUCTIONS DU *DE LAUDE SCRIPTORUM*

ARNOLD (1973) K. ARNOLD, *De laude scriptorum. Zum Lobe der Schreiber*, Würzburg, 1971.

ARNOLD (1974) K. ARNOLD, *In Praise of Scribes (De laude scriptorum)*, traduit par R. BEHRENDT, Lawrence, 1974.

BATTS-BONGIE (1977) M. S. BATTS & E. B. BONGIE, *Johannes Trithemius (John of Trithemheim): In praise of scribes – De laude scriptorum*, Vancouver, 1977.

- BERNARDELLI (1997) A. BERNARDELLI, *Giovanni Trithemio. Elogio degli amanuensi*,  
Palerme, 1997.
- BUSAEUS (1605) J. BUSAEUS, *Ioannis Trithemii Spanhemensis primum, deinde D.  
Iacobi in suburbano Herbipolensi, abbatis eruditissimi  
Opera pia et spiritualia*, Mayence, 1605.
- MARTÍNEZ ZEPEDA B. MARTINEZ ZEPEDA, *Johannes Trithemius. Elogio de los  
(2015) amanuenses*, Mexico, 2015.

#### SOURCES ANCIENNES

- ALCUIN, *Epistolae* J.-P. MIGNE, *Patrologia latina*, 100, 1851.
- AUG., *Mon.* J.-P. MIGNE, *Patrologia latina*, 40, 1841.
- BEDA, *Eccl.* A. CRÉPIN, M. LAPIDGE, P. MONAT & PH. ROBIN, *Bède le  
Vénérable. Histoire ecclésiastique du peuple anglais, Tome  
III. Livre V*, Paris, 2005.
- CAES. HEIST. J. STRANGE, *Caesarii Heisterbacensis monachi ordinis  
cisterciensis Dialogus Miraculorum...*, Cologne – Bonn -  
Bruxelles, 1851.
- CASSIOD., *Orth.* P. STOPPACCI, *Cassiodoro, De Orthographia*, Florence, 2010.
- , *Inst. Div. Litt.* W. BÜRSGENS (éd.), *Cassiodor. Institutiones divinarum et  
saecularium litterarum*, Fribourg, 2003.
- DE BURY, *Philobiblon* H. GEYBELS, *Richard de Bury. Philobiblon of De liefde voor het  
boek*, Leuven, 2021.
- GEYBELS (2021).
- GERSON, *De laude* P. GLORIEUX, *Jean Gerson. Œuvres complètes. Volume IX : œuvres  
scriptorum doctrinales*, Belgique, 1973.
- S. GREG., *Mor.* M. ADRIAEN, *S. Gregorii Magni Moralia in Iob. 2, Libri XI-XXII*,  
Turnhout, 1979.
- HIER., *Lettres* J. LABOURT, *Saint Jérôme. Correspondance. Tome VII : Lettres  
CXXI-CXXX*, Paris, 1961 (2022<sup>2</sup>).

- , *Vigil.* L. FEIERTAG, *S. Hieronymi presbyteri opera, III/5, Adversus Vigilantium*, Turnhout, 2005.
- , *Praefatio in Job* A. CANELLIS (éd.), *Jérôme, Préface aux livres de la Bible*, Paris, 2017.
- ISID., *Etym.* C. CHAPARRO-GOMEZ & J. FONTAINE, *Isidorus Hispalensis. Etymologiae Libro VI : De las Sagradas Escrituras*, Paris, 2012.
- MARTIN.-BRAC., *De moribus* G. SABBAH, J.-F. BERTHET & L. ANGLIVIEL DE LA BEAUMELLE, *Martin de Braga, Œuvres morales et pastorales*, Paris, 2018.
- RABAN MAUR, *De universo* J.-P. MIGNE, *Patrologia latina*, 111, 1864.
- SULP. SEV., *VITA MART.* P. H. BURTON, *Sulpicius Severus' Vita Martini*, Oxford, 2017.
- TRITH., *Chron. Sponh.* M. Freher, *Johannis Trithemii Opera historica*, 2, Francfort, 1601
- , *De scr. ecc.* J. HEYLIN, *Johannes Trithemius, De scriptoribus ecclesiasticis*, Bâle, 1494.

#### ARTICLES ET MONOGRAPHIES

- AGATI (2017) M. L. AGATI, *The Manuscript Book. A Compendium of Codicology*, Rome, 2017<sup>2</sup>.
- ARNOLD (1971) K. ARNOLD, *Johannes Trithemius (1462-1516)*. (Quellen und Forschungen zur Geschichte des Bistums und Hochstifts Würzburg, XXIII), Würzburg, 1971.
- AUGUSTIN (2009) L. AUGUSTIN, *Johannes Trithemius – De laude scriptorium. Ein Lob auf den Schreiber im Zeitalter des beginnenden Buchdrucks*, 2009.
- BACCHUS (1909) - F. J. BACCHUS, « Eusebius of Caesarea », *The Catholic Encyclopedia* V (1909), (en ligne). <http://www.newadvent.org/cathen/05617b.htm>.

- BACCHUS (1911) F. J. BACCHUS, « St. Pamphilius of Caesarea », *The Catholic Encyclopedia* XI (1911), (en ligne). <http://www.newadvent.org/cathen/11436b.htm>.
- BALLARD (2019) M. BALLARD, « L'époque ptolémaïque et la traduction des Septante », in L. D'HULST, M. MARIAULE & C. WECKSTEEN-QUINIO, *Antiquité et traduction. De l'Égypte ancienne à Jérôme*, Villeneuve d'Ascq, 2019, p. 37-46.
- BESTERMAN (1935) TH. BESTERMAN, *The Beginnings of Systematic Bibliography*, Londres, 1935
- BONAVENTURA (1935) T. BONAVENTURA, *Die Prunkreden des Abtes Trithemius † 1516*, Fribourg, 1935.
- BRANN (1981) N. L. BRANN, *The Abbot Trithemius (1462-1516), The Renaissance of Monastic Humanism*, Leiden, 1981.
- CANFORA (2004) L. CANFORA, *La bibliothèque d'Alexandrie et l'histoire des textes*, Cahiers du Cedopal 1, Liège, 2004.
- DE CEVINS (2012) M.-M. DE CEVINS, « Les enjeux de l'apologie chrétienne au Moyen Âge (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », in D. BOISSON & É. PINTO-MATTHIEU, *L'apologétique chrétienne*, Rennes, 2012.
- CLARK (2011) J. G. CLARK, *The Benedictines in the Middle Ages*, Woodbridge, 2011.
- CORVISIER (1997) J.-N. CORVISIER, *Sources et méthodes en histoire ancienne*, Paris, 1997.
- CRESCENZO (2001) R. CRESCENZO, *Histoire de la littérature française du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2001.
- DELATTE (1913) P. DELATTE, *Commentaire sur la Règle de saint Benoît*, Paris, 1913.
- DR (1886) « General Chapters of the English Benedictine Congregation Held in the Thirteenth Century », *DR* 5-1 (1886), p. 59-63.
- EMBACH (2000) M. EMBACH, « Skriptographie versus Typographie: Johannes Trithemius' Schrift "De laude scriptorum" », *Gutenberg-Jarbuch* 75-2 (2000), p. 132-144.

- GELDNER (1978) F. GELDNER, *Inkunabelkunde. Eine Einführung in die Welt des frühesten Buchdrucks*, Wiesbaden, 1978.
- GIARDINA-SILVESTRINI (1989) A. GIARDINA & M. SILVESTRINI, « Il principe e il testo », in A. CAVALLO, P. FEDELI & A. GIARDINA (éds.), *Lo Spazio letterario di Roma antica*, II, Rome, 1989, p. 579-613.
- GIESECKE (1998) M. GIESECKE, *Der Buchdruck in der frühen Neuzeit: Eine historische Fallstudie über die Durchsetzung neuer Informations- und Kommunikationstechnologien*, Frankfurt, 1998.
- GOUNELLE (1973) A. GOUNELLE, « Les quatre sens de l'Écriture », *Études théologiques et religieuses* 48-1 (1973), p. 7-10.
- HEINZER (2021) F. HEINZER, « Preaching with the Hands: Notes on Cassiodorus' Praise of Handwriting and its Medieval Reception », in J. B. QUENZER (éd.), *Exploring Written Artefacts: Objects, Methods, and Concepts*, Berlin-Boston, 2021, p. 947-964.
- HEUTGER (1969) N. C. HEUTGER, *Bursfelde und seine Reformklöster in Niedersachsen*, Hildesheim, 1969.
- HOCQUET (2020) J.-C. HOCQUET, *Les monastères vénitiens et l'argent*, Rome, 2020.
- HUMPHREY (2021) I. HUMPHREY, « Notarius – Exceptor – Librarius – Scriba – Puer – Amanuensis – Secretarius. Observations sur l'ancien métier de scribe-secrétaire en rapport avec la sténographie latine », *Colloquia latina V* (2021), Nordhausen, à paraître.
- JOIN-LAMBERT (2004) A. JOIN-LAMBERT, « Du sermon à l'homélie. Nouvelles questions théologiques et pastorales », *Nouvelle revue théologique* 126-1 (2004), p. 68-85.
- KUPER (1996) M. KUPER, *Johannes Trithemius. Der schwarze Abt*, Berlin, 1996.
- LEHMANN (1961) P. LEHMANN, *Merkwürdigkeiten des Abtes Johannes Trithemius*, Munich, 1961.
- LEMERLE (1971) P. LEMERLE, *Le premier humanisme byzantin*, Paris, 1971.
- LIEBERMAN (1960) M. LIEBERMAN, « Chronologie Gersonnienne (suite), IX : Jean Gerson et Philippe de Mézières », *Roumanie* 81, n°313 (1960), p. 338-379.

- LOOMIS (1998) W. T. LOOMIS, *Wages, Welfare Costs and Inflation in Classical Athens*, Ann Arbor, 1998.
- LUBAC (1959) H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale : les quatre sens de l'Écriture*, Paris, 1959.
- MARGOLIN (2007) J. CL. MARGOLIN, *Érasme et la 'Devotio Moderna'*, Bruxelles, 2007.
- MOLINIER (1904) A. MOLINIER, « Jean de Tritthenheim, ou Trithème, Annales Hirsaugiennes », in *Les Sources de l'histoire de France - Des origines aux guerres d'Italie (1494). V. Introduction générale - Les Valois (suite), Louis XI et Charles VIII (1461-1494)*, Paris, 1904, p. 57.
- POUDERON (2012) B. POUDERON, « Aux origines du “genre” de l’apologie », in D. BOISSON & É. PINTO-MATTHIEU, *L'apologétique chrétienne*, Rennes, 2012.
- PRIMO (2011) A. PRIMO, « Le surnom Nikanor de Séleucos Ier Observations sur la fondation de Doura Europos et d'Antioche de Mygdonie », *AC* 80 (2011), p. 179-184.
- RODOCANACHI (1915) E. RODOCANACHI, « Le premier traité de bibliophilie. Le *philobiblon* », *Journal des savants* 13 (1915), p. 468-471.
- SCHNEEGANS (1882) W. SCHNEEGANS, *Abt Johannes Trithemius und Kloster Sponheim*, Kreuznach, 1882.
- SILVESTRE (1962) H. SILVESTRE, « La tradition manuscrite des œuvres de Rupert de Deutz », *Scriptorium* 16-2 (1962), p. 336-348.
- SMALLEY (1961) M. SMALLEY, « Les commentaires bibliques de l'époque romane : glose ordinaire et gloses périmées », *Cahiers de Civilisation Médiévale* 13 (1961), p. 15-22.
- WIDMANN (1973) H. WIDMANN, *Vom Nutzen und Nachteil der Erfindung des Buchdrucks - aus der Sicht der Zeitgenossen des Erfinders*, Mayence, 1973.

## **BASES DE DONNÉES ET RESSOURCES INFORMATIQUES**

*Libraria. Pour l'histoire des bibliothèques anciennes* (En ligne),  
<https://libraria.hypotheses.org/>.

*Universal Short Title Catalogue* (En ligne), <https://www.ustc.ac.uk/>.

# Index

- Alcuin (732-804) : 12, 42, 43, 46, 47  
Alexandre de Cappadoce (mort en 251) : IX  
Alexandre le Grand (A.C.N. 356-23) : 9, XXV  
Alexandrie : 9, 45, 46, XXV  
Ambroise d'Alexandrie (mort en 250) : 10, 46  
Ambroise, Saint (340-97) : 12, 13, 35, 46  
Aristote (A.C.N. 384-22) : 9, 45, XXVI  
Athènes : 9, XXV  
Augustin, Saint (354-430) : 2, 10, 26, 30, 32, 35, 46, 50  
Averroès (1126-1198) : 45  
Bâle : XVI  
Basile, Saint (330-79) : 26  
Bède, le Vénérable (673-735) : 12, 15, 23, 26, 36, 42, 47, 51, XXIII  
Benoît, Saint (480-527) : XII, XIV, 14, 33, 43, 44, 46, 50  
Berlin : XIII  
Bonaventure, cardinal (1221-74) : 26, 48  
Breitbach : XI, XIII, 1  
Brucelles : XVI  
Bursfeld : VI, VIII, XI, 44  
Bury, Richard (1287-1345) : 45, 47, 50, XV, XVI, XVII, XXV, XXVI, XXVII  
Busaeus, Johannes (1547-1611) : XIII  
Césarée (Palestine) : 10, 46, 48  
Cassiodore, Magnus Aurelius (*ca.* 480-551) : 12, 44, 46, XXVIII  
Charlemagne (742-814) : 42, 46, 51  
Charles le Chauve (823-877) : 51  
Claudius (mort en 800) : 42  
Cologne : XVI  
Conrad Celte (1459-1508) : VII  
Constantin (empereur) : 46  
Cunon de Siegburg (1126-32) : 13, 46  
Dalberg, Johannes (1455-1503) : VII  
Deutz (près de Cologne) : XI, 1, 2, 4, 13, 46  
Dioclétien (empereur) : 46  
Diogène Laërte (III<sup>e</sup> siècle) : 45, XXVI  
Durham : XV, XXVI  
Erfurt (en Thuringe) : VIII, XI, 1  
Eusèbe, évêque de Césarée (260-340) : 10, 46, 49  
Friedberg, Peter : XI, XIII  
Fulda (près de Francfort) : 36, 42, 43  
Gembloux : 36  
Gerlach, abbé de Deutz (mort vers 1512) : XI, XIII, 1, 4, 43  
Gerson, Jean Charlier, chancelier de Paris (1363-1429) : 16, 27, 44, 46, 47, 48, 49, 50, XV, XVI, XVII, XXV, XXVII, XXVIII  
Grégoire, le Grand (540-604) : 2, 47, 51  
Grégoire de Nazianze (329-390) : 48

Grégoire de Nysse (335-395) : 48  
 Guitmond, archevêque d'Aversa (XI<sup>e</sup> siècle) : 36  
 Gutenberg, Johannes (1400-1468) : IV, XII, XIV, XV  
 Haymon d'Auxerre (IX<sup>e</sup> siècle) : 48  
 Haymon, évêque de Halberstadt (778-853) : 23, 36, 43, 48  
 Heidelberg : V, VII  
 Heisterbach, Césaire (ca. 1180-1250) : 47  
 Hériger, abbé de Lobbes (mort en 1007) : 36  
 Herman Contract (1013-54) : 43  
 Hirsau : IV  
 Hirschfeld : 36  
 Hist, Konrad : XXVI  
 Jérôme, Saint (347-420) : 10, 22, 26, 30, 35, 45, 47, 48, XXVI  
 Kiel : XIII  
 Lambsheim, Johannes : XXVI  
 Leufroy (La Croix-Saint-Leufroy, Évreux) : 36  
 Lobbes : 36  
 Londres : XV  
 Louis le Pieux (778-840) : 51  
 Lyon : XVI  
 Mayence : IV, VIII, XI, XIII, 42, 46  
 Martin de Tours, Saint (330-97) : 13, 46  
 Milan : 12, 46  
 Nicolas de Lyre (1270-1349) : 45  
 Notger, de Liège (940-1008) : 36, 43  
 Origène (Origenus Adamantinus, 185-254) : 10, 12, 26, 35, 46  
 Oxford : XV  
 Pamphile, Saint (mort en 309) : 10, 12, 46  
 Paris : 16, 27, XV, XVI, XXIII, XXV  
 Paul, apôtre : 14  
 Pisistrate (A.C.N. 600-527) : 9, 45, XXV  
 Perse : 9, XXV  
 Pierre Damien (1007-72) : 12, 36, 46  
 Philolaos (5<sup>ème</sup> siècle A.C.N.) : 9, 45, XXVI  
 Platon (A.C.N. 428-348) : 9, 45, XXVI  
 Pline l'Ancien (23-79) : 45  
 Ptolémée II Philadelphe (A.C.N. 308-246) : 9, XXV  
 Raban Maur (780-856) : 23, 26, 29, 36, 42, 43, 45, 49, 50, XXVI, XXVIII  
 Ratisbonne (Bavière) : 13, 46  
 Régino de Prüm (mort en 915) : 12, 46  
 Reichenau (île) : 51  
 Reuchlin, Johannes (1455-1522) : VII  
 Rupert, abbé de Deutz (1070-1129) : XI, 2, 13, 46  
 Saint-Gall (Suisse) : 36  
 Saint-Jacques le Majeur (monastère) : IX  
 Saint-Martin (monastère) : IX  
 Saint-Rémy : XVI  
 Scot, Jean Erigène (810-77) : 42

Seleucos Nicanor/Nikator (A.C.N. 358-281) : 9, 45, xxv  
Siegburg (près de Cologne) : 13, 46  
Sigebert de Gembloux (1030-1112) : 36  
Speusippe (A.C.N. 394-334) : 9, 45, xvi, xxvi  
Spire : xvi, xxvi  
Sponheim : iv, v, vi, vii, viii, ix, x, xi, xii, xiii, 1, 4, 46, xv, xxvi  
Strabon, Walafriid, (ca. 808-849) : 43  
Sulpice Sévère (360-420) : 13, 46  
Tours : 46  
Trèves : v  
Trithème, Jean, abbé de Sponheim (1462-1516) : iv, vi, vii, viii, ix, xi, xii, xiii, 1, 4, 44, 45, 46, 47, 48, 49, xv, xvi, xvii, xxv, xxvi, xxvii, xxviii  
Trittenheim (près de Trèves) : iv, v  
Turin : 51  
Vatican : xvi  
Venise : xvi  
Virgile : 49  
Vivarium : 36  
Worms (Rhénanie) : vii  
Würzburg : ix, xiii  
Xerxès, roi des perses (A.C.N. 519-465) : 9, xxv